

Epître aux Romains

Notes prises dans une série de réunions d'étude

ME 1909 page 132 - ME 1910 page 14

| | |
|--------------------------|----|
| Epître aux Romains | 1 |
| Chapitre 1: 1-17 | 2 |
| Chapitre 1: 18-32 | 5 |
| Chapitre 2..... | 7 |
| Chapitre 3..... | 9 |
| Chapitre 4..... | 13 |
| Chapitre 5..... | 15 |
| Chapitre 6..... | 21 |
| Chapitre 7..... | 26 |
| Chapitre 8..... | 29 |
| Chapitre 9..... | 39 |
| Chapitre 10..... | 43 |
| Chapitre 11..... | 46 |
| Chapitre 12..... | 49 |
| Chapitre 13..... | 53 |
| Chapitre 14..... | 55 |
| Chapitre 15..... | 58 |
| Chapitre 16..... | 62 |

L'épître aux Romains pose les fondements des relations en grâce de l'homme avec Dieu, sur le pied de la justice.

Elle peut se diviser en quatre grandes sections:

Après l'introduction, contenue dans les versets 1 à 17 du premier chapitre, on trouve jusqu'au chapitre 5, verset 11, l'exposé de la culpabilité de l'homme quant à *ses péchés*, et le remède que Dieu y a apporté dans le sang de Christ, de manière à justifier et rendre heureux celui qui croit.

Ensuite, du chapitre 5: 12, jusqu'à la fin du chapitre 8, nous avons l'affranchissement *du péché* et de la loi, par la puissance de la résurrection, ainsi que l'introduction, par le Saint Esprit, dans la pleine jouissance d'un Dieu révélé en amour.

Dans les chapitres 9 à 11, l'apôtre montre comment les vérités du salut s'accordent avec les promesses faites aux Juifs.

Enfin, du chapitre 12 à la fin de l'épître, nous avons des exhortations pratiques, pour que la marche du croyant soit en rapport avec la nouvelle position dans laquelle il est placé par la grâce de Dieu.

Reprenons, en détail, ces diverses parties de l'épître,

Chapitre 1: 1-17

(Verset 1) — Paul se nomme, tout d'abord, *esclave* de Jésus Christ, ensuite, *apôtre* par l'appel de Dieu et, enfin, se présente comme *mis à part* pour l'Evangile de Dieu.

Il était devenu *esclave* du Seigneur sur le chemin de Damas. Là, renversé par terre, il avait entendu une voix puissante, l'appelant par son nom, et lui disant: «Pourquoi me persécutes-tu?» A quoi il avait répondu: «Qui es-tu, *Seigneur*?» (Actes des Apôtres 9: 5), et: «Que dois-je faire, *Seigneur*?» (Actes des Apôtres 22: 9). A partir de ce moment, Saul était *l'esclave* du Seigneur.

En même temps, cet appel le constituait apôtre et *apôtre* des nations, puisque le Seigneur lui annonçait alors qu'il aurait à porter son Nom devant les nations (Actes des Apôtres 9: 15, 16; 22: 15-21; 26: 16-18).

Enfin, par ce même appel, il était *mis à part* de tout l'ordre de choses établi dans le monde, puisque le Seigneur lui dit: «En te retirant du milieu du peuple et des nations, vers lesquelles moi je t'envoie» (Actes des Apôtres 26: 17). De fait, cette mise à part fut réalisée à Antioche, où Paul fut désigné, du milieu d'autres serviteurs du Seigneur, lorsque le Saint Esprit dit: «Mettez-moi maintenant à part Barnabas et Saul pour l'oeuvre à laquelle je les ai appelés» (Actes des Apôtres 13: 2).

Ainsi donc, Paul est bien, en réalité, esclave de Jésus Christ, apôtre appelé et mis à part pour l'Evangile de Dieu.

(Versets 2-4) — C'est l'Evangile *de Dieu*. Dieu en est la source. Cette bonne nouvelle vient de Lui. Cet Evangile de Dieu avait été auparavant promis par les prophètes dans de saintes Ecritures (voir Actes des Apôtres 13: 32-39, 47; Esaïe 49: 6) (*). Il est relatif à son Fils, Jésus Christ, notre Seigneur. Dieu y révèle ce qu'il a trouvé dans son Fils et dans son oeuvre, et c'est là la bonne nouvelle. Ce Fils de Dieu est né dans le monde, vrai homme, fils de l'homme, né de la semence de David selon la chair, mais Fils de Dieu et, comme tel, engendré de Dieu (Psaumes 2: 7), et né du Saint Esprit (Luc 1: 35). Dans 1 Timothée 3: 16, il est dit qu'il a été justifié en Esprit, c'est-à-dire que ses paroles, ses actes et son attitude dans ce monde, ont été la justification de son origine comme né de l'Esprit. Aussi, sa

résurrection a-t-elle été la détermination en puissance de sa qualité de Fils de Dieu, homme du Saint Esprit.

(*) Déjà, dès la chute, la promesse avait été faite que la semence de la femme briserait la tête du serpent.

Ce caractère divin, exprimé en résurrection, demande qu'on s'y arrête un peu. Le Fils de Dieu, venu au milieu des hommes, avait en lui la puissance sur la mort. Il pouvait dire à Marthe, lorsqu'il allait ressusciter Lazare: «Moi, je suis la résurrection et la vie» (Jean 11: 25). Il faisait répondre à Jean-Baptiste en prison, en énumérant les preuves qui témoignaient de sa mission divine: «Et les morts sont ressuscités» (Matthieu 11: 5). Mais c'est surtout sa propre résurrection qui a été la démonstration en puissance de la perfection de sa personne. Pierre nous dit qu'il n'était *pas possible* qu'il fût retenu par la mort (Actes des Apôtres 2: 24). Nous avons ici sa résurrection en sa qualité de Fils et, plus loin (Romains 4: 24, 25; 6: 4), cette même résurrection en sa qualité de Rédempteur.

Il avait la puissance de se ressusciter lui-même. Il dit, en Jean 2: 19-22: «Détruisez ce temple, et en trois jours je le relèverai... Mais lui parlait du temple de son corps». En Jean 10: 17, 18, il dit de sa vie: «Personne ne me l'ôte, mais je la laisse de moi-même, j'ai le pouvoir de la laisser et j'ai le pouvoir de la reprendre»; mais il n'a pas voulu user lui-même de cette puissance, il a voulu dépendre de son Père pour la résurrection, comme pour toutes choses, avec une confiance parfaite. «Tu ne permettras pas que ton saint voie la corruption» (Psaumes 16: 10).

Nous voyons ici quelle est cette personne du Fils de Dieu, qui est le sujet de l'Evangile de Dieu. Plus loin, dans l'épître, nous trouverons la perfection de son oeuvre à la croix, à laquelle la perfection de sa personne donne toute sa valeur. C'est donc l'Evangile de Dieu, touchant son Fils, Jésus Christ, notre Seigneur.

(Versets 5-7) — C'était de Celui-là: le Fils de Dieu, Jésus Christ, notre Seigneur, que Paul avait reçu «grâce et apostolat, pour l'obéissance de la foi, parmi toutes les nations, pour son nom». Tous ceux qui, parmi toutes les nations, entendraient cette bonne nouvelle, seraient tenus de se soumettre à cette personne, en reconnaissant *son nom* de Seigneur.

Les chrétiens qui étaient à Rome se trouvaient parmi ces nations. Ils étaient des appelés de Jésus Christ, des bien-aimés de Dieu, saints ou sanctifiés par l'appel divin. Telle était leur qualité. Et l'apôtre reconnaît que la grâce et la paix leur appartiennent, aussi bien de la part de Dieu, le Père, que du Seigneur Jésus Christ, ce qui indique deux sources de bénédiction: l'une, de la part du Père, pour tous les besoins personnels, et l'autre, de la part du Seigneur, pour tout ce qui concerne son témoignage dans ce monde.

(Verset 8) — A partir de ce verset et jusqu'au verset 15, l'apôtre fait valoir son apostolat envers les nations. Il commence, comme toujours, par des actions de grâces et des prières. C'était pour lui un sujet d'actions de grâces qu'il y eut des bien-aimés de Dieu dans la capitale de l'empire. Dans un tel milieu, leur témoignage avait une importance

spéciale, et leur foi pouvait plus aisément se répandre. Paul ne les avait jamais vus. Il entrait dans les voies de Dieu que l'oeuvre à Rome ne fut pas le fruit direct du travail des apôtres. La Parole nous laisse ignorer par quel moyen ces frères de Rome avaient été amenés au Seigneur; mais elle nous apprend que Paul n'y est arrivé que comme prisonnier, vers la fin de sa carrière (Actes des Apôtres 28: 11-16). Quant à Pierre, la Parole ne nous dit nulle part qu'il ait été à Rome. Cependant, que n'a-t-on pas dit dans la chrétienté au sujet de ces deux apôtres comme fondateurs de l'église de Rome?

(Verset 9) — Le commencement de ce verset appelle toute notre attention, comme révélant le secret de tout vrai service. «Car Dieu, que je sers *dans mon esprit*, dans l'évangile de son Fils». L'activité extérieure, dans tout service, ne doit être que le fruit d'un saint commerce de l'âme avec Dieu. Au chapitre 6 des Actes, verset 4, les apôtres disent: «Car, pour nous, nous persévérons dans la prière et dans le service de la Parole». Ils placent la prière avant la prédication. Nous avons le même exemple dans ce qui nous est dit d'Elie, en Jacques 5: 17, 18: «Il pria avec instance qu'il ne plût pas, et il ne tomba pas de pluie sur la terre pendant trois ans et six mois; et il pria de nouveau, et le ciel donna de la pluie», de sorte qu'Elie pouvait dire à Achab: «Il n'y aura ces années-ci ni rosée, ni pluie, sinon à ma parole» (1 Rois 17: 1). C'était le résultat de l'entretien secret de l'âme d'Elie avec Dieu. Cela est significatif pour nous. «Dieu, que je sers dans mon esprit, dans l'évangile *de son Fils*». C'était cet Evangile de Dieu qui était la bonne nouvelle touchant son Fils.

(Versets 10-15) — L'apôtre demandait à Dieu de pouvoir aller une fois voir ces bien-aimés qui étaient à Rome. Il en avait un ardent désir, tant pour leur bien que pour jouir d'eux. Peut-être que, comme apôtre, il leur aurait communiqué quelque don de grâce spirituel, comme il l'avait fait pour Timothée (2 Timothée 1: 6). Il dit qu'il s'était souvent proposé d'aller à Rome et qu'il en avait été empêché. Au chapitre 15: 22, 23, il renouvelle ce grand désir, qui a été exaucé, quoiqu'il n'y soit allé que comme prisonnier.

Comme apôtre des nations, il était débiteur à tous, et il était tout prêt, pour autant qu'il dépendait de lui (verset 15), à leur annoncer l'Evangile. En attendant, il leur écrit pour leur parler de ce glorieux Evangile et en développer toute la portée.

(Versets 16-17) — Ces deux versets sont le résumé de toute la doctrine enseignée dans les chapitres 3 à 8. Il est beau de considérer les motifs que l'apôtre met en avant pour n'avoir pas honte de l'Evangile.

Tout d'abord, cet Evangile est «*la puissance de Dieu* en salut à quiconque croit». Dans cette épître, tout est envisagé comme procédant de Dieu. Nous y trouvons la puissance de Dieu, la justice de Dieu, la colère de Dieu, l'amour de Dieu, la grâce de Dieu, la vérité de Dieu, la fidélité de Dieu. Tous ces caractères, attribués à Dieu, ont une portée infinie et parfaite.

Quant à la puissance, nous connaissons la puissance de Dieu en création: il a tout tiré du néant. Il y aura, plus tard, le solennel exercice de sa puissance en jugement; mais ici, c'est de la puissance de Dieu *en salut* qu'il s'agit. Quelle chose admirable que Dieu emploie

maintenant sa puissance pour sauver! Cette même puissance de sa force qu'il a opérée dans le Christ en le ressuscitant d'entre les morts, est nécessaire pour produire en nous la foi qui sauve. C'est ainsi que la grâce *régn*e par la justice, comme il est dit au chapitre 5: 21.

L'apôtre ajoute: «Au Juif premièrement, et au Grec». Les Juifs ont ici la prééminence, comme ayant été le peuple choisi de Dieu d'entre toutes les nations. Puis, l'intention de Dieu était aussi que la grâce fût premièrement proclamée à ceux qui avaient mis à mort le Fils de Dieu. Le Seigneur avait dit: qu'il fallait «que la repentance et la rémission des péchés fussent prêchées, en son nom, à toutes les nations, en commençant par Jérusalem» (Luc 24: 47).

Le second caractère de l'Evangile est que la justice de Dieu y est révélée. Ce n'est que l'Evangile qui révèle toute la justice de Dieu, mais c'est une justice qui justifie, comme conséquence de l'oeuvre de la rédemption. C'était quelque chose du tout nouveau. Au chapitre 3, il est dit: «*Maintenant*, la justice de Dieu est manifestée». Elle est pour l'homme qui n'a point, par lui-même, de justice valable devant Dieu. Cette justice de Dieu sera développée au chapitre 3. Elle est sur le principe de la foi, en contraste avec le principe des oeuvres de loi. Il s'agit de *croire* et non de *faire*, et cette différence est capitale. Et il est ajouté «pour la foi», c'est-à-dire pour la foi que l'on possède. Si une âme a cru aujourd'hui au Seigneur Jésus comme à son Sauveur, toute l'étendue de l'oeuvre de Christ se trouve être la propriété de cette foi naissante, quoiqu'elle ait à entrer ensuite, dans le développement de ce qui lui appartient.

Il est remarquable que l'apôtre appuie cela de la citation d'Habakuk 2: 4, qui est le seul passage de tout l'Ancien Testament où le mot «foi» se trouve. Le verbe croire et ses dérivés s'y trouvent abondamment, mais le mot «foi», attribué au juste, ne se trouve que là. Aussi, l'apôtre Paul cite-t-il trois fois ce passage. En Romains 1: 17, où l'emphase est sur le mot «juste»: on est juste par la foi en Galates 3: 11, où l'emphase est sur le mot «foi» on est justifié sur le principe de la foi; et en Hébreux 10: 38, où l'emphase est sur le mot «vivra» le juste vivra de foi, en contraste avec «si quelqu'un se retire». Nous sommes «de ceux qui croient *pour la conservation de l'âme*».

Chapitre 1: 18-32

(Verset 18) — La pensée exprimée dans ce verset répond à celle qui est exposée dans le verset précédent. Du moment qu'une justice aussi complète était *révélée*, la colère de Dieu devait aussi être *révélée* du ciel. Il y avait bien eu auparavant sur la terre des manifestations de la colère gouvernementale de Dieu, comme au déluge, et dans les jugements providentiels qui avaient atteint Sodome, l'Egypte, Israël, les grands empires, etc., mais la colère de Dieu n'avait jamais été révélée du ciel avant l'Evangile. La colère est le sentiment que Dieu éprouve en présence de l'iniquité des hommes. Elle est révélée maintenant que l'indignation de Dieu contre le péché a été pleinement vue dans le jugement que Christ a subi à la croix. Seulement, son exécution contre l'homme impénitent est encore différée. Au jour de la colère, ce sera la révélation du juste jugement de Dieu (2:

5). L'Évangile ne serait pas complet si, à côté de la grâce parfaite de Dieu, il passait sous silence ce qui attend le pécheur impénitent.

Tel est donc le caractère de la colère. Ceux qui en sont les objets sont un ensemble d'êtres qui ont eu connaissance de la vérité, de quelque manière et en quelque mesure que cette vérité ait été placée devant eux, et qui, néanmoins, vivent dans l'iniquité. C'est contre l'impiété et l'iniquité des hommes qui n'ont pas répondu à la lumière qu'ils avaient reçue que la colère est révélée.

(Verset 19, 20) — La vérité avait été placée devant les hommes, de manière à pouvoir être saisie sans la foi, par le moyen de l'intelligence naturelle. Pour comprendre comment les mondes ont été formés, il faut la foi (Hébreux 11: 3), mais dès que la création est là, Dieu place devant les hommes des oeuvres qui manifestent certains caractères de Dieu, tels que sa puissance éternelle et sa divinité de manière à rendre inexcusables ceux qui méconnaissent ces caractères. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas ici de salut, mais de la responsabilité de l'homme.

On peut indiquer trois témoignages par lesquels l'homme pouvait garder la vérité qui lui a été manifestée: le témoignage de la création, celui de la conscience et celui de la tradition. Pour ce dernier, on comprend que, dans une période où il n'y avait pas de parole écrite, ce qui avait été manifesté de Dieu se transmettait d'homme de foi à homme de foi, et parvenait ainsi de génération en génération. Dans les religions païennes, on trouve encore des traces de cette tradition, et les récits plus ou moins dénaturés de la création, du déluge et d'autres faits bibliques.

(Versets 21-23) — On voit ici ce que les hommes ont fait de cette connaissance initiale de Dieu. Ils sont tombés dans l'idolâtrie la plus grossière, défiant non seulement l'homme, mais aussi les oiseaux, les quadrupèdes et les reptiles. Au lieu d'agir en toute simplicité pour donner gloire au Dieu tout-puissant, et lui rendre grâce pour tous les bienfaits qu'ils recevaient de lui (voir Actes des Apôtres 14: 15-17), ils se mirent à *raisonner* et leur coeur, destitué d'intelligence, fut rempli de ténèbres. Alors, dans la peur de la divinité que leur folie avait dénaturée, ils se firent des idoles qui, dans leur pensée, devaient les mettre à l'abri de ce qu'ils redoutaient. C'est l'histoire du paganisme.

(Versets 24, 25) — Ces versets présentent, d'une manière générale, les conséquences de l'abandon de Dieu: «C'est pourquoi Dieu les a *livrés...*» Cette expression solennelle revient ici trois fois, aux versets 24, 26 et 28. Les hommes sont livrés à ce qu'ils ont convoité. Ils tombent alors dans la plus épouvantable corruption, comme si Dieu leur disait: «Voici le Dieu que vous avez voulu». N'est-ce pas aussi le sort éternel des incroyants d'avoir leur part avec Satan?

(Versets 26-28) — Dieu, dans son jugement gouvernemental, livre donc les hommes ainsi aveuglés, à l'impureté, à des passions infâmes et à un esprit réprouvé ou dépourvu de sens moral.

(Versets 29-31) — En comparant ces versets avec 2 Timothée 3: 2-5, on trouve qu'il y a aujourd'hui, dans la chrétienté, mêlés, hélas! à la forme de la piété, les mêmes caractères de mal qui sont énumérés ici, et même aggravés. La religion de la chair, même lorsqu'elle s'appelle chrétienne, n'améliore donc pas la nature pécheresse.

(Verset 32) — Les hommes avaient connu la juste sentence de Dieu, que ceux qui commettent de telles choses sont dignes de mort. Le déluge le leur avait enseigné, ainsi que le gouvernement que Dieu avait placé entre les mains de Noé après le déluge, et malgré cette connaissance, non seulement ils pratiquaient ces choses mauvaises, mais loin de les condamner chez les autres, ce qui est toujours relativement facile, ils prenaient plaisir en ceux qui les commettaient.

Chapitre 2

Les versets 1 à 16 de notre chapitre complètent le sujet traité dans les versets 18 à 32 du chapitre 1.

(Versets 1-5) — Celui qui juge autrui peut être appelé un moraliste, soit qu'on le prenne parmi les philosophes de l'antiquité ou parmi les chrétiens de nom d'aujourd'hui. Un tel homme peut bien constater le mauvais état dans lequel se trouve le monde, mais non s'en affranchir. Or, les moralistes, faisant partie de l'état de choses qu'ils condamnent, se condamnent eux-mêmes, en faisant les mêmes choses qu'ils peuvent reprocher aux autres.

Le juste jugement de Dieu, le jugement définitif, sévira contre ceux qui commettent de telles choses, de sorte que le moraliste n'échappera pas lui-même.

La patience et la bonté de Dieu, qui attendent avant d'exécuter ce jugement, devraient produire la repentance chez l'homme, mais sa dureté et son coeur sans repentance font qu'il s'amasse pour lui-même cette colère de Dieu, mentionnée au verset 18 du premier chapitre.

(Versets 6-11) — Le jour de la colère et de la révélation du juste jugement de Dieu manifestera que Dieu se doit à lui-même de rétribuer le bien et le mal qui se font dans le monde. Là, comme à la barre d'un tribunal, la justice de Dieu prononcera sur le bien et sur le mal, le juste jugement de Dieu rendra à chacun selon ses oeuvres.

Au verset 7, la classe de ceux qui font le bien est premièrement envisagée: leur marche prouve qu'ils poursuivent un bonheur futur. En persévérant dans les bonnes oeuvres, ils cherchent la gloire, l'honneur — pas dans ce monde — puis l'incorruptibilité, c'est-à-dire à atteindre la possession d'un corps glorieux. A ceux-là, le juste jugement de Dieu décerne la vie éternelle. Selon les voies de Dieu, la vie éternelle est la fin nécessaire d'une marche dans la sainteté. C'est ce que nous trouvons au verset 22 du chapitre 6 de notre épître: «Vous avez votre fruit dans la sainteté et pour fin la vie éternelle». C'est dans le même sens qu'il est dit, en Jean 5: 29, que ceux qui auront part à la résurrection de vie, ce sont ceux qui auront pratiqué le bien. Dans ces passages, la Parole établit les faits sans expliquer quel

est le principe qui les produit. Mais en Ephésiens 2: 10, il nous est dit que nous sommes *créés* en Jésus Christ *pour les bonnes oeuvres*, de sorte que ce bien, ces bonnes oeuvres, sont l'expression d'une nouvelle vie. Il s'en suit que la classe mentionnée dans notre verset 7, est celle des rachetés,

La classe mentionnée au verset 8, est celle des iniques, dont il a déjà été parlé au verset 18 du chapitre premier. Ils sont contentieux, désobéissent à la vérité et obéissent à l'iniquité. A ceux-là, le juste jugement de Dieu applique la colère et l'indignation.

Dans les versets 9 et 10, les choses se résument à l'égard du mal et du bien, mais toujours au point de vue futur: «Tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal, et du Juif premièrement», comme étant plus responsable, à cause de ses privilèges particuliers, «et du Grec» — «mais gloire, honneur et paix à tout homme qui fait le bien» (ce bien étant le fruit de la nouvelle nature) «et au Juif premièrement», parce qu'il est le plus coupable et, ensuite, «au Grec».

(Versets 12-16) — Le verset 12, auquel le 16e s'ajoute, attendu que les versets 13 à 15 sont une parenthèse, montre que le juste jugement de Dieu, qui ne fait pas acception de personnes, s'exécutera suivant la responsabilité sous laquelle les hommes auront été placés. Plus les privilèges auront été grands, plus le jugement sera sévère. Tous ceux qui auront péché sans loi, périront sans loi, et tous ceux qui auront péché sous la loi, seront nécessairement jugés par la loi qu'ils auront enfreinte.

Le verset 16 déclare que ce jugement s'exécutera par Jésus Christ, l'homme Christ Jésus. C'est ce que l'apôtre disait aux Athéniens: «Dieu a établi un jour, auquel il doit juger en justice la terre habitée, par *l'homme* qu'il a destiné à cela, de quoi il a donné une preuve certaine à tous, l'ayant ressuscité d'entre les morts» (Actes des Apôtres 17: 31).

Ce verset 16 déclare aussi que ce sont les *secrets des hommes* qui seront jugés. En Apocalypse 20: 12, il est dit que les morts seront jugés d'après les choses écrites dans les livres, selon leurs oeuvres. Dans ces deux passages, ce sont bien toujours les actes qui sont jugés, mais les secrets des hommes, ce sont les motifs secrets du coeur, lesquels aggravent ou atténuent les actes. De même pour nous, chrétiens, aux yeux de Dieu, c'est la qualité de nos motifs qui fait la qualité de nos oeuvres,

Puis, l'apôtre termine ce verset 16, en ajoutant: «Selon mon évangile». L'Évangile confié à Paul révèle le jugement, parce qu'il révèle la grâce.

La parenthèse des versets 13-15, rappelle que Dieu veut des réalités. Être auditeur de la loi, sans accomplir cette loi, n'est rien devant Dieu, sinon un sujet de condamnation, tandis qu'un gentil, écoutant sa conscience, qui est loi à lui-même, manifeste que l'oeuvre réclamée au Juif par la loi se trouve écrite dans son coeur. Il est presque superflu d'ajouter que lorsqu'il est dit, que «ce sont ceux qui accomplissent la loi qui seront justifiés», cela sous-entend la possession d'une vie nouvelle et la puissance de l'Esprit, conformément à Romains 8: 4.

(Versets 17-29) — Depuis le verset 17, l'apôtre prend le Juif comme tel, avec tous ses privilèges et ses prétentions, pour lui rappeler que Dieu veut des réalités. C'est d'ailleurs la thèse de tout le chapitre.

Un Juif qui avait la prétention de se reposer sur la loi et de se glorifier en Dieu, mais qui n'était qu'un simple formaliste, était-il supérieur à un gentil qui ne connaissait pas Dieu? Non! A quoi lui servait-il de connaître la volonté, de pouvoir discerner les choses excellentes, étant instruit par la loi, d'avoir la prétention de conduire et d'enseigner les autres, ayant la formule de la connaissance et de la vérité dans la loi, si sa marche ne répondait pas à ses privilèges? Prêcher aux autres que l'on ne doit pas enfreindre les commandements de la loi, et les transgresser soi-même, c'est déshonorer Dieu.

Au verset 24, l'apôtre dit aux Juifs qu'ils ont exposé le nom de Dieu à être blasphémé parmi les nations, et il en appelle au témoignage de leurs Ecritures, faisant allusion à Esaïe 52: 5, et Ezéchiël 36: 20-23. Et combien cela est applicable aux simples chrétiens professants de nos jours!

Un Juif simplement formaliste, au lieu d'être supérieur à un gentil, lui est inférieur, si ce gentil, en suivant sa conscience, garde les exigences de la loi que le Juif viole.

Le verset 29 montre que l'état intérieur nécessaire pour obtenir la louange de Dieu, ne peut se trouver dans l'homme naturel, qu'il soit Juif ou gentil. Pour que Dieu puisse trouver le bien réel dans l'homme, il faut qu'il lui communique une nouvelle nature. C'est ce que veut dire être Juif *au dedans* et avoir *le coeur* circoncis.

Chapitre 3

(Versets 1-8) — Les versets 2 à 8, sont la réponse à la question posée au verset 1. En effet, d'après ce qui a été démontré dans les versets 17 à 29, du chapitre 2, on pourrait dire «Il n'y a donc aucun avantage pour le Juif». Au contraire, dit l'apôtre, cet avantage est grand de toute manière et, d'abord, en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés. Ce n'était, certes, pas peu de chose pour les Juifs d'être dépositaires des Ecritures, d'autant plus que les oracles de Dieu ne contenaient pas seulement la loi et ce qui s'y rattache, mais ils renfermaient toutes les promesses immuables des bénédictions divines.

Ces oracles devaient être crus, mais si quelques-uns n'ont pas cru, leur incrédulité annulera-t-elle la fidélité de Dieu, quant à l'accomplissement de ses promesses? Nullement. Dieu accomplira sa parole en dépit de l'infidélité de l'homme. C'est ce qui sera développé dans les chapitres 9 à 11. Car si l'homme est menteur, de sorte qu'on ne puisse se fier à sa parole, il n'en est pas ainsi de Dieu qui est et reste vrai. Et si l'homme menteur veut juger Dieu, l'Ecriture déclare que Dieu est justifié dans ses paroles et qu'il a gain de cause quand il est jugé (Psaumes 51: 4).

Mais alors si, comme il est dit au verset 5, notre injustice fait ressortir la justice d'un Dieu qui, malgré tout, accomplira sa parole, dira-t-on que Dieu est injuste, quand il donne cours à la colère? Qu'ainsi n'advienne, dit l'apôtre, car autrement Dieu ne pourrait juger

personne, mais il jugera certainement les Juifs qui n'ont pas cru, quand il jugera le monde d'après les principes de sa justice.

Les versets 7 et 8 répondent encore à des objections, supposées ou effectives, de la part des incrédules. L'objection supposée est que Dieu ne devrait pas me juger comme pécheur, du moment que mon mensonge sert à faire abonder sa vérité pour sa gloire, en faisant ressortir sa grâce. C'est, à l'égard de la vérité, la même objection que celle qui a été supposée au verset 5, à propos de la justice, et la réponse est la même: Le jugement de Dieu sera juste à l'égard de ces pécheurs qui seront punis selon ce qu'ils ont été, bien qu'ils soient un moyen de faire ressortir la force de l'infaillible fidélité de Dieu.

L'objection effective du verset 8 est une calomnie, que quelques-uns cherchaient à répandre, en prétendant que ceux qui se plaçaient sur le terrain de la grâce disaient: Faisons du mal, afin qu'arrive le bien. Or, le jugement de tels calomniateurs était juste.

(Verset 9) — Mais si les Juifs avaient, extérieurement, un grand avantage sur les gentils, cela ne voulait pas dire qu'ils fussent plus excellents que ceux-ci. Nullement, dit l'apôtre, Juifs et Grecs sont tous sous le péché. Le même état de péché les caractérise tous.

(Verset 10-18) — L'apôtre enchaîne six passages des Ecritures, dont cinq dans les Psaumes et un en Esaïe, pour montrer quelle est l'appréciation de Dieu quant à l'homme, et en particulier l'homme sous la loi. Pour un Juif, qui cherchait la justice par la loi, il devait remarquer que cette loi déclarait qu'il n'y avait point de juste, pas même un seul, et le portrait qui était fait de lui, par ses propres Ecritures, devait le convaincre de sa culpabilité.

Ce portrait de l'homme, nous le trouvons dans trois passages différents: d'abord, au chapitre 1: 18-32, relativement aux païens, ensuite, ici pour les Juifs, enfin, en 2 Timothée 3: 1-5, quant aux chrétiens de nom, et chacun de ces passages montre l'état déplorable de l'homme, dans chacune des conditions envisagées.

(Verset 19) — La conclusion, tirée ici, est que la bouche des Juifs est fermée par ce que la loi dit, et ici la loi, c'est l'ensemble des Ecritures de l'Ancien Testament. Celle des gentils l'a été par les déclarations du chapitre 1: 18 à 2: 16, de sorte que *toute* bouche est fermée et tout le monde coupable devant Dieu.

(Verset 20) — L'apôtre ajoute, en terminant son argumentation, que nulle chair ne sera justifiée devant Dieu, par des oeuvres de loi, car par la loi est donnée la connaissance *du péché*. Ce n'est pas seulement des actes extérieurs, mais du péché intérieur, comme nous le verrons au chapitre 7: 7. Il ne reste donc plus qu'à exécuter le jugement sur tous.

(Verset 21) — Ici, apparaissent les ressources du Dieu Sauveur, par le moyen de la rédemption, envers ces pécheurs coupables et condamnés. En abordant ce sujet, on s'attendrait à entendre beaucoup parler de la grâce, tandis que c'est de la justice qu'il va être question. L'apôtre reprend, à cet effet, pour la développer, la pensée qu'il a émise abstraitement dans les versets 16 et 17 du chapitre 1.

Maintenant, pas avant, et en dehors de toute loi, la justice de Dieu est manifestée. Cette manifestation est quelque chose de complètement nouveau. D'abord, à l'égard de la justice de Dieu, nous pouvons dire que c'est sa manière d'être juste dans tout ce qu'il fait, conformément à sa nature. Il est juste en sauvant, à cause de la rédemption, et il sera juste en jugeant celui qui ne veut pas de cette rédemption.

Mais ici, c'est la justice justifiante qui est maintenant manifestée par le moyen de la rédemption. On ne peut pas trouver sur la terre un exemple d'une telle justice. Un tribunal qui justifierait un coupable, serait un tribunal injuste, mais Dieu peut, en justice, à cause de la rédemption, justifier les coupables. Et être justifié, c'est être dans un état où rien ne peut être mis à la charge de l'ancien coupable. Ainsi, un débiteur dont la dette a été acquittée par un bienfaiteur, est justifié auprès de son créancier d'avoir été son débiteur.

C'est donc la justice *de Dieu* pour l'homme, qui n'a point de justice à présenter, et elle a le caractère d'une justice justifiante.

L'apôtre ajoute que la loi et les prophètes rendent témoignage à cette justice de Dieu. En effet, déjà Moïse, au chapitre 30 du Deutéronome, parle de cette justice, ainsi que nous en trouvons la citation dans notre épître, au chapitre 10: 6-13. Puis, le chapitre 53 d'Esaië contient le témoignage rendu à cette justice. On peut encore mentionner le Psaume 32, cité au chapitre 4 de notre épître, Esaië 56: 1; Jérémie 23: 6; Daniel 9: 24, etc.

(Verset 22) — «La justice, dis-je, de Dieu, par la foi de Jésus Christ». La foi de Jésus Christ est celle qui vient de Lui et dont il est l'objet. Cette justice est envers tous. S'il s'agit de l'intention de Dieu, personne n'est exclu, c'est «envers tous»; mais, s'il s'agit de l'application, alors, c'est «sur tous ceux qui croient».

(Verset 23) — Il faut donc s'en remettre à Dieu seul, car du côté des hommes tous, Juifs ou gentils, ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu. Ce n'est pas simplement, comme le comportent les traductions ordinaires, qu'ils sont *privés* de la gloire de Dieu, mais ils ne peuvent l'atteindre. Seul, le croyant l'atteindra, et il se glorifie déjà dans l'espérance de cette gloire (chapitre 5: 2).

(Verset 24) — Il est à remarquer que, sauf dans l'adresse, au chapitre 1, c'est la première fois ici que nous trouvons l'expression «la grâce». Nous avons eu jusqu'à présent la justice. Or, on est justifié, par grâce, sur le pied de cette justice, et la base de tout, est la rédemption accomplie à la croix. On peut dire: la justice est de Dieu, la grâce la donne, la rédemption permet d'y avoir part, la propitiation est la base sur laquelle Dieu peut l'accepter, et la foi le moyen de se l'approprier.

(Verset 25) — C'est le seul endroit, dans le Nouveau Testament, où nous ayons l'expression: «propitiatoire». En Exode 25: 22, l'Eternel dit à Moïse: «Et je me rencontrerai là avec toi, et je parlerai avec toi de dessus le propitiatoire, d'entre les deux chérubins qui seront sur l'arche du témoignage, et te dirai tout ce que je te commanderai pour les fils d'Israël». Le propitiatoire est donc un lieu où l'on rencontre Dieu, un lieu d'accès auprès de Dieu, comme a dit quelqu'un. Au chapitre 16 du Lévitique, au grand jour des expiations,

une fois l'an, Aaron entrait dans le lieu très saint, et faisait aspersion avec le sang des victimes sur le propitiatoire et sur le devant du propitiatoire. Au verset 2 de ce chapitre 16, l'Éternel dit encore de ce propitiatoire: «Car j'apparais dans la nuée sur le propitiatoire». Par son sacrifice, le Sauveur a donc établi un lieu d'accès entre le pécheur et Dieu. Mais il faut remarquer qu'ici, en Romains 3, c'est depuis que l'oeuvre est accomplie, que Dieu a présenté Christ comme propitiatoire par la foi en son sang, et non pas avant. C'est l'oeuvre accomplie qui explique le support des péchés précédents dans la patience de Dieu.

Les croyants de l'Ancien Testament ne pouvaient pas voir distinctement l'oeuvre de Christ à l'avance, mais Dieu la voyait et, à cause de cette oeuvre de la croix, qui devait s'accomplir ultérieurement, Dieu pouvait prendre patience à l'égard des péchés des croyants de l'Ancien Testament, et il pouvait même les introduire dans le repos, dans le ciel, avant que leurs péchés eussent été expiés de fait. On peut dire, en quelque sorte, que Dieu pouvait donner des acomptes sur l'oeuvre de Christ. Mais le jour où le Sauveur a pris sur Lui tous les péchés de tous les croyants de tous les temps, il a pris aussi ceux de tous ces justes de l'Ancien Testament, qui étaient depuis longtemps dans le repos du ciel. C'est par cette oeuvre que Dieu montre qu'il avait été juste en les introduisant dans ce repos.

A ce sujet, on est toujours ému en lisant le récit de la transfiguration, en Luc 9: 28-36. Moïse et Elie apparaissent en gloire avec le Seigneur, et le sujet de leur entretien avec lui, est sa mort qu'il allait accomplir à Jérusalem. Au moment où ces deux hommes glorieux se séparèrent de leur Sauveur pour retourner dans le repos du ciel, où ils étaient depuis longtemps, lui, leur Sauveur, allait descendre à Jérusalem pour y souffrir en expiation de leurs péchés!

(Verset 26) — «Afin de montrer, dis-je, sa justice dans le temps présent». Le temps présent, c'est tout le temps qui a suivi et qui suivra l'accomplissement de l'oeuvre de Christ. Dieu montre sa justice à l'égard des anciens croyants, de même qu'à l'égard des croyants actuels, et de ceux des temps futurs. C'est toujours de la justice justifiante qu'il s'agit, mais il faut remarquer qu'ici, dans cette partie de notre épître, cette justice justifiante ne dépasse pas la justification des fautes.

«En sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus». Dieu accomplit un acte de justice envers Christ en justifiant le croyant. Le «celui» qui est de la foi de Jésus est un croyant quelconque, à quelque époque qu'il existe sur la terre, soit sous l'Ancien Testament, soit après. La foi de Jésus, c'est la foi dont Jésus est l'objet. La foi en Jésus, c'est ma foi.

(Versets 27-28) — La vanterie caractérisait les Juifs en rapport avec toutes leurs prérogatives. Elle était maintenant exclue, puisqu'ils se trouvaient désormais sur le même pied que les nations, soit quant à la culpabilité devant Dieu, soit quant à la justification par grâce, par la foi. La loi des oeuvres était donc sans puissance, et était remplacée par la loi de la foi, mais ici, le mot «loi» doit être entendu dans le sens d'une puissance qui régit un certain état de choses, comme on dit la loi de la nature, ou la loi de la pesanteur, et aussi,

quand il est parlé au commencement du chapitre 8, de la loi de l'Esprit de vie et de la loi du péché. On peut dire que, pour la justification devant Dieu, c'est la foi qui fait loi, et cela depuis Abel (voyez Hébreux 11: 4). La conclusion est donc, que l'homme est justifié par la foi, sans oeuvres de loi. Devant les hommes, les oeuvres du croyant justifient l'existence de sa foi, ces oeuvres sont d'ailleurs des oeuvres de foi, comme celles d'Abraham et de Rahab, mentionnées dans Jacques 2: 21-25, mais, devant Dieu, le croyant est tenu pour juste par la foi.

(Verset 31) — Cela étant, la loi est-elle annulée par la foi? Au contraire, rien n'établit la loi et ne la maintient, dans toute son autorité, comme la mort de Christ, car, si la loi prononce la malédiction et la mort du transgresseur, cette sentence a été solennellement accomplie dans la croix de Christ, de sorte que, pour un croyant, toute loi, parce qu'elle s'applique à l'homme dans la chair, a perdu son autorité sur lui, parce qu'il est mort avec Christ à la croix. Celui qui annule l'autorité de la loi, c'est celui qui prétend pouvoir rester sous la loi, sans être condamné par elle.

Chapitre 4

Dans ce chapitre, l'apôtre prend deux justes de l'Ancien Testament, Abraham et David, comme exemples de la justification par la foi, l'un avant la loi, l'autre après. Abraham, qui était la souche du peuple juif, a été justifié par la foi, avant d'être circoncis. Pour lui seul, d'ailleurs, la circoncision a été le sceau de cette justice par la foi qu'il possédait auparavant. Quant à David, qui était sous la loi et la circoncision, il se plaît lui-même à exprimer la béatitude de l'homme à qui Dieu compte la justice *sans oeuvres*.

(Versets 3, 4) — L'Ecriture déclare qu'Abraham crut Dieu et que cela lui fut compté à justice (Genèse 15: 6). En croyant Dieu, Abraham s'est trouvé croire à tout ce que Dieu était et à tout ce que Dieu pouvait faire. Aussi Dieu a imputé à sa foi d'être aussi la foi à l'oeuvre de Christ qui s'accomplirait plus tard (voir aussi Jean 8: 56). Il est d'ailleurs bien encourageant de penser que Dieu attribue à la foi des croyants beaucoup plus que ce que leur intelligence spirituelle a saisi. Dieu compte la foi selon la valeur de l'objet qu'elle saisit et non selon sa manière de le saisir.

(Verset 5) — A celui «qui croit en Celui qui justifie l'impie, sa foi lui est comptée à justice». C'est ce que David exprime, en disant: «Bienheureux l'homme à qui le Seigneur n'impute point le péché» (Psaumes 32), c'est-à-dire que Dieu tient pour n'avoir point de péché. Par la foi, il est tenu pour juste. Non pas que la foi ait, en elle-même, un mérite de justice, mais le mérite est dans l'objet qu'elle saisit. Ainsi, selon la valeur de l'oeuvre de Christ aux yeux de Dieu, celui-ci justifie l'impie qui croit. Disons, en passant, que l'impiété est l'état d'une âme qui n'a pas de rapports avec Dieu, en contraste avec la piété, qui est un saint commerce de l'âme avec Dieu.

(Versets 6-8) — Il est beau de voir David, après son péché avec Bath-Shéba, exprimer la béatitude d'un homme à qui Dieu compte la justice sans oeuvres, c'est-à-dire que Dieu

tient pour n'avoir point de péché. La foi de David avait pénétré, par anticipation, dans le nouvel horizon de la grâce. Il avait saisi que Dieu avait, par-devers Lui, des raisons lui permettant de faire grâce, même à celui qui, selon la loi, devait être mis à mort, comme adultère.

(Versets 9-12) — Si David, sous la loi et la circoncision, a pu ainsi exprimer la béatitude d'un homme justifié par la foi, Abraham, d'un autre côté, est un exemple que cette béatitude est également la part des croyants incirconcis, car lui, Abraham, a été tenu pour juste par la foi avant d'être circoncis, de sorte qu'il est devenu le père de tous les croyants incirconcis, auxquels la justice est aussi comptée par la foi.

Mais il y a plus, Abraham est devenu père de circoncision, non pas de la circoncision, mais père de ceux qui sont mis à part pour Dieu. C'est en Abraham le premier, que la vraie séparation à Dieu et pour Dieu, a été publiquement établie. Son appel est l'emblème de l'appel céleste.

Dieu, après la dispersion de Babel, avait assigné à chaque nation son territoire (Genèse 10). Puis Abraham est appelé à rompre avec les liens de la nature. Il reçoit l'ordre de quitter son pays, sa parenté, et jusqu'à la maison de son père, pour aller au pays désigné par Dieu. C'est ainsi qu'il est devenu père de circoncision, père des mis à part pour Dieu, par la foi, tant des incirconcis que des circoncis. Les croyants gentils se trouvaient ainsi marcher sur les traces de la foi d'Abraham qu'il avait eue étant dans l'incirconcision. Lorsqu'on a cru, on se met en marche, et l'on suit les traces du père des croyants.

(Verset 13) — Ici, l'apôtre reprend la question de la loi, en contraste avec la promesse. La promesse d'être *héritier du monde* a été faite à Abraham, ou à sa semence (Christ), par la justice de la foi. On trouve, en Genèse 15, que lorsque Abraham, fortifié par Melchisédec, eut refusé les offres du roi de Sodome, l'Eternel lui apparut en vision et lui déclara que sa postérité serait comme les étoiles du ciel. C'est là qu'Abraham crut Dieu et que sa foi lui fut comptée à justice. Puis, au verset 7 de ce même chapitre, l'Eternel lui dit: «Moi, je suis l'Eternel, qui t'ai fait sortir d'Ur des Chaldéens, afin de te donner ce pays-ci pour le posséder». Ensuite, au chapitre 17: 4, il est établi père d'une multitude de nations (voir aussi Genèse 22: 18). Il est ainsi héritier du monde, et ce sera effectivement réalisé en sa semence, Christ.

(Versets 14-16) — La loi ne peut amener aucune bénédiction, à cause de l'état de l'homme en Adam. Elle ne peut pas justifier, puisqu'elle donne, au contraire, la connaissance du péché qu'elle condamne (chapitre 3: 20). Elle ne peut pas faire aboutir à l'héritage, puisque, par les transgressions, elle produit la colère de Celui qui, seul, peut donner l'héritage.

C'est donc sur le principe de la foi, et selon la grâce, que la promesse a été faite. De cette manière, elle est assurée à toute la semence d'Abraham, c'est-à-dire à tous les croyants.

(Verset 17) — L'apôtre rappelle que Dieu a déclaré à Abraham: «Je t'ai établi père de plusieurs nations». Il est père de nous tous devant Dieu qu'il a cru — croire Dieu est tout autre chose que croire *en* Dieu: c'est le croire dans tout ce qu'il dit, sachant qu'il a toute puissance d'accomplir sa parole. Ainsi, Abraham a cru le Dieu de la résurrection, qui fait vivre les morts et appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient. Sa puissance est absolue.

(Versets 18-22) — Ici, c'est relativement à la naissance d'Isaac qu'Abraham a cru Dieu. Abraham et Sara étaient comme morts (verset 19), à cause de leur grand âge, de sorte que la naissance d'Isaac a été miraculeuse. Il a fallu chez Abraham et Sara une sorte de résurrection pour qu'Isaac puisse naître d'eux. La foi d'Abraham a été grande: il a donné gloire à Dieu. Il savait qu'il y avait en Dieu la puissance d'accomplir ce qu'il promettait, quelles que fussent les impossibilités humaines. Aussi, cette foi, à tout ce que Dieu est, et à tout ce que Dieu peut, est comptée à justice.

(Versets 23-25) — Ici, l'apôtre applique ces vérités aux croyants de l'économie présente. Notre foi ressemble à celle d'Abraham dans ce sens qu'elle est la foi au Dieu de la résurrection. Abraham a cru au Dieu qui pouvait ressusciter; nous, nous croyons au Dieu qui a ressuscité. La foi d'Abraham a été grande, parce qu'il a cru à un fait futur; nous, nous croyons à un fait passé. Au chapitre précédent, la foi est la foi au Sauveur, la foi en son sang; ici, la foi a, en outre, ce caractère qu'elle est la foi dans le Dieu qui a ressuscité le Sauveur. Nous croyons en Celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus, notre Seigneur, lequel a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification.

Si Dieu n'avait pas ressuscité celui qui s'est chargé de nos péchés à la croix, nous ne saurions pas si son sacrifice a été agréé. La résurrection du Sauveur, par Dieu lui-même, est la preuve de la pleine acceptation de son sacrifice, et c'est là le fondement de la paix pour le croyant. Le sacrifice de Christ a été le paiement de notre dette, et sa résurrection est comme la quittance de la part de Dieu, et une quittance qu'on ne peut perdre.

Au verset 25, nous avons la résurrection du Rédempteur, tandis qu'au chapitre 1: 4, c'était sa résurrection comme fils, à cause de la perfection de sa personne, qui était envisagée. Ici, c'est la résurrection en vertu de la perfection de son oeuvre, et cette résurrection est la preuve de notre justification. Au chapitre 6: 4, l'apôtre ajoute que Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, c'est dire aussi que la gloire du Père était engagée dans la résurrection du Seigneur Jésus.

Chapitre 5

(Versets 1, 2) — «Ayant *donc* été justifiés sur le principe de la foi». Nous avons ici la conclusion du sujet de la justification exposé dans les chapitres 3 et 4, ainsi que les conséquences immédiates de cette justification qui est mentionnée ici au passé, à cause des faits accomplis sur lesquels elle repose, savoir la mort et la résurrection de notre Sauveur. On a souvent dit que ces deux versets règlent notre passé, notre présent et notre

avenir: la paix avec Dieu quant au passé, la faveur de Dieu pour le présent, et l'espérance de la gloire de Dieu pour l'avenir.

La paix avec Dieu est non seulement la paix qui a été faite par l'oeuvre du Sauveur, mais aussi un changement de disposition dans nos coeurs à l'égard de Dieu. Dans notre état de péché en Adam, nous étions comme en guerre avec Dieu, ainsi qu'il est dit au chapitre 8: 7, de notre épître: «La pensée de la chair est *inimitié* contre Dieu». Le contraste avec cette disposition est que maintenant nous avons la paix avec Dieu. Le moyen est rappelé: «par notre Seigneur Jésus Christ». Puis, par lui, nous avons aussi trouvé accès, par la foi, à cette faveur dans laquelle nous sommes. La faveur de Dieu, tel est notre heureux présent. A quelque moment que nous pensions à Dieu, nous avons le doux sentiment que nous sommes dans sa faveur: «Rendus agréables dans le Bien-aimé» (Ephésiens 1: 6). Ensuite, nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu. Nous atteindrons le séjour de cette gloire. En Galates 5: 5, l'apôtre dit: «Car nous, par l'Esprit, sur le principe de la foi, nous attendons l'espérance de la justice». Or, ce que la justice est en droit d'espérer, c'est la gloire. Ces bénédictions sont la part du racheté avant qu'il fasse un seul pas, et ne sont nullement une affaire d'expérience.

(Versets 3-11) — Ces versets contiennent un merveilleux complément aux bénédictions qui viennent d'être énumérées. Le verset 3 commence par ces mots: «Et non seulement cela». On se demande ce qu'il peut y avoir de plus. C'est que, non seulement nous sommes bénéficiaires des heureux résultats de l'oeuvre de Christ, mais nous nous glorifions aussi dans les voies de Dieu envers nous, et en Dieu lui-même, tel qu'il est. Nous le connaissons maintenant, Lui, et nous savons qu'il veut faire concourir à notre bien, les difficultés par lesquelles nous passons. Nous pouvons donc nous glorifier dans les tribulations, sachant le résultat que Dieu veut en tirer. Ce n'est pas que nous nous glorifions d'avoir à y passer, ou bien que nous nous glorifions d'y avoir passé, après que le résultat a été produit. Non, c'est *d'avance* que nous le faisons, sachant tout le profit que l'amour et la sagesse de Dieu en tireront pour notre bénédiction. Aussi l'apôtre ne dit pas que nous devrions nous glorifier, mais il dit que nous le faisons, «sachant que la tribulation produit la patience». La patience est un des grands caractères de Dieu. Il est le Dieu de la patience. La tribulation brise, mate notre volonté propre, de sorte qu'en passant par des circonstances qui seraient de nature à provoquer l'impatience, nous acquérons la patience.

Avec la patience, on est calme, on est tranquille, et cet état conduit à l'expérience, non de soi-même, mais de toute la bonté de Dieu au travers des tribulations.

A son tour, cette expérience produit l'espérance qui ne rend point honteux. On a fait l'expérience de ce que Dieu est, on sait, pour ainsi dire, chez quel Dieu on se rend, de sorte que cette espérance, de laquelle on se glorifiait avant d'avoir fait un seul pas, a acquis du prix dans l'âme, et cela, «parce que l'amour de Dieu est versé dans nos coeurs, par l'Esprit Saint qui nous a été donné». Il s'agit, évidemment ici, de l'amour que Dieu a pour nous, et non de notre amour pour lui. «Par l'Esprit Saint» est une anticipation du chapitre 8.

C'est la première fois dans l'épître, que nous trouvons l'expression «l'amour de Dieu», et cet amour est «versé dans nos coeurs». En figure, c'est comme un flacon de parfum qu'on débouche et que l'on verse.

(Versets 6-8) — Du moment que l'amour de Dieu est mentionné, la Parole nous ramène en arrière, pour nous montrer ce que cet amour a fait pour nous dans le passé. Lorsque nous étions sans force et impies, c'était pour Dieu le temps convenable de livrer son Fils à la mort pour nous. Pour un juste, à peine quelqu'un mourrait-il. Pour l'homme de bien, peut-être, quelqu'un se résoudrait même à mourir. Mais Dieu constate son amour à lui, le sien, cet amour puisant ses motifs en lui-même, il le constate envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous. Ce n'était pas pour des justes, ni pour des hommes de bien, mais pour des pécheurs. Or, les pécheurs sont des êtres abjects aux yeux saints de Dieu.

(Versets 9) — La Parole présente la colère de Dieu comme suspendue sur la tête des hommes et prête à s'exécuter. C'est à l'égard des actes des hommes que s'accomplira cette colère, comme nous l'avons vu au chapitre 1. (voir aussi Matthieu 3: 7; Luc 3: 7; Jean 3: 36; Romains 2: 5; Ephésiens 5: 6; Colossiens 3: 6; 1 Thessaloniens 1: 10 et 5: 9). Mais les rachetés, étant justifiés par le sang de Christ au sujet de leurs péchés, sont sauvés de cette colère qui vient.

(Verset 10) — Ici, il y a plus: Nous étions ennemis de Dieu, la mort de son Fils nous a *réconciliés*, c'est-à-dire nous a mis en état d'être en relation avec Dieu. Or, si Christ, par sa mort, laquelle, au point de vue humain, est une expression de faiblesse (1 Corinthiens 1: 25 et 2 Corinthiens 13: 4), a eu la puissance de nous réconcilier avec Dieu, que ne fera-t-il pas par sa vie, en gloire, après sa résurrection? Il vit par la puissance de Dieu, et la puissance de cette vie en gloire nous sauvera de tous les dangers qui pourront se présenter entre le moment actuel et celui où, par lui et avec lui, nous serons introduits dans la gloire.

(Verset 11) — Nous avons ici un second «non seulement cela». Nous connaissons Dieu expérimentalement dans son amour, dans sa bonté, au travers des tribulations, de sorte que notre sujet de gloire dans ce monde, c'est Dieu. Les dons nous ont appris à connaître le donateur, et nous nous glorifions dans le donateur. Nous nous glorifions en Dieu par notre Seigneur Jésus Christ. Nous réalisons la parole de Jérémie 9: 23, 24: «Mais que celui qui se glorifie, se glorifie en ceci, qu'il a de l'intelligence et qu'il me connaît, car je suis l'Eternel». Se glorifier en Dieu est la bénédiction la plus élevée pour l'âme.

(Versets 12-21) — Ici, nous entrons dans le second sujet de la doctrine de l'épître. Le premier nous a occupés des péchés, celui-ci va nous entretenir du péché. Le premier s'occupe de ce que nous avons fait, des fruits de notre mauvaise nature, le second, de ce que nous sommes, c'est-à-dire de la nature elle-même, de l'arbre qui a porté les mauvais fruits.

Quant à nos péchés, nous en sommes justifiés par la mort de Christ *pour* nous, et quant à notre état en Adam, nous en sommes délivrés par notre mort *avec* Christ, c'est-à-dire la mise de côté, par Dieu, de notre vieil homme, à la croix de Christ.

Dans ces versets 12-21 de notre chapitre 5, l'apôtre établit l'analogie et le contraste entre les deux chefs de race, Adam et Christ, et on peut facilement reconnaître que l'analogie est mentionnée pour faire ressortir le contraste.

(Verset 12) — D'abord, la première chose à la charge du premier homme, c'est que, non seulement, par sa désobéissance, l'homme est devenu pécheur, mais que, par lui, cette chose odieuse, le péché, est entré dans le monde et, par le péché, la mort. Nous pouvons d'abord remarquer, quoique ce ne soit pas enseigné ici que conformément à Jean 1: 29, le Seigneur Jésus est «l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde». Le premier homme introduit le péché dans le monde, le second l'ôte. Il y aura un monde de Dieu, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où la justice habitera (2 Pierre 3: 13), et où le péché ne pourra pas entrer (Apocalypse 21: 4). L'existence de ce monde-là sera due à l'oeuvre de la croix.

Mais aujourd'hui, le péché, dans le monde, mène à la mort. «Au jour que tu en mangeras, tu mourras certainement» (Genèse 2: 17). «Le salaire du péché, c'est la mort». «La mort a passé à tous les hommes, en ce que tous ont péché». On meurt, parce qu'on a péché.

Ce verset 12 se lie au verset 18, les versets 13 à 17 étant une parenthèse, mais, comme il arrive souvent dans les écrits de Paul, l'idée principale est dans la parenthèse.

(Versets 13-17) — Jusqu'à la loi, le péché était dans le monde, mais le péché n'est pas mis en compte comme transgression d'une loi, quand il n'existe pas de loi. Cependant, le péché est le péché, et il mène à la mort. C'est pourquoi, la mort régna sur tous les hommes entre Adam et Moïse. Le péché est l'acte de la volonté propre et, comme tel, il est une offense à Dieu de la part d'une créature qui doit être dépendante, mais lorsqu'il y a, en outre, une loi de la part de Dieu, qui défend le péché, celui-ci revêt alors le caractère d'une violation de la volonté de Dieu, et c'est là la *transgression*.

On est peu habitué à penser qu'Adam était sous une loi. Cependant, la défense formelle de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal était une loi. Son péché a donc été une transgression, tout autant que les péchés d'Israël par rapport à la loi de Moïse. C'est ce que rappelle le passage d'Osée 6: 7: «Mais eux, comme Adam, ont transgressé l'alliance».

A la fin de notre verset 14, l'apôtre dit qu'*Adam*, comme chef de race, était la figure de celui qui devait venir. Comme quelqu'un l'a dit, Adam était l'homme provisoire, Christ est l'homme définitif, l'homme des conseils de Dieu. C'est pourquoi, lorsque la Parole parle de Christ, en rapport avec Adam, elle ne l'appelle pas le *second* Adam, comme s'il pouvait y en avoir un troisième, elle dit le *dernier* Adam, il n'y en a pas d'autre (1 Corinthiens 15: 45), c'est l'homme définitif.

Au verset 15, il est dit: «Mais n'en est-il pas du don de grâce comme de la faute?» Ici, il y a analogie entre Adam et Christ, comme chefs de race, en ce que la conséquence de leurs actes ne se limite pas à leurs personnes respectives, mais intéresse leur race tout entière. Tous les hommes sont de la race d'Adam, et tous les rachetés deviennent la race de Christ. Toute la question est de savoir auquel de ces deux chefs de race, on se trouve personnellement rattaché. C'est la conclusion du verset 19, comme nous le verrons.

Mais, s'il y a analogie entre Christ et Adam, d'un autre côté, il y a un contraste complet, à cause de la supériorité des conséquences du côté de Christ. Si l'on dit: «n'en est-il pas?» on pense à l'analogie mais, quand on dit: «il n'en est pas», comme l'indique la note au bas de la page de la nouvelle version, on pense au contraste qui apparaît ici, en ce que le bien du côté de Dieu est infiniment plus grand que le mal du côté de l'homme. Le péché, le mal, disparaîtront absolument, et les effets de la grâce, le bien, demeureront éternellement. C'est une grande consolation.

Ainsi donc, au verset 15, il y a analogie entre le don de grâce du côté de Christ et la faute du côté d'Adam, en ce que les résultats atteignent les deux races: «Par la faute d'un seul», Adam, «plusieurs sont morts», c'est-à-dire la masse en relation avec lui, tous ses descendants. Mais du côté de Christ: «*Beaucoup plutôt*, la grâce de Dieu et le don» (tout est gratuit) ont abondé envers cette masse des descendants d'Adam, à l'intention de tous, par la grâce qui est d'un seul homme, Jésus Christ, le second homme, le dernier Adam.

Au verset 16, il y a gradation dans les faits et dans leurs conséquences: du côté d'Adam, non seulement tous meurent, mais le jugement en condamnation qui suit la mort, provient de ce seul homme et de son seul péché, tandis que du côté de Christ, et provenant de lui seul: «Le don de grâce, de plusieurs fautes, en justification», et ces plusieurs fautes sont la multitude des fautes des rachetés, dont Christ s'est chargé à la croix, pour amener la justification. Quel contraste avec la seule faute d'Adam!

Au verset 17, toujours gradation. Par la faute d'Adam, la mort a régné, mais du côté de Christ, le contraste n'est pas que la vie régnera, mais les rachetés, la race de Christ, ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice, ceux-là régneront en vie par un seul, Jésus Christ. Ici, les conséquences de la grâce percent jusque dans la gloire. Ainsi se clôt cette belle parenthèse.

(Versets 18-19) — Dans ces versets, nous avons encore l'affirmation que les actes respectifs des deux chefs de race, Adam et Christ, ont leur influence sur toute leur race. Ici, nous sortons de la parenthèse, et le verset 18 se rattache au verset 12. Ce verset nous présente, d'une manière remarquable, l'intention de Dieu dans la mort de Christ envers tous les hommes, sans exception.

En effet, si les conséquences de la seule faute d'Adam s'étendent à tous les hommes en condamnation, d'un autre côté, les conséquences de la seule justice possible, celle qui a été établie par la mort de Christ, comme base permanente sur laquelle Dieu peut agir en grâce, s'étendent à tous les hommes, quant à l'intention de Dieu. Et ce qui leur est offert à

tous par ce moyen n'est rien moins qu'une *justification de vie*, c'est-à-dire une justification qui entraîne avec elle la possession de la vie. Combien sont responsables les hommes en se soustrayant, par leur faute, à une semblable intention de Dieu à leur égard!

Le verset 19 est une sorte de conclusion. Par la désobéissance d'Adam, plusieurs, c'est-à-dire tous ses descendants, ont été constitués pécheurs, de même, par l'obéissance de Christ, en mourant sur la croix, tous ses rachetés sont constitués justes, c'est-à-dire sont établis dans un état nouveau, caractérisé par la justice. Mais il faut bien retenir qu'ici, c'est la conséquence de l'acte de chacun des deux chefs de race qui est envisagée, en dehors de la responsabilité individuelle de ceux qui y ont part.

D'autre part, il y a lieu de considérer ce que nous devons entendre ici par l'obéissance de Christ. Nous savons que son obéissance a été parfaite, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, mais ce n'est par cette obéissance-là qui nous est imputée, comme on le croit, par erreur, dans la chrétienté. Cette obéissance-là lui est personnelle; c'est ainsi qu'il est dit, en Hébreux 5: 8, qu'il a *appris* l'obéissance par les choses qu'il a souffertes, c'est-à-dire qu'il a expérimenté, par les souffrances qu'il a trouvées sur son chemin, ce que c'est qu'obéir dans un monde où tout est en opposition avec la volonté de Dieu et, pour lui, sa mort a été le couronnement de son obéissance. C'est particulièrement de cet acte d'obéissance en mourant, qu'il est question dans notre verset 19. On trouve deux passages remarquables à cet égard: l'un est en Philippiens 2: 8: «Etant devenu obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix». Ici, non plus, ce n'est pas seulement qu'il a obéi depuis sa naissance jusqu'à sa mort, mais qu'il a trouvé dans l'acte de mourir une occasion spéciale d'obéir. Adam est mort comme conséquence de sa désobéissance, Christ est mort par obéissance. L'autre passage est en Jean 10: 17, 18 «A cause de ceci le Père m'aime, c'est que moi, je laisse ma vie, afin que je la reprenne; j'ai le pouvoir de la laisser, et j'ai le pouvoir, de la reprendre; j'ai reçu ce commandement de mon Père». Il pouvait laisser et reprendre sa vie par son propre pouvoir, dans l'obéissance au commandement de son Père. En fait, nous savons qu'il a laissé sa vie par obéissance, et qu'il s'en est remis à son Père pour la reprendre, comme nous l'avons vu à propos des versets 2-4 du chapitre premier.

Le Seigneur fait encore allusion à cette obéissance à la fin du chapitre 14 de ce même évangile de Jean, quand il dit: «Mais afin que le monde connaisse que j'aime le Père, et selon que le Père m'a commandé, ainsi je fais», et il allait à la mort.

Donc, par un seul acte d'obéissance, en mourant sur la croix, cet acte constitue justes tous ceux auxquels il est appliqué.

(Verset 20) — La loi est intervenue, s'est glissée, peut-on dire, dans l'intervalle compris entre les deux Adam, et cela afin que *la faute* abondât. Non pas le péché, car Dieu ne fait rien pour faire abonder le péché, mais la loi fait ressortir sa gravité, son caractère odieux, sous la forme de fautes commises en transgressant la loi de Dieu. Dans ce sens, la loi a fait abonder la transgression. Tout ce qui est dit de la loi, dans notre chapitre, c'est que le péché

n'est pas mis en compte — comme transgression — quand il n'y a pas de loi (verset 13), puis, ici, que la loi a fait abonder la transgression.

A la fin du verset, l'apôtre ne dit pas: «Mais là où la transgression abondait», non, mais «où le péché abondait», c'est beaucoup plus général. Il abondait partout chez les enfants d'Adam, sans loi et sous la loi. C'est là que la grâce a surabondé, qu'elle s'est étendue au-dessus du péché, qu'elle s'est montrée plus grande que le péché.

(Verset 21) — La conséquence suit: «Afin que, comme le péché a régné par la mort, ainsi aussi la grâce régnât par la justice». La mort était la démonstration du caractère du royaume du péché et, de même, la justice justifiante est la démonstration du caractère du royaume de la grâce, en vue de la vie éternelle, par Jésus Christ notre Seigneur. La vie éternelle est devant nous, au lieu de la condamnation éternelle, et cela est dû au fait que la grâce règne.

Chapitre 6

Dans ce chapitre, ainsi que dans le suivant, l'apôtre prévoit les objections que pourrait faire un homme dans la chair, aux grandes vérités qu'il vient de développer; et les réponses à ces objections contiennent de nouveaux et précieux enseignements.

(Versets 1, 2) — Ainsi, au verset 1, un tel homme peut dire que, si l'on est constitué juste par l'obéissance d'un autre, et que si la grâce a surabondé là où le péché abondait, on peut ne pas regarder de si près au péché. De là la question: «Demeurerions-nous dans le péché afin que la grâce abonde?»

L'apôtre, qui a montré qu'on est constitué juste par l'obéissance d'un Christ mourant sur la croix, en déduit ici que cette mort nous est comptée, en quelque sorte, comme étant la nôtre, de sorte que non seulement il est mort pour nous, mais que nous sommes morts avec lui. Or, si nous sommes morts avec lui, nous sommes morts au péché, de sorte que nous ne pouvons pas vivre dans une chose à laquelle nous sommes morts.

Il importe de bien saisir que ce n'est pas le péché qui est mort, mais c'est nous qui sommes spirituellement morts à une chose qui existe encore dans notre chair. Ainsi, un homme, ayant une maison et une fortune, meurt; sa maison et sa fortune existent toujours, elles ne sont pas mortes, mais lui est mort à sa maison et à sa fortune, il ne peut pas y vivre encore, c'est une impossibilité.

(Versets 3, 4) — Ici, l'apôtre semble demander aux chrétiens, s'ils ont oublié la signification de leur baptême. L'eau du baptême est une figure de la mort, de sorte qu'ayant été baptisés pour le Christ Jésus, pour un Christ mort, nous avons été placés en figure dans sa mort. Ce n'est donc pas pour vivre dans le péché. Il y a cette différence entre la circoncision et le baptême, que la circoncision considérait le Juif comme un homme vivant dans sa vie d'Adam, quoique mis à part d'entre les autres hommes, tandis que le baptême chrétien est le signe de la mort de Christ, mort qui met totalement de côté l'homme dans la chair. Par le baptême, on est, en figure, mort et enseveli avec Christ.

Mais ce Christ mort n'a pas été laissé dans la mort, dans laquelle il était entré en grâce pour nous. Il a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père. Cette gloire était intéressée dans la résurrection du Seigneur Jésus. Lui, avait donné à son Père un nouveau motif pour l'aimer en ce qu'il laissait sa vie pour la reprendre (Jean 10: 17, 18). Aussi, avons-nous vu qu'il a été déterminé Fils de Dieu en puissance par la résurrection des morts (Romains 1: 4). La gloire du Père devait intervenir pour ressusciter son Fils. Et ici, la conséquence que l'apôtre tire pour nous de cette résurrection, c'est qu'elle nous introduit dans une vie nouvelle. Dans notre épître, nous ne trouvons pas, comme cela est enseigné ailleurs, notre *union* avec Christ dans la résurrection, il s'agit ici de la délivrance de notre condition en Adam, par la mort. Mais cependant, nous sommes impliqués dans la résurrection de Christ. Nous n'avons pas été laissés dans la mort, puisque Christ, avec qui nous sommes morts, a été ressuscité, et cette résurrection nous introduit dans une vie nouvelle.

(Versets 5-7) — Le verset 5 explique ce que nous venons de dire. Ayant été identifiés avec Christ dans la ressemblance de sa mort, la conséquence doit suivre nécessairement: nous le serons aussi dans la ressemblance de sa résurrection. Ressemblance peut sous-entendre que nous n'étions pas là *de fait*, quand il est mort, cependant sa mort nous est comptée comme étant la nôtre, et c'est au moment où il est mort que nous sommes morts avec Lui. La conséquence suit en résurrection, et même cela implique notre résurrection corporelle.

Au verset 6, l'apôtre rappelle, comme une chose connue, que notre vieil homme a été crucifié avec Lui. L'homme en Adam, avec toutes ses mauvaises qualités, tout cet état dans lequel nous étions responsables, a été cloué à la croix de Christ: c'est là que son épreuve de la part de Dieu a été terminée et, désormais, Dieu ne demande plus rien à l'homme dans la chair. Le vieil homme reçoit à la croix la mort qu'il mérite, «afin que le corps du péché soit annulé pour que nous ne servions plus le péché». Le corps du péché, ici, ce n'est pas notre vase mortel, mais c'est, pour ainsi dire, l'organisme du péché dans la chair, une machine qui fonctionne très bien dans l'homme en Adam et qui l'oblige à pécher. Le vieil homme ayant été crucifié, cette machine est désorganisée chez le chrétien, de sorte qu'il n'est plus esclave du péché. Le péché est aussi représenté ici, comme étant un maître, un tyran, duquel l'homme dans la chair est esclave, tandis que le chrétien étant mort avec Christ est affranchi de ce maître-là, parce que le péché ne peut avoir d'action que sur l'homme dans la chair.

Au verset 7, l'apôtre va encore plus loin dans les conséquences du fait d'être mort avec Christ. Il dit: «Car celui qui est mort est justifié du péché», non pas justifié de ses péchés, mais du péché. On ne peut pas accuser un cadavre d'avoir de mauvaises convoitises, il est justifié de cette imputation.

(Versets 8, 9) — Nous avons ici la même pensée qu'au verset 5. Si nous suivons Christ dans sa mort, nous le suivrons nécessairement dans sa résurrection. Celle-ci a été la fin de la mort pour lui et pour nous. Il ne peut pas mourir de nouveau. Si, lorsqu'il était dans le

tombeau, la mort semblait dominer sur lui, il n'en est plus ainsi à sa résurrection. Pierre dit aux Juifs, en Actes 2: 24, que Dieu a délié les douleurs de la mort, puisqu'il n'était pas possible que Jésus fût retenu par elle.

(Verset 10) — Ce verset est particulièrement important. En mourant pour nos péchés, notre Sauveur est mort au péché. Il a été fait péché pour nous sur la croix, mais, en mourant, le péché a été condamné dans la chair et il en a fini avec le péché. Il avait revêtu notre humanité pour avoir la faculté de mourir pour nous. C'est ce qui est dit en Hébreux 2: 14: «Puis donc que les enfants (ceux dont il venait prendre la cause) ont eu part au sang et à la chair, lui aussi semblablement y a participé, afin que *par la mort...*» En Romains 8: 3, l'apôtre dit que Dieu a envoyé son propre Fils «en ressemblance de chair de péché et pour le péché». En mourant, notre adorable Sauveur en a fini avec tout ce qui se rattachait au péché.

Quelqu'un a dit que, quant à sa vie essentielle, comme Fils de Dieu, il ne l'a jamais ni prise ni laissée. En ce qu'il est mort, comme homme fait péché pour nous, il est mort une fois pour toutes au péché, mais en ce qu'il vit, comme homme ressuscité, il vit à Dieu. Sa vie en résurrection et en gloire est entièrement, désormais, une vie à Dieu. Sans doute, par amour pour nous, il demeure homme pour l'éternité, tout en vivant à Dieu, mais sa vie n'a plus à se donner pour d'autres, c'est une vie entièrement à Dieu.

(Verset 11) — Ici, l'apôtre en tire la conséquence pour nous. Il dit que nous, qui sommes morts avec lui, nous devons aussi nous tenir pour morts au péché et pour vivants à Dieu dans le Christ Jésus.

De même que Christ est mort pour nous, de même nous sommes morts avec lui en tant qu'il s'agit, devant Dieu, de notre ancienne vie dans la chair. Il faut que nous nous emparions de ce fait, en le recevant tout simplement comme un article de foi et sans le confondre avec la réalisation que nous sommes appelés à en faire. Ainsi, si vous dites à un croyant: «Tu sais que tes péchés sont pardonnés», il vous répondra: «Sans doute, et grâces à Dieu, j'en jouis», mais si vous ajoutez: «Tu sais aussi que tu es mort», il pourra vous répondre: «Non, je me suis fâché ce matin». Or, quelque regrettable que cela soit, cela ne veut pas dire pourtant que, devant Dieu, son vieil homme n'est pas mort, mais bien qu'il a manqué à sa responsabilité de le tenir pour tel.

On a aussi fait cette comparaison: On place à la banque une certaine somme pour quelqu'un. Lorsque le bénéficiaire en est informé, il a à se tenir pour créancier de cette somme placée pour lui, alors même qu'il ne l'a pas touchée.

Mais si le fait d'être mort avec Christ est d'abord un article de foi, il faut qu'il devienne ensuite le point de départ pour la marche. Si vous vous tenez pour morts, la conséquence suivra. Si le croyant qui s'est fâché le matin, s'était tenu pour mort à ce moment-là, il ne se serait pas fâché.

Il est aussi important de remarquer que la même exhortation de ce verset 11, qui nous dit de nous tenir pour morts, nous dit aussi de nous tenir pour vivants à Dieu dans le Christ

Jésus. Il s'agit toujours là de notre position devant Dieu, laquelle, une fois qu'elle est bien comprise, a sa traduction dans la vie pratique.

(Versets 12, 13) — Maintenant, dans le reste du chapitre, l'apôtre tire les conséquences pratiques des faits établis dans les versets 1 à 11. Etant morts avec Christ, nous sommes morts au péché, de sorte qu'en pratique, nous ne devons pas permettre au péché, dont le principe est encore dans notre vieille nature, de régner dans notre corps mortel pour que celui-ci soit l'instrument obéissant de ses convoitises. Nous ne devons pas livrer les membres de notre corps à ce péché qui n'est plus notre maître, mais nous devons *nous* livrer à Dieu — non seulement nos membres, mais tout notre être moral aussi — comme d'entre les morts étant faits vivants. Pour pouvoir ainsi nous livrer à Dieu, il faut que nous ayons d'abord été rendus libres, mais une fois libres, que faire de cette liberté, sinon de la mettre au service de Celui qui nous a affranchis de la servitude?

On raconte qu'en Amérique, au temps de l'esclavage, une jeune esclave était mise en vente aux enchères, et se lamentait, ne sachant dans quelles mains elle allait tomber. Alors un homme riche, ému de compassion envers elle, hausse l'enchère jusqu'à ce que la jeune fille lui soit adjudgée, en solde aussitôt le prix et dit à la pauvre esclave: «Maintenant tu es libre», et il s'éloigne. Mais la jeune fille, touchée dans son cœur, court après lui, en lui disant: «Oh! Monsieur, je veux vous servir!» Elle ne pouvait faire un meilleur usage de sa liberté que de la mettre au service de celui qui l'avait affranchie. Il en est de même du racheté: il peut et il veut se livrer lui-même à Dieu. C'est là la vraie consécration chrétienne. Dans les systèmes chrétiens, on invite les âmes inconverties à se donner à Dieu, mais c'est impossible de le faire avant d'avoir été affranchi par la rédemption. «Livrez-vous vous-mêmes à Dieu, *comme d'entre les morts étant faits vivants*, et vos membres à Dieu comme instruments de justice». Nous-mêmes, c'est tout notre être, et nos membres en sont l'instrumentalité, de sorte que nos facultés intellectuelles et physiques doivent maintenant servir d'instrument à la justice pratique.

(Verset 14) — Le péché, dont le principe est dans notre chair, ne dominera pas sur nous, parce que nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce. La loi défend le péché et maudit le pécheur, c'est tout ce qu'elle peut faire, mais à cause de l'état de l'homme naturel, elle excite le désir de faire ce qu'elle défend et ne donne aucune capacité pour y échapper. Le racheté, lui, n'est pas sous une telle loi, aucune défense n'est devant lui, il est sous la grâce qui l'a délivré et qui le fortifie, pour prendre son plaisir dans la volonté de Dieu.

(Versets 15, 16) — Mais péchera-t-on, parce qu'on n'est pas sous un régime de défense? Nullement, car on a changé de maître. Sans la loi et sous la loi, l'homme est malgré lui esclave du péché, et la fin de cet esclavage, c'est la mort. Le racheté a changé de maître. Il est vivant à Dieu et esclave volontaire de l'obéissance pour la justice pratique.

(Verset 17) — Les chrétiens de Rome avaient été autrefois esclaves du péché, mais ensuite ils avaient obéi *de coeur* à l'Évangile, à la forme de doctrine qu'ils connaissaient par

la parole de Dieu, telle qu'elle leur était parvenue. Maintenant qu'ils avaient, en plus, cette riche épître aux Romains, ils auraient à continuer à obéir de coeur à la forme de la doctrine de cette épître. C'est notre responsabilité à nous aujourd'hui. Un point des plus importants pour nous de la forme de cette doctrine, c'est que nous avons à nous tenir pour morts à des choses qui existent encore, et notamment au péché qui est encore dans notre vieille nature.

(Versets 18-22) — Ayant été affranchis du péché comme maître d'esclaves, vous avez été assujettis à la justice pratique qui est votre nouveau maître.

Au verset 19, l'apôtre semble s'excuser d'employer la comparaison de maîtres et d'esclaves lorsqu'il s'agit de l'obéissance chrétienne, mais il fallait trouver une comparaison qui fût à la portée de la faiblesse humaine.

La fin du verset 19 déclare que, comme autrefois on avait livré l'instrumentalité de sa personne comme esclave à l'impureté et à l'iniquité, pour l'iniquité (et c'était particulièrement l'état des païens), on avait maintenant à livrer cette instrumentalité intellectuelle et physique comme esclave à la justice pratique, pour réaliser la sainteté pratique.

Les versets 20 et 21 font ressortir qu'il est impossible d'être la propriété de deux maîtres d'esclaves en même temps. Quand on était esclave du péché, on ne l'était pas de la justice, mais il n'y avait aucun fruit dans l'esclavage du péché, c'était pour Dieu une stérilité complète et pour nous une honte. En outre, la fin d'un tel chemin c'est la mort. C'est là où mène le péché.

Au verset 22, le contraste est complet. Affranchis du péché, on se trouve asservis à Dieu comme maître. Nous avons vu, à la fin du verset 16, que le nouveau maître est l'obéissance pour la justice pratique. Au verset 18, le nouveau maître, c'est la justice elle-même, et toujours la justice pratique. A la fin du verset 19, c'est la justice pour la sainteté. Ici, le nouveau maître, c'est Dieu lui-même. Dans cet heureux asservissement, il y a immédiatement du fruit produit, et ce fruit, c'est la sainteté pratique.

Une telle marche aboutit nécessairement à la vie éternelle comme fin, tandis que la marche dans le péché aboutit à la mort. C'est ce que nous avons vu au chapitre 2: 7. Et la vie éternelle comme fin, c'est la vie éternelle en gloire. L'apôtre Jean parle de la possession immédiate de la vie éternelle par la foi et la nouvelle naissance. «Celui qui croit au Fils a la vie éternelle» (Jean 3: 36), puis, en Jean 5: 11-13: «Celui qui a le Fils a la vie... Afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle». L'apôtre Paul parle de la vie éternelle telle que nous l'aurons dans la gloire. C'est bien la même vie, mais développée en perfection et en gloire pour l'éternité, à la gloire de Dieu.

(Verset 23) — Ici, nous pouvons constater la sagesse et la précision de la Parole. S'il est vrai que, selon les voies de Dieu, une marche dans la sainteté aboutisse à la vie éternelle en gloire, cependant, cette vie éternelle n'est pas le salaire de la sainteté, pas plus qu'elle

n'est la résultante de nos progrès spirituels, elle est le don de la grâce de Dieu. Au contraire, pour le péché, ses gages ou son salaire, c'est la mort.

Chapitre 7

(Verset 1) — Nous avons vu, au chapitre 6, ce qu'est l'affranchissement du péché; ici, au chapitre 7, nous avons l'affranchissement de la loi.

La loi a autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit. Les poursuites contre un homme accusé de vol, par exemple, cessent dès que cet homme meurt. La loi n'a rien à faire avec les morts. Or, le chrétien est un homme mort avec Christ, et il est, par conséquent, mort à la loi.

(Versets 2-4) — Pour illustrer cette pensée, l'apôtre prend le cas de la loi du mariage, dont le lien, à l'état normal, ne peut être rompu que par la mort. La femme est liée à son mari par la loi du mariage, mais, si le mari meurt, elle devient libre et peut épouser un autre mari.

Etant mort avec Christ à la croix, le chrétien est mort à la loi, envisagée ici comme étant le premier mari de l'homme. Ce n'est pas la loi qui est morte, mais le chrétien et, dès lors, la loi ne peut plus avoir d'action sur lui. Le premier mari se trouve veuf. D'autre part, le chrétien est, dans sa nouvelle existence, lié à un autre mari qui est Christ ressuscité d'entre les morts et, tandis que le mariage avec la loi ne pouvait rien produire pour Dieu, à cause de l'état de l'homme par le péché, l'union avec Christ ressuscité fait porter du fruit pour Dieu.

(Versets 5, 6) — Quand nous étions dans la chair — ceci est dit de l'état des Juifs placés sous la loi de la part de Dieu lui-même — alors, dans cet état, les passions des péchés, excitées par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort, aucun fruit pour Dieu. Maintenant, étant déliés de la loi par la mort et liés à Christ ressuscité d'entre les morts, nous servons Dieu en nouveauté d'esprit, c'est-à-dire sur un principe tout nouveau, et non pas en vieillesse de lettre, et la lettre, ici, c'est la loi. C'est comme en 2 Corinthiens 3: 6, où l'apôtre expose que les ministres de la nouvelle alliance ne sont pas des ministres de la lettre, mais de l'Esprit, car *la lettre tue*, mais l'Esprit vivifie. Nous verrons plus loin comment la lettre tue.

(Versets 7-11) — L'apôtre prévoit l'objection qui pourrait être faite à ce qu'il vient d'avancer, savoir que si les passions des péchés sont par la loi, celle-ci est donc une mauvaise chose. La réponse est simple, car puisque la loi donne la connaissance du péché, c'est donc qu'elle est en contraste avec le péché. Mais, en outre, il faut remarquer qu'ici il s'agit de donner la connaissance du péché intérieur et non de se prononcer sur le caractère d'un acte; c'est pourquoi l'apôtre cite le dixième commandement qui défend *le mouvement du coeur* vers les actes interdits dans les commandements précédents. Comme quelqu'un l'a fait remarquer, «l'aiguillon est dans la queue». Ce dernier commandement: «Tu ne

convoiterez pas», faisait faire à l'âme née de Dieu, la découverte de la racine du péché dans la chair, en révélant la convoitise.

Si le verset 7 fait découvrir l'existence de la convoitise, le verset 8 montre ses mouvements immédiats stimulés par la loi: «Le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, a produit en moi toutes les convoitises, car, sans la loi, le péché est mort». Rappelons-nous qu'il s'agit du péché et non des péchés. Sans la loi, le péché est mort, il est impuissant, car «la puissance du péché, c'est la loi» (1 Corinthiens 15: 56).

Au verset 9, nous avons la preuve que l'apôtre, dans son argumentation, ne parle pas de lui-même personnellement. Il dit: «Etant autrefois sans loi». Or, il n'a jamais été lui-même sans loi, puisqu'il était né sous la loi. Mais il envisage d'une façon générale, un homme dans la chair. Sans loi, cet homme vivait, il était libre, inconscient du péché en lui. Sa conscience ne lui révélait pas l'existence de ce péché, elle ne faisait qu'approuver ou désapprouver des actes. Mais, par le commandement, c'est-à-dire la loi, le péché a repris vie; dès lors, il n'est plus mort, il est vigoureux, et c'est l'homme qui meurt, tué par le péché.

De sorte que le commandement, qui était pour la vie selon cette parole: «Celui qui aura fait ces choses, vivra par elles» (Romains 10: 5), a produit la mort à cause du péché. «Car le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, me séduisit, et par lui me tua».

(Versets 12-25) — L'apôtre a donc répondu victorieusement à la question: «La loi est-elle péché?» et la conclusion est que la loi est sainte. Comment ne le serait-elle pas, puisqu'elle vient de Dieu! «Le commandement est saint, et juste, et bon». Il n'y a que le chrétien qui puisse reconnaître la sainteté de la loi et revendiquer toute son autorité. Paul, comme chrétien, peut le faire, parce qu'il n'est plus sous la loi. Dans ces passages nous avons, non pas un juste de l'Ancien Testament en face de la loi, mais un chrétien.

Mais au verset 13, une nouvelle objection jaillit: «Ce qui est bon, est-il donc devenu pour moi la mort?» Non, certes, ce n'est pas la loi qui m'a tué, c'est le péché, c'est lui qui est le meurtrier, et en me mettant à mort par une chose qui est bonne en elle-même, il a manifesté tout son hideux caractère, il est devenu «excessivement pécheur», c'est-à-dire audacieux, vigoureux, producteur de péchés.

Au verset 14, il est dit que la loi est spirituelle. Elle est cela en contraste avec l'état de l'homme naturel: «Moi, je suis charnel, vendu au péché». Quel état lamentable! Ce qui suit est l'expérience d'une âme sous la loi, mais d'une âme renouvelée qui distingue sa nouvelle volonté d'avec le courant de la vieille nature qui la subjugue: «Ce que je fais, je ne le reconnais pas, car ce n'est pas ce que je veux que je fais, mais ce que je hais, je le pratique». Le fait que cette âme renouvelée ne peut pas pratiquer ce que sa nouvelle volonté aimerait, est la preuve pour elle qu'elle approuve la loi comme étant bonne (versets 15, 16).

Du verset 17 au verset 23, nous trouvons trois étapes successives dans l'expérience de l'âme renouvelée et quoiqu'il y ait accroissement de lumière dans leur succession, elles n'aboutissent pas encore à la délivrance.

Premièrement, au verset 17, l'homme renouvelé distingue le vieux moi du nouveau moi. Puis, au verset 18, il sait que dans le vieux moi, il n'habite point de bien. C'est un progrès, mais ce n'est pas la délivrance, attendu que ce qu'il voudrait, c'est qu'il n'y eut rien que du bien en lui, et c'est ce qui ne se réalise pas. Enfin, au verset 21, il découvre que le péché, qui est dans son vieux moi, et plus fort que lui, il fait loi dans ses membres, de sorte qu'il est pratiquement esclave de cette puissance du péché qui existe dans ses membres.

Il manque à un tel homme de connaître la pleine rédemption accomplie à la croix, ainsi que la puissance du Saint Esprit dans le racheté. En attendant, c'est un conflit entre la vieille et la nouvelle nature, et au lieu de voir la nouvelle avoir le dessus, parce qu'elle est la meilleure, c'est, au contraire, la vieille, parce qu'elle est la plus forte. Mais lorsque le racheté est envisagé comme possédant le Saint Esprit, alors le conflit n'est plus entre la vieille et la nouvelle nature, mais entre la chair et l'Esprit, comme en Galates 5: 17. Là, l'Esprit convoite contre la chair et réciproquement, et, par le même principe que c'est toujours le plus fort qui a le dessus, l'Esprit étant le plus fort, le chrétien ne peut pas pratiquer les choses que sa chair voudrait.

Au verset 24 de notre chapitre, arrive le cri de détresse: «Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort?» C'est-à-dire misérable que je suis d'être un homme constitué comme je le suis avec une nouvelle vie en moi et, à côté, le péché qui est plus fort que moi. Il en résulte un débat sans issue, dans lequel l'âme, lassée de tous ses efforts infructueux, finit par chercher un secours en dehors d'elle, quelqu'un qui puisse la délivrer, puisqu'elle ne peut se délivrer elle-même. Le cri est: «*Qui* me délivrera?» et la réponse est: «Je rends grâce à Dieu, par Jésus Christ, notre Seigneur». Cette réponse ne dit pas qui délivrera, mais elle fait voir que l'âme a saisi que la délivrance *a eu lieu*, de sorte qu'elle peut rendre grâce pour cette délivrance, dont le caractère et la manifestation seront développés dans le chapitre suivant.

Quelqu'un a illustré cette situation, en représentant un enfant tombé dans un fossé bourbeux et profond. Son père est en haut, au bord du fossé. L'enfant lève les yeux vers son père et lui dit: «Papa, il faut que je me sorte d'ici». Le père répond: «Sans doute, mon fils». L'enfant fait un effort pour gravir le talus, mais glisse de nouveau dans la vase. Il regarde alors encore vers son père et lui répète: «Mais papa, il faut absolument que je me sorte d'ici». Le père répond: «Mais certainement». Un nouvel effort fait par l'enfant ne fait que l'enfoncer un peu plus profond dans la vase. Alors l'enfant s'écrie: «Oh! papa, sors-moi d'ici». Et aussitôt son père lui tend la main en lui disant: «Ah! voilà ce que j'attendais»; et il le délivre aussitôt. Il convient de remarquer que le cri de détresse n'est pas: «Qui m'aidera?» mais: «Qui me délivrera?»

La fin du verset 25 mérite toute notre attention. On trouve quelquefois des chrétiens qui demandent pourquoi cette fin de verset ne se trouve pas avant l'action de grâce de la délivrance. Mais, c'est une sorte de conclusion qui ne pouvait être déduite qu'après que la délivrance a mis l'âme en état d'accepter qu'il y ait deux natures coexistantes, ayant chacune son caractère propre: la nouvelle nature appelée ici «l'entendement», tout entière

du côté de la loi de Dieu, puis la chair, la vieille nature, tout entière du côté de la loi du péché.

«Ainsi donc *moi-même*, de l'entendement, je sers la loi de Dieu, mais de la chair, la loi du péché». Cette expression «moi-même», est très significative. On en trouve comme la définition dans ce que l'apôtre dit de lui au chapitre 12 de la seconde épître aux Corinthiens, versets 2 à 10. Là, l'apôtre se glorifie d'un homme en Christ, le nouvel homme, qui est toujours propre pour le troisième ciel; mais il ajoute: «Je ne me glorifierai pas de *moi-même*». Le moi-même, c'était Paul, tel qu'il était constitué avec le nouvel homme et la chair en lui, de manière qu'en descendant du troisième ciel, il avait besoin d'une écharde pour que sa chair ne se glorifiât pas du privilège qui lui avait ainsi été accordé.

On trouve encore la même pensée en Galates 2: 20, quand l'apôtre dit: «Je ne vis plus, moi», c'est le vieil homme qui n'est plus. Puis «Christ vit en moi», c'est le nouvel homme. Mais il faut, une troisième chose pour trouver Paul tel qu'il était ici-bas, c'est pourquoi il ajoute: «Et ce que je vis encore dans la chair (dans le corps), je le vis dans la foi au Fils de Dieu». Voilà encore le «moi-même» c'est-à-dire Paul ayant le nouvel homme et la chair en lui.

Une autre chose à remarquer, c'est que les deux natures qui sont dans le chrétien ne constituent pas deux êtres. Il y a bien deux natures, mais il n'y a qu'un seul être ayant le droit de vivre, c'est le nouvel homme, de même que dans un arbre greffé il y a deux natures, mais un seul arbre, et les fruits sont ceux de la greffe.

Dans 1 Jean, il n'est question que de ce seul être. C'est le nouvel homme vu tout seul. C'est pourquoi il est dit: «Quiconque est né de Dieu, ne pratique pas le péché, car la semence de Dieu demeure en lui, et il ne peut pas pécher, parce qu'il est né de Dieu». Et encore: «Nous savons que quiconque est né de Dieu ne pèche pas, mais celui qui est né de Dieu se conserve lui-même et le méchant ne le touche pas» (1 Jean 3: 9; 5: 18). La vie de Dieu, en effet, ne peut pas pécher, et le méchant ne peut pas la toucher.

Chapitre 8

Quelque précieuses que soient les bénédictions exposées dans ce chapitre, elles ne dépassent pourtant pas, exception faite du verset 1, les bénédictions des onze premiers versets du chapitre 5. Il n'y a, en effet, rien de plus grand que de pouvoir se glorifier même en Dieu, par notre Seigneur Jésus Christ.

Les chapitres 7 et 8 ne forment pas précisément une suite, c'est plutôt un contraste entre deux positions, bien qu'en pratique, il faille passer par les exercices du chapitre 7, pour jouir de l'affranchissement, exposé au chapitre 8.

Le verset 25 du chapitre 7 sert, pour ainsi dire, de base à l'enseignement du chapitre 8, car si, dans ce dernier chapitre, nous avons la marche chrétienne dans la puissance de l'Esprit, le croyant y est toujours envisagé comme ayant conscience des deux natures qui sont en lui.

Le chapitre 8 est formé de trois parties distinctes: la première, du verset 1 à 13, traite de l'effet intérieur de la puissance vivifiante du Saint Esprit; la seconde, du verset 14 à 28, traite de la présence personnelle du Saint Esprit en nous; la troisième, du verset 28 à la fin, présente notre sécurité extérieure, résultant du fait que Dieu est pour nous. On peut résumer ces trois parties en disant: 1. Dieu avec nous; 2. Dieu en nous; 3. Dieu pour nous.

Au commencement du chapitre, le premier verset est en rapport avec ce qui a été présenté au chapitre 5, le verset 2 avec l'enseignement du chapitre 6, et le verset 3 avec celui du chapitre 7.

(Verset 1) — Ce verset, en mentionnant notre position *en Christ*, dépasse le cadre de la doctrine de l'épître, qui est la délivrance par l'oeuvre de Christ. L'absence de condamnation n'est pas déduite, en effet, de la justification des péchés exposée au chapitre 5, mais elle est présentée comme résultant de notre position en Christ, devant Dieu. Christ dans la gloire est la forme et l'expression de notre nouvelle position devant Dieu, de sorte qu'étant unis à lui, là où il est, nous sommes désormais à l'abri de toute condamnation autant que lui-même.

«Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus». Cette expression: «maintenant» se trouve répétée plusieurs fois, à partir du verset 21 du chapitre 3, et elle marque chaque fois une étape franchie dans l'enseignement de l'apôtre. Ici, cela veut dire que maintenant que le terrain est déblayé de tout ce qui se rattache à l'état de l'homme dans la chair, le croyant peut être vu dans un état tout nouveau en Christ, une position dans laquelle il se trouve aussi bien maintenant que lorsqu'il sera dans la gloire. Jusqu'au verset 11, nous avons la condition qui correspond à cette position.

(Verset 2) — Ce verset nous donne le mot de l'affranchissement, ce qui place le croyant dans le véritable état chrétien, possédant la vie divine et l'Esprit, comme puissance de cette vie. Dans cet état, ce n'est plus le péché qui fait loi, comme au chapitre 7; le croyant en est affranchi par une autre loi, celle de l'Esprit de vie qui est dans le Christ Jésus.

Dans ce passage, la *loi* est un principe, agissant toujours dans le même sens, comme les lois de la nature. Ce principe, cette manière d'agir de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, puissant et actif dans le croyant, le délivre de cet autre principe mauvais appelé «loi du péché et de la mort». Ainsi, malgré la présence en lui de la vieille nature, le chrétien peut réaliser librement tous les caractères de la vie de Christ.

Dans les derniers versets que nous avons considérés, ainsi que dans ceux qui sont devant nous, le mot «loi» est employé dans diverses acceptions. Ainsi, au verset 23 du chapitre 7, nous avons la loi de l'entendement, qui est la volonté renouvelée, en contraste avec la loi du péché. Au verset 25, c'est la loi de Dieu, c'est-à-dire ce qui émane de Dieu lui-même. Ici, dans notre verset 2, c'est la loi de l'Esprit de vie définie plus haut et, au verset 3, la loi de Moïse.

(Verset 3) — Cette loi de Moïse demandait à l'homme dans la chair une marche répondant aux exigences divines qu'elle faisait connaître. Elle était puissante pour

prononcer une condamnation rigoureuse sur tout ce qui ne correspondait pas à ses exigences, mais elle était faible, dans ses résultats, à cause de la qualité des matériaux dont elle disposait. Quoique sainte, juste et bonne en elle-même, elle n'a rien pu obtenir de bon de l'homme dans la chair. Elle était semblable à un habile sculpteur chargé d'exécuter un beau travail, mais à qui on ne donne à sculpter que du bois pourri. Il ne peut, malgré son talent, arriver à un bon résultat.

Mais cette chair ne pouvant pas produire le bien, ni être améliorée, a été condamnée — non pas pardonnée — à la croix de Christ. «Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair». L'expression «en ressemblance» montre le soin jaloux qu'apporte l'Esprit de Dieu à sauvegarder la pureté intrinsèque de l'humanité de Christ. Il n'avait pas une chair de péché, mais extérieurement, il *ressemblait* aux hommes qui l'avaient. Notre précieux Sauveur est devenu homme, homme saint, homme parfait, pour être traité sur la croix comme le péché même. Cela présente à nos coeurs ce qu'il y a de plus insondable dans l'oeuvre de l'expiation. Non seulement il a porté nos péchés, mais en les expiant, il a été traité comme la chose même qui les avait produits. Pendant ces trois heures de ténèbres, son âme pure et sainte est entrée dans toute la réalité de ce qu'est le péché, de ce que nous étions nous-mêmes dans ce péché. Cela montre avec quelle profondeur le Seigneur est entré dans notre condition de péché, et avec quelle justice Dieu a traité le péché sur lui. Il a «condamné le péché dans la chair». Dieu nous a considérés en Christ sur la croix, tels que nous étions dans toute l'horreur de notre nature, et ensuite, en tirant Christ du borbier fangeux, il nous a introduits en Lui dans toute la réalité de sa position en gloire (voir 2 Corinthiens 5: 21).

(Verset 4) — La juste exigence de la loi est accomplie en nous qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit. La marche du chrétien est l'expression de sa nouvelle vie, comme coulant de source, et cette marche coïncide avec l'accomplissement de ce que la loi exigeait de l'homme. Le chrétien, comme tel, aime Dieu de tout son coeur, et son prochain plus que lui-même, et cela, non pas parce qu'une loi l'exige, mais parce que c'est l'expression naturelle de sa nouvelle vie. C'est ce qui a été vu en perfection en Christ, et nous n'avons pas une autre vie que la sienne.

Un homme affranchi est donc un homme qui est en Christ, possédant la nouvelle vie et la puissance du Saint Esprit, en sorte que, tout en ayant encore la chair en lui, il marche selon l'Esprit.

(Versets 5-13) — Dans ces treize premiers versets de notre chapitre, le Saint Esprit, tout en étant présent et actif dans le racheté, n'est pas distingué de la vie qu'il a produite et de l'état d'âme qui en résulte, le tout est envisagé comme un ensemble qui est appelé l'Esprit, tandis que, du verset 14 au 27, nous verrons que l'Esprit est considéré comme distinct de la vie et comme témoin dans le racheté.

Dans les versets 5 à 8, nous avons le contraste entre deux conditions, ou deux classes de personnes: l'une est formée de ceux qui sont selon la chair, c'est-à-dire en Adam; l'autre

de ceux qui sont selon l'Esprit, c'est-à-dire en Christ, possédant la vie et le Saint Esprit. Chacun de ces états a le courant de pensées et d'affections qui lui est propre. Ceux qui sont selon la chair ont leurs pensées aux choses de la chair, aux choses du monde. C'est dans ce milieu qu'ils trouvent leur plaisir et tout ce qui les gouverne. Ceux qui sont selon l'Esprit, au contraire, ne trouvent rien dans ce milieu: ils ont leurs pensées aux choses de l'Esprit; c'est une toute autre sphère, caractérisée par ce qui est de l'Esprit et où se trouvent les choses qui répondent aux pensées fournies par l'Esprit.

Il est dit, au verset 6, que «la pensée de la chair est la mort»; c'est là où aboutit tout ce qui émane de cette nature, non seulement les péchés grossiers, mais tout ce que produit cette condition. La pensée de l'Esprit, au contraire, est vie et paix: la vie au lieu de la mort, et la paix au lieu de l'agitation de la chair. Cette paix est ce qui caractérise la nouvelle vie. Il ne peut y avoir de paix là où la volonté est opposée à Dieu, et il nous est dit ici que la pensée de la chair est inimitié contre Dieu. Elle ne peut se soumettre à la loi de Dieu. Elle veut le péché et elle hait tout ce qui s'oppose à sa volonté propre, de sorte que ceux qui sont dans cet état ne peuvent plaire à Dieu.

Dans ces versets 6 à 8, l'état dans la chair revêt ces trois caractères: la pensée de la chair est la mort (verset 6); elle est inimitié contre Dieu (verset 7); elle ne peut plaire à Dieu (verset 8).

Au verset 9, l'apôtre déclare que les rachetés ne sont plus dans cette condition, mais qu'ils sont dans l'Esprit et que l'Esprit de Dieu est en eux. Et l'apôtre ajoute: «Mais si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui». L'Esprit de Dieu était en Christ et peut ainsi être appelé l'Esprit de Christ, l'Esprit dont on a vu le caractère et les effets en lui. Il doit se manifester aussi dans le croyant, le formant à la ressemblance de Christ, c'est-à-dire avec ses pensées, ses sentiments et ses affections. Paul pouvait dire, en 1 Corinthiens 2: 16: «Nous avons la pensée de Christ»; et, en 1 Corinthiens 6: 17: «Celui qui est uni au Seigneur est un seul esprit avec lui». Ainsi, nous sommes de lui. Déjà, le soir de sa résurrection, le Seigneur avait soufflé dans ses disciples cet esprit de vie, et c'est la conséquence de ce fait qui est devant nous, ici, dans les onze premiers versets de notre chapitre.

Au verset 10, il est dit: «Mais si Christ est en vous, *le corps* est bien mort, à cause du péché, mais l'Esprit est vie, à cause de la justice». Jusqu'ici, le contraste était entre *la chair* et l'Esprit, maintenant, c'est entre *le corps* et l'Esprit. Il faut distinguer entre la chair et le corps: la chair est le principe mauvais qui se trouve dans le corps et le domine, au moins quant à l'homme naturel, aussi, le corps a-t-il été frappé d'une sentence de mort à cause du péché, et cette sentence demeure, même pour le chrétien. Dès lors, dans le contraste entre le corps et l'Esprit, le corps ne compte plus devant Dieu comme existence, c'est une simple enveloppe mortelle contenant l'Esprit, l'Esprit seul reste, et il est pratiquement la vie sur le pied de la justice. Quant au corps qui est caractérisé par la mort, il sera vivifié à cause de l'Esprit de Dieu qui habite en lui, et c'est la réponse définitive au cri de détresse du verset 24 du chapitre précédent: «Qui me délivrera de ce corps de mort?»

Etant à Christ, Christ étant en nous, notre corps étant le temple du Saint Esprit, nous ressemblons à Christ, selon qu'il est dit: «Comme il est, lui, nous sommes, nous aussi, dans ce monde» (1 Jean 4: 17). Et la conséquence de la vivification de nos âmes est que nos corps mortels doivent être vivifiés. Ce n'est pas que nous aurons un autre corps, bien que la différence entre les deux conditions du corps soit du tout au tout, mais c'est le corps mortel qui sera vivifié. Il y a une connexion entre le corps mortel du racheté et son corps glorieux.

Dans le délogement du chrétien, le corps déposé dans la terre, est, selon 1 Corinthiens 15, la semence du corps qui ressuscitera en gloire. Il y a un principe de vie dans la semence. Le corps d'un inconverti n'est pas une semence. La puissante voix du Juge seule, le fera sortir du sépulcre, selon Jean 5: 28, 29.

Dans la transmutation, ce qui est mortel est absorbé par la vie, mais là aussi, c'est le corps de notre abaissement qui est transformé en la conformité du corps de sa gloire (Philippiens 3: 21).

Notre verset 11 se termine par ces mots «A cause de son Esprit qui habite en vous». Ainsi, parce que nous avons la vie de Christ et le Saint Esprit, nous participons à la même résurrection que lui-même, d'abord Christ, les prémices, puis ceux qui sont du Christ à sa venue (1 Corinthiens 15: 23).

(Versets 12-13) — De tout ce qui précède, il résulte que nous ne sommes pas débiteurs à la chair. Elle ne nous a fait que du mal, nous ne lui devons rien. Elle a nécessité la mort de notre Sauveur sur la croix, pour que nous puissions en être délivrés, et là elle a reçu sa sentence de mort. C'est la seule place qui lui convienne. D'ailleurs, la vie selon la chair produit le péché et aboutit à la mort: «Si vous vivez selon la chair, vous mourrez». Cela ne veut pas dire qu'un enfant de Dieu puisse perdre la vie, mais c'est une sorte d'indication placée à l'origine d'un chemin pour indiquer où il aboutit. C'est comme en Philippiens 3: 19, quand l'apôtre parle de ceux «dont la fin est la perdition». On ne pourra pas faire dire à la Parole qu'une vie de péché aboutit à la vie éternelle.

«Mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez». Voilà le poteau indicateur d'un autre chemin. Et ici, le corps est envisagé comme servant la chair. Or, il n'est pas dit: Si vous laissez l'Esprit qui est en vous faire mourir les actions du corps, mais bien: Si *vous* faites mourir. Le maître n'est plus la chair, c'est l'Esprit, mais nous sommes considérés comme identifiés avec lui, il fait partie intégrante de notre nouvelle vie et par lui, nous avons la volonté et la capacité de faire mourir les actions du corps. Mais quand faut-il le faire? Est-ce quand mon bras est levé pour frapper mon prochain que je dois faire mourir son action? Non, c'est trop tard. C'est au premier mouvement de haine et de vengeance dans le coeur qu'il faut appliquer la mort. En Colossiens 3: 5, nous avons l'exhortation: «Mortifiez donc vos membres qui sont sur la terre»; et la suite de cette exhortation énumère quels sont ces membres: ce sont tous des membres moraux. Comme quelqu'un l'a dit, c'est le for intérieur des convoitises. C'est donc bien intérieurement, dans

le coeur, qu'il faut appliquer la mort, c'est-à-dire au premier mouvement qui pousserait le corps à pécher.

Dans ce verset 13, «vous vivrez» est en contraste avec «vous mourrez»; mais ce n'est pas seulement le résultat final qui est envisagé ici, mais aussi le résultat immédiat dans la marche, car alors la nouvelle vie, par l'Esprit, a le champ libre, et c'est comme au verset 22 du chapitre 6: «Vous avez votre fruit dans la sainteté, et pour fin la vie éternelle».

Il est à remarquer que, dans les versets 12 et 13, il n'est pas dit que, n'étant pas débiteurs à la chair, nous le sommes à l'Esprit. Non, l'Esprit n'est pas un étranger en nous, nous sommes identifiés avec lui, et s'il fallait dire à qui nous sommes débiteurs, nous dirions: à Dieu et à notre Rédempteur à qui nous devons notre délivrance et toutes nos bénédictions.

(Versets 14-17) — Nous entrons ici dans la deuxième partie du chapitre relative aux effets de la présence personnelle du Saint Esprit en nous. Et tout d'abord, le Saint Esprit nous conduit à marcher comme fils, en nous donnant la conscience de la relation d'enfant. Il convient de distinguer les deux choses. On peut dire que le fils, conduit par l'Esprit, est comme un fils adulte se mouvant dans la sphère de sa relation d'enfant, avec l'intelligence de la volonté de son père, tandis que le jeune enfant, tout en ayant le même droit à l'héritage du père, ignore encore les choses dans lesquelles le fils est initié. Etre conduit par l'Esprit de Dieu est donc la manifestation que l'on est fils de Dieu.

Il y a loin de là à l'esprit de servitude qui, sous la loi, inspirait la crainte; c'est maintenant l'Esprit d'adoption par lequel nous crions: Abba, Père! Ce mot hébreu: «Abba» est le terme d'intimité employé par l'enfant vis-à-vis de son père. Nous le trouvons dans la bouche du Seigneur Jésus en Gethsémani (Marc 14: 36). La grâce nous a placés dans la même relation que le Seigneur Jésus avec le Père: «Mon Père et votre Père» (Jean 20: 17).

Ainsi, c'est l'Esprit *lui-même* qui rend témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. L'Esprit, distinct de la vie, est le témoin en nous de cette relation d'enfant. Il faut remarquer qu'il rend témoignage *avec* notre esprit et non *à* notre esprit. Avant que le Saint Esprit fût donné, il n'y avait pas ce témoignage *dans* le croyant. Maintenant, il y en a deux, celui du Saint Esprit et celui de notre propre esprit éclairé de Dieu, de sorte qu'en présence de ce double témoignage, il n'est pas possible de douter que l'on soit enfant de Dieu.

Au verset 17, nous voyons combien cette relation d'enfant est réelle, puisqu'elle nous constitue héritiers de Dieu lui-même. Et, en outre, ce qui ajoute au bonheur de posséder l'héritage, c'est que celui-ci est partagé avec Christ: «Cohéritiers de Christ». Mais, en attendant de participer à l'héritage avec Lui, nous participons à la souffrance qu'il a rencontrée au milieu de l'état de choses où se trouve ce pauvre monde: «Si, du moins, nous souffrons avec lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui». Ce sont, pour ainsi dire, des souffrances d'héritiers. C'est comme un jeune homme riche, encore mineur, qui possède de grands biens, mais placés momentanément dans de mauvaises mains. Il souffre

de l'état actuel des choses, désirant ardemment le moment où il sera personnellement mis en possession de son héritage.

(Versets 18-23) — L'apôtre, ayant montré que le chrétien souffre avec Christ, expose maintenant que les souffrances qu'il endure ainsi et qu'il appelle les souffrances du temps présent, ne sont pas dignes d'être comparées avec la gloire à venir qui doit nous être révélée. Il y aura beaucoup plus de gloire à partager l'héritage avec Christ qu'il n'y a de souffrances actuelles avec Lui en attendant. Il ne faut pas confondre ces souffrances du temps présent que nous partageons, avec Christ, avec celles que nous pouvons nous attirer par nos propres fautes. Sans doute, nous pouvons éprouver, même pour celles-ci, les compassions de Christ mais, ce n'est pas souffrir *avec Lui*.

Au verset 19, l'apôtre dit que la vive attente de la création attend la révélation des fils de Dieu. Les hommes sont loin de se douter d'une telle situation. Sans doute, ils peuvent soupirer après un temps meilleur, mais au lieu de penser que ce temps doit coïncider avec la révélation en gloire des enfants de Dieu, ils penseraient plutôt qu'en se débarrassant des témoins de Dieu et de Dieu lui-même, ils y arriveraient. Mais nous avons ici le point de vue de Dieu sur l'ensemble de la création, créatures et choses. La révélation des fils de Dieu est le jour où ils seront manifestés au monde pour ce qu'ils sont, avec toute la gloire inhérente à la condition de fils. Aujourd'hui, comme il est dit en Colossiens 3, notre vie est cachée avec le Christ en Dieu, mais quand le Christ sera manifesté, alors nous serons manifestés avec lui en gloire.

Le verset 20 nous montre que c'est Adam qui, par sa chute, a assujéti la création à la vanité. Il n'y a pas eu un acte de volonté de la création pour cela, aussi il y a une espérance qu'elle sera affranchie de la servitude de la corruption. Cela ne veut pas dire qu'elle ait conscience de cette espérance. Elle peut soupirer et être en travail inconsciemment, comme nous le verrons plus loin, mais c'est tout. Ici, c'est Dieu qui nous dit qu'il y a une telle espérance pour elle, comme il nous a dit que cette espérance se réaliserait au jour de la révélation des fils de Dieu. Les écrits des prophètes sont remplis de déclarations relatives à cette délivrance dont le règne millénaire sera la glorieuse manifestation.

Les enfants de Dieu seront glorifiés, et cette gloire coïncidera avec la libération de la servitude de la création. La création jouira, non de la gloire des enfants de Dieu, mais de la liberté qu'apportera cette gloire. Ainsi, le loup et l'agneau habiteront ensemble. Ils ne seront pas glorifiés, mais le loup ne sera plus féroce, et l'agneau n'en aura plus peur. Ils participeront à la liberté de notre gloire.

Dans les versets 22 et 23, il est dit que toute la création ensemble soupire et est en travail. L'homme, par son ambition, a forcé toutes choses, et, au figuré, tout soupire et travaille. La création est comme une chaudière à vapeur, surchauffée au delà de sa tension normale. Et nous aussi, enfants de Dieu, nous soupirons en nous-mêmes, d'abord comme faisant partie de la création dont nous sommes l'organe intelligent, mais surtout parce que les prémices de l'Esprit nous ont déjà fait goûter quelque chose de la délivrance, et nous

attendons l'adoption, la délivrance de notre corps. La réception de notre corps glorieux sera le couronnement de notre adoption. Nos corps mortels seront vivifiés à cause de son Esprit qui habite en nous. En attendant, nous gémissons de nous trouver avec une vie ressuscitée dans un corps qui ne l'est pas.

(Versets 24-27) — Les versets 24 et 25 nous montrent, comme le font beaucoup d'autres passages de la Parole, que le salut n'est complet que lorsqu'il s'applique au corps, aussi bien qu'à l'âme. Ainsi envisagé, il est encore à venir, mais comme nous sommes parfaitement sûrs de cette plénitude du salut de nos personnes, nous pouvons l'attendre avec patience.

Dans les versets 26 et 27, nous avons le complément des opérations du Saint Esprit en nous. Aux versets 12 et 13, nous avons vu le Saint Esprit nous rendant capables de faire mourir les actions du corps; au verset 14, il est la puissance de notre marche comme fils; aux versets 15 et 16, il est le témoin de notre adoption; au verset 23, il est les prémices de notre corps glorieux; ici, il est le soutien de notre faiblesse.

Notre infirmité actuelle est telle que nous ne savons pas ce qu'il faut demander comme il convient, et combien cela est vrai dans notre expérience pratique, que de choses peuvent être demandées mal à propos, mais l'Esprit en nous nous fait éprouver des besoins que notre grande faiblesse ne nous permettra peut-être d'exprimer que par des soupirs. Et alors, comme intercesseur, il s'empare de ces soupirs, et va porter à Dieu nos vrais besoins, et Dieu, sondant nos coeurs, connaît la pensée de l'Esprit qui intercède pour nous selon Dieu. Combien c'est consolant et encourageant pour nous!

(Versets 28-39) — Ici, s'ouvre la troisième partie du chapitre qu'on pourrait intituler: «Dieu pour nous».

On trouve tout de suite dans l'expression: «nous savons», un contraste avec le «nous ne savons pas», du verset 26. Le «nous savons» est le terme technique de la foi; le «nous ne savons pas» est celui de notre infirmité pratique. Nous savons que toutes choses, sans exception, entre les mains de Dieu, travaillent ensemble pour le bien de ceux qui l'aiment. Ce n'est pas affaire de progrès spirituels, c'est une certitude pour la foi, dès le commencement de la vie chrétienne. On ne peut pas dire d'une chose quelconque: celle-ci ne peut pas concourir à notre bien, non, il est dit «toutes choses». Dieu sait se servir de tout, même de nos infidélités, quelque regrettables qu'elles soient, pour produire le bien.

Et quand Dieu parle des siens, il veut bien les appeler «ceux qui aiment Dieu». Il y a une telle classe de personnes dans le monde. Nous, nous sommes heureux de nous appuyer sur le fait que c'est Dieu qui nous aime, mais lui nous nomme ceux qui aiment Dieu, et ce sont ceux-là qui sont appelés selon son propos.

Or, ce propos nous ramène en arrière jusqu'avant la fondation du monde (Ephésiens 1: 4). Et cela est d'autant plus remarquable que le sujet de l'épître aux Romains ne comporte pas de parler des conseils de Dieu. Or donc, ceux que Dieu a préconnus, c'est-à-dire qu'il a connus à l'avance, dans ses conseils éternels, il les a prédestinés à un avenir

glorieux qui n'est rien moins que d'être conformes à *l'image* de son Fils, afin qu'il soit premier-né entre plusieurs frères. Quand la Parole présente l'humanité du Seigneur, elle dit que le Fils a été envoyé en *ressemblance* de chair de péché, pour sauvegarder sa pureté et sa sainteté essentielles, et quand elle parle de notre position en gloire, elle présente la conformité à *l'image* du Fils, pour sauvegarder sa divinité, cette image étant en rapport avec la forme glorieuse de son humanité. Au reste, ici, premier-né est un titre glorieux. En toutes choses, il a la première place.

Le verset 30 est une admirable chaîne, dont le premier anneau se rattache aux conseils de Dieu avant les temps, et le dernier se soude à la gloire. Et tous les chaînons sont l'oeuvre de Dieu, selon la force de l'expression: «Il les a». Il les a prédestinés, il les a appelés, il les a justifiés, il les a glorifiés. Il s'agit de l'accomplissement, par Dieu, de ses propres conseils, de sorte que tout est aussi sûr que lui-même.

Après de telles déclarations, peut-il rester une crainte quelconque dans nos coeurs quant à nos difficultés présentes? «Que dirons-nous donc à ces choses? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?» Celui qui, dans son grand amour, a fait le plus, ne fera-t-il pas le moins? «Celui même qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous fera-t-il pas don aussi, librement, de toutes choses avec Lui?» «Librement» exprime que ce n'est pas à regret que Dieu ajoutera tout ce qui est nécessaire pour le temps présent. L'éternité est assurée, le présent ne le serait-il pas? Et «toutes choses» sont données *avec* Christ. Ce «avec» est plus que «en même temps» que Christ. Ici, il n'est pas dit, comme, en Luc 12, à propos du royaume que toutes ces choses nous seront données *par-dessus*, non, toutes les choses que Dieu ajoute au don de son Fils, Dieu nous les donne *avec* lui. Christ se trouve identifié avec tout ce que Dieu nous donne, de sorte qu'en jouissant de tous ces dons divers, nous le faisons dans la jouissance du don de Jésus lui-même. Ainsi, même un morceau de pain nous est donné avec Jésus. En jouissant des bontés de Dieu, nous jouissons de Celui que Dieu nous a donné.

Le verset 33 montre que nous sommes inattaquables dans la position que Dieu, nous a faite. La question posée ici n'est pas: «Qui accusera les élus?» mais: «Qui intentera accusation contre des élus de Dieu?» C'est Dieu qui est en cause. De même, puisque c'est Dieu qui justifie, où trouvera-t-on une autorité supérieure qui puisse condamner? Il est remarquable que le passage d'Esaië 50: 7, 8, auquel il est fait allusion ici et qui là s'applique directement à Christ, nous est appliqué à nous-mêmes, tant il est vrai que le croyant a la même part que Christ. Lui avait les hommes et Satan contre lui, mais Il pouvait dresser sa face comme un caillou, car Dieu le justifiait en vertu de ses propres perfections. Et nous, nous sommes aussi justifiés par Dieu, en vertu de l'oeuvre de la rédemption et vus en Christ, au travers de ses perfections, nous n'avons pas plus à craindre que Lui.

Cette oeuvre de la rédemption est rappelée au verset 34: «C'est Christ qui est mort», mais il est aussitôt ajouté: «Mais plutôt qui est aussi ressuscité, qui est aussi à la droite de Dieu». Un Christ qui serait resté dans la mort aurait été un Christ impuissant, mais sa résurrection et sa séance à la droite de Dieu, parlent de puissance, et c'est un tel Christ qui

intercède pour nous. L'expression: «intercède» indique une action continuelle de la sacrificature de Christ dans la gloire. Il n'est pas dit qu'il intercédéra quand nous le lui demanderons. Hélas! que de fois nous oublierions de le faire!

Au verset 35, vient la question: «Qui est-ce qui nous séparera de l'amour du Christ? Tribulation, ou détresse, ou persécution, ou famine, ou nudité, ou péril, ou épée?» Ce sont des choses ordinaires que nous pouvons rencontrer sur notre chemin, mais il n'y a aucune de ces choses que Lui n'ait éprouvée, lorsqu'il était sur la terre l'homme de douleurs, et le rejeté des hommes. Il est entré en grâce pour nous dans toutes ces choses, et lorsque nous sommes appelés à les traverser à notre tour, il y entre en sympathie avec nous.

Le verset 35 rappelle une parole du Psaume 44, pour exprimer l'estimation que le monde fait de nous à cause de Christ. Pour lui, nous sommes bons pour la boucherie. N'est-ce pas ce qui s'est manifesté à la croix, et qui s'est aussi répété avec les martyrs lorsqu'ils étaient traités comme des brebis de tuerie? Mais ils ont résisté jusqu'au sang, et ils ont été plus que vainqueurs par Celui qui les a aimés et en suivant le même chemin que lui. Oui, dans toutes ces choses énumérées ici, nous sommes plus que vainqueurs par Lui. Après la victoire, nous constatons que nous avons gagné quelque chose dans ces difficultés, de sorte que nous sommes effectivement *plus* que vainqueurs.

Dans les deux derniers versets du chapitre, l'apôtre jette un défi aux choses extraordinaires de pouvoir nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus, notre Seigneur. Nous avons vu, au verset 35, que lorsqu'il s'agit des choses ordinaires, c'est l'amour de Christ qui est envisagé, l'amour de Celui qui a traversé ces choses avant nous et, ici, en présence des choses extraordinaires, l'amour de Dieu se manifeste comme supérieur à ces choses, cet amour qui a eu sa parfaite expression dans le Christ Jésus, notre Seigneur.

Toutes les choses ou les êtres, énumérés dans ces deux versets, sont postérieurs au temps où Dieu, dans son amour en Christ, avait tout décidé pour nous amener dans la même gloire que son Fils. Ces choses arrivent donc trop tard pour s'opposer aux conseils de Dieu, et il ne peut y avoir aucun cas de force majeure pouvant nous séparer de l'amour de Dieu.

En prenant ces choses une à une, on voit, en effet, ce qui suit: la mort est impuissante, parce que Christ l'a annulée; la vie, avec ses dangers et ses difficultés, n'est qu'une occasion de nous rendre plus que vainqueurs; les anges élus sont nos serviteurs, et les anges de Satan ne peuvent agir que sous le contrôle de Christ; les principautés malignes, Christ en a triomphé à la croix; quant aux principautés ou autorités terrestres, elles sont entre les mains de Dieu; les choses présentes concourent toutes à notre bien; les choses à venir, c'est pour nous la gloire; les puissances, Christ en est le Seigneur; la hauteur, il n'y a rien au-dessus de Christ, assis au-dessus de tous les cieus après une entière victoire; la profondeur, Christ y a été pour nous, jusque dans la mort; aucune autre créature, quel que soit le caractère envisagé dans un être quelconque, même Satan, Christ le domine; de sorte

que rien ne peut nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus, notre Seigneur.

Ainsi, le chapitre a commencé par la déclaration de l'impossibilité de nous condamner devant Dieu, et il termine en disant que rien ne peut nous séparer de son amour. La première de ces choses dépend du fait que nous sommes en Christ devant Dieu, et la seconde de ce que Dieu est pour nous, en Christ.

Chapitre 9

Nous entrons maintenant dans la troisième division de l'épître.

Les premiers chapitres ont placé tous les hommes; Juifs et gentils, au même niveau, soit quant à la culpabilité, soit quant au moyen de justification par grâce. Il s'agit maintenant de montrer comment cette doctrine de la justification par la foi se concilie avec les promesses inconditionnelles faites aux Juifs. Il faut, en effet, remarquer que si la désobéissance des Juifs sous la loi les privait des bénédictions établies selon les termes de cette loi, cela ne pouvait annuler les promesses faites sans condition à Abraham, de sorte qu'il restait là un point à éclaircir. C'est le but des chapitres 9 à 11 de notre épître.

(Versets 1-3) — La manière dont l'apôtre introduit son sujet est bien remarquable. Il invoque Christ, sa conscience et le Saint Esprit comme témoins de la grande affection qu'il a pour son peuple. On pouvait l'accuser de renier sa nation, alors qu'il avait une grande tristesse et une douleur continuelle dans son cœur à cause d'elle, en voyant son état d'incrédulité. Il n'était pas resté en arrière de Moïse dans son affection pour son peuple. Si Moïse avait pu dire, en effet, en Exode 32: «Pardonne-leur, sinon efface-moi de ton livre», Paul dit ici que lui-même avait «souhaité d'être, par anathème, séparé du Christ pour ses frères, ses parents selon la chair». Vouloir se sacrifier ainsi indiquait une affection ardente, mais qui devait demeurer stérile, attendu que Christ seul avait la capacité et le pouvoir de se donner pour d'autres.

(Versets 4-5) — Après cela, il énumère tous les privilèges de sa nation, en dehors de toute question de responsabilité: ils sont *Israélites*, c'est-à-dire descendants d'Israël, nom de distinction donné à Jacob, en Genèse 32. Comme peuple, ils ont *l'adoption*, puisqu'en Exode 4, l'Eternel dit à Pharaon: «Israël est mon fils, mon premier-né». Ils ont *la gloire*, en tant que la présence de Dieu en gloire avait été au milieu d'eux. Ils avaient été honorés de plusieurs *alliances* avec Dieu qui même en avait promis une nouvelle. Ils avaient eu *la loi* au Sinaï, et le *service divin* avait été réglé pour eux par Dieu lui-même dans les ordonnances lévitiques. Ils étaient héritiers des *promesses*. Leurs ancêtres, *les pères*, avaient été des hommes distingués entre tous, à partir d'Abraham, Isaac, Jacob, etc.

Mais le plus glorieux de leurs privilèges avait été que de leur nation, selon la chair, était issu le Christ qui est sur toutes choses Dieu béni éternellement. Il était impossible à l'apôtre d'oublier ces choses.

(Versets 6-13) — Dans ces versets, l'apôtre montre que les voies de Dieu envers Israël ont à leur base deux grands principes: l'autorité de sa Parole et la souveraineté de Dieu quant à l'élection.

Les Juifs se réclamaient du titre d'enfants d'Abraham selon la chair et en déduisaient leur droit aux promesses. Mais, en fait, il y avait d'autres descendants d'Abraham, tels qu'Ismaël et Esaü, qui auraient pu revendiquer le même droit pour leur postérité s'il n'y avait pas eu, en outre, en faveur des Juifs, l'autorité de la parole de Dieu. Il y avait, en effet, une parole de promesse en Genèse 18: 10, confirmée en Genèse 21: 12, où nous lisons: «En Isaac, te sera appelée une semence».

Puis, quant au principe de l'élection qui repose sur la souveraineté de Dieu, l'apôtre rappelle non seulement Isaac, choisi plutôt qu'Ismaël, mais aussi Jacob, choisi plutôt qu'Esaü.

A l'égard d'Ismaël, on pouvait objecter qu'il n'était pas de la même mère qu'Isaac, mais il n'en était pas de même pour Jacob et Esaü, qui étaient même jumeaux. Cependant, le propos de Dieu, sur le principe de l'élection, déclare avant leur naissance, avant qu'ils eussent rien fait de bon ou de mauvais, que le plus grand serait asservi au plus petit. L'apôtre cite en même temps Malachie 1: 2, 3, en disant: «Ainsi qu'il est écrit: J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü». Il faut remarquer ici que, si l'asservissement du plus grand au plus petit a été prononcé avant la naissance de Jacob et d'Esaü, l'affirmation d'avoir aimé l'un et haï l'autre n'a été prononcée que douze siècles après leur mort et est en rapport avec ce qu'ils avaient manifesté dans leur vie. Jamais la Parole ne dirait que Dieu a haï quelqu'un avant sa naissance, mais quand ce quelqu'un a fait lui-même son histoire, Dieu juge sa vie. Esaü s'était montré profane en méprisant son droit d'aînesse, tandis que Jacob, malgré ce qu'il y avait de tortueux dans ses voies, avait pourtant montré qu'il estimait comme une bénédiction de faire suite à la lignée des pères.

(Versets 14-16) — Le raisonnement humain dira à ce sujet qu'il y a de l'injustice en Dieu, en ce qu'il choisit l'un et laisse l'autre. L'apôtre y répond en donnant une preuve du contraire, tirée de l'histoire du peuple juif, et montrant que Dieu, au lieu de faire apparaître la justice, ce qui lui était bien facile, en détruisant le peuple, a préféré faire apparaître sa miséricorde. Après le veau d'or, en effet, et sur l'intercession de Moïse, Dieu use de sa souveraineté pour faire miséricorde au peuple, au lieu de le consumer comme il le méritait: «Je ferai miséricorde à celui à qui je fais miséricorde, et j'aurai compassion de qui j'ai compassion» (Exode 33: 19). Or, si tout détruire eut été de la justice, on ne peut pas en déduire que faire miséricorde soit de l'injustice, même si cette miséricorde est limitée dans ses effets, car Dieu est toujours maître de faire ce qu'il veut, et s'il veut faire miséricorde, cela dépend de lui seul. «Ce n'est donc pas de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde». Le peuple avait voulu le veau d'or, il avait couru après l'idolâtrie, c'était tout ce qu'il avait pu faire, de sorte que s'il a subsisté, cela n'était dû qu'à la miséricorde de Dieu, car, sans cela, Moïse et Josué seuls eussent été épargnés.

(Versets 17, 18) — Ici, l'apôtre présente un autre côté des voies de Dieu en rappelant ce qui est arrivé à Pharaon. Celui-ci s'était moqué de Dieu en disant: «Qui est l'Eternel pour que j'obéisse à sa voix et que je laisse aller Israël? Je ne connais pas l'Eternel, et je ne laisserai pas non plus aller Israël» (Exode 5: 2). Puis, sous les coups de la verge divine, qui révélaient la puissance de Celui qu'il disait ne pas connaître, il endurcit son coeur. A la suite des cinq premières plaies, on retrouve toujours cette parole: «Et Pharaon endurcit son coeur». Alors, après un temps de patience prolongé, Dieu exécute sur lui un jugement moral: Il endurcit le coeur du Pharaon (Exode 9: 12). C'est ainsi que Pharaon se trouva suscité, pour que Dieu montrât en lui sa puissance, c'est-à-dire qu'il est Dieu et qu'il est inutile à un ver de terre d'essayer de lui jeter un défi. Et cette démonstration a été faite sur un grand de la terre, pour que toute la terre apprenne la puissance de Dieu.

Le verset 18 conclut en disant: «Ainsi donc il fait miséricorde à qui il veut, et il endurcit qui il veut». La force du passage est dans l'expression «il veut». Il a voulu faire miséricorde à son peuple et endurcir le coeur du Pharaon, alors que la simple justice aurait été de les consumer tous deux.

(Versets 19-21) — A cela, le raisonnement humain objectera encore que, puisque Dieu est souverain et que c'est sa volonté qui s'exécute quand même, il n'a pas à se plaindre. Ceci dépasse les bornes de ce qui est permis à une créature. C'est faire comme Job qui, pour se justifier, accusait Dieu. Il faut dès lors faire taire la créature par un argument sans réplique. A Job, Dieu dit: «D'aucune de ses actions, il ne rend compte» (Job 33: 13). Ici, il dit: «Qui es-tu, toi, ô homme, qui contestes contre Dieu?» Un peu d'argile, inerte entre les mains du potier, c'est-à-dire ayant perdu tous ses droits par son péché et entièrement à la merci de Dieu. Le potier est libre, l'argile ne peut raisonner.

(Versets 22-29) — La pensée du verset 22 se rapporte au cas de Pharaon. On peut être étonné de l'expression: «Dieu voulant montrer sa colère», mais nous devons nous souvenir que la colère de Dieu contre le mal fait partie de sa gloire, surtout si l'on se rappelle qu'elle s'exécute après l'exercice de la patience. Nous avons déjà vu, au chapitre 1, que la colère de Dieu était révélée du ciel, et, au chapitre 2, que l'homme, par son impénitence, s'accumulait pour lui-même «la colère, dans le jour de la colère et de la révélation du juste jugement de Dieu». Beaucoup d'autres passages de la Parole nous avertissent de cette colère, tels que Jean 3: 36; Colossiens 3: 6; 1 Thessaloniens 1: 10, etc.

Dieu a donc supporté avec une grande patience des vases de colère, tels que le Pharaon et d'autres, tout préparés pour la destruction. Ce n'est pas Dieu qui les a ainsi préparés; ils se sont préparés eux-mêmes, par leur dureté et leur coeur sans repentance (Romains 2: 5), à servir de manifestation de la colère et de la puissance de Dieu, pour sa gloire.

Mais le verset 23 nous présente un autre côté de la gloire de Dieu, appelé «les richesses de sa gloire» et, ici, c'est Dieu lui-même qui a préparé d'avance des vases de miséricorde et qui, ensuite, les a appelés. Dieu voulait avoir pour lui de tels vases, et il les

a préparés à l'avance. Quelqu'un a dit: «Il fallait bien qu'il en préparât, s'il voulait en avoir». Oui, sans l'élection personne ne serait sauvé. Laissé à lui-même, l'homme ne se serait pas tourné vers Dieu, il aurait eu fatalement sa part avec Satan pour l'éternité. Aussi, en remplissant son ciel de bienheureux, Dieu en retirera une gloire toute particulière, comme il est dit en Ephésiens 1: 6 «A la louange de la gloire de sa grâce», et, au verset 18: «Et quelles sont les richesses de la gloire de son héritage dans les saints».

Le verset 24 montre que, lorsqu'il s'agit des vases de miséricorde, toute l'oeuvre est de Dieu. C'est Dieu qui les avait préparés d'avance pour la gloire, c'est Lui aussi qui les a appelés. Cet appel est direct pour chacun de ces «nous» de notre verset. Il l'avait été pour Paul, selon qu'il le rappelle en Galates 1: 15: «Dieu, qui m'a mis à part dès le ventre de ma mère et qui m'a appelé par sa grâce». Il était mis à part, dans la pensée de Dieu, dès sa naissance, et quand le moment voulu a été là, Dieu l'a «appelé» directement et personnellement sur le chemin de Damas.

Le «nous» de notre verset est un des rares exemples où l'expression renferme tous les élus. Dans d'autres épîtres, telles que les Galates et les Ephésiens, par exemple, le «nous» s'applique aux Juifs devenus chrétiens, et le «vous» aux gentils. Mais ici, c'est l'ensemble de tous ceux que Dieu a préparés d'avance pour la gloire et qu'il a appelés, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les gentils.

Au reste, cet appel général, ainsi que le montrent les versets 25 et suivants, était confirmé par les Ecritures, que les Juifs possédaient et qui avaient pour eux une autorité irréfutable. L'apôtre cite premièrement Osée 2: 23, mais il le cite d'après la version des «Septante»: «J'appellerai mon peuple celui qui n'était pas mon peuple, et bien-aimée celle qui n'était pas bien-aimée». Dans notre version, nous avons: «Je ferai miséricorde à Lo-Rukhama, et je dirai à Lo-Ammi: Tu es mon peuple, et il me dira: Mon Dieu».

Au verset 26, l'apôtre cite aussi Osée 1: 10 «Et il arrivera que dans le lieu où il leur a été dit: Vous n'êtes pas mon peuple, là ils seront appelés (non pas mon peuple) fils du Dieu vivant».

Pour nous, à première vue, nous appliquerions ces deux citations à Israël restauré, mais l'apôtre y trouve que la pensée de Dieu s'y étend aussi aux nations. L'apôtre Pierre se sert aussi de ces passages d'Osée pour les appliquer à des chrétiens sortis d'entre les Juifs.

La souveraineté de Dieu avait donc préparé pour la gloire des vases de miséricorde pris d'entre les Juifs et d'entre les gentils, et le témoignage des Ecritures confirmait que la pensée de Dieu englobait aussi les gentils. Les Juifs n'avaient donc qu'à accepter cette souveraineté de Dieu.

Quant à eux, comme peuple, ils devaient aussi savoir par leurs propres Ecritures, que ce n'était pas la masse qui serait bénie à la fin. L'apôtre cite, à cet effet, Esaïe 10: 22, 23, pour montrer que c'est un résidu seul qui sera sauvé au jour où le Seigneur fera une affaire abrégée sur la terre, c'est-à-dire au jour du jugement rapidement exécuté, comme une

chose en laquelle Dieu ne prend pas plaisir. Puis, l'apôtre cite encore, dans le même but, Esaïe 1: 9.

Ainsi donc, ni pour les Juifs, ni pour les gentils, le salut ne s'applique à la masse, mais aux individus.

(Versets 30-33). — Ici, l'apôtre nous donne la cause de la différence qui existe entre les Juifs et les gentils, relativement à la justice. Les nations ne poursuivaient en aucune manière la justice, et elles ont trouvé, c'est-à-dire il a été mis à leur disposition, la justice de Dieu, ce grand sujet de notre épître, et cela, sur le principe de la foi. Israël, au contraire, poursuivant une loi de justice, n'est pas parvenu à accomplir cette loi, parce que ce n'a point été sur le principe de la foi, mais comme sur le principe des oeuvres, et, sur ce terrain-là, ils ont heurté contre la pierre d'achoppement, qui était Christ en grâce. L'apôtre cite Esaïe 8: 14 et 28: 16. Le premier de ces passages contient la déclaration que l'Eternel met en Sion une pierre d'achoppement et un rocher de chute, dans la personne d'un Sauveur venu, non pas pour les justes, mais pour les pécheurs, et le second passage déclare que celui qui croit en lui ne sera pas confus.

L'apôtre Pierre cite ces mêmes passages aux croyants auxquels il écrit, et qui étaient sortis d'entre les Juifs. Il leur rappelle cette pierre vivante, élue, précieuse, et que celui qui croit en elle ne sera point confus. Et il ajoute: «C'est pour vous qui croyez qu'elle a ce prix». Pour les autres, hélas! c'est une pierre d'achoppement et un rocher de chute.

Chapitre 10

(Versets 1-4) — Nous avons vu, au chapitre précédent, qu'un résidu seul devait être sauvé en Israël. Ici, le souhait du coeur de l'apôtre et sa prière à Dieu est que ce résidu soit aussi grand que possible. Au chapitre 11: 26, nous verrons que tout Israël sera sauvé, c'est-à-dire l'Israël de Dieu, et non pas l'ensemble de tous les Israélites selon la chair. Tant que le résidu est entouré de méchants en Israël, il demeure résidu au milieu d'eux, mais lorsque le jugement aura fait disparaître ces méchants, alors le résidu deviendra Israël.

L'apôtre dit, au verset 2, que les Juifs avaient du zèle pour Dieu, mais non selon la connaissance. Il en était lui-même un exemple avant sa conversion. Ce zèle avait même été jusqu'à persécuter l'Assemblée, comme il le rappelle en Philippiens 3: 6.

Les Juifs ignoraient la justice de Dieu, telle que nous l'avons dans notre épître, et ils cherchaient à établir leur propre justice, sur le pied de l'obéissance à la loi. Ainsi, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu. Ils ne voulaient pas accepter le jugement que Dieu a porté sur l'état de tout homme dans la chair, et surtout de ceux qui, comme Israël, étaient sous la loi. Il en résultait qu'ils n'acceptaient pas non plus le moyen de grâce que Dieu a procuré pour sortir de cet état, c'est-à-dire la rédemption qui est dans le Christ Jésus.

«Car Christ est la fin de la loi en justice à tout croyant». Ce que la loi indiquait en figure dans toutes les ordonnances lévitiques, Christ l'a pleinement accompli, l'ombre des biens à venir a été remplacée par la réalité en Christ, de sorte qu'une fois arrivé à Christ, c'en est

fini de la loi, comme l'apôtre le dit en Galates 3: 24: «La loi a été notre conducteur *jusqu'à* Christ».

(Versets 5-13) — Nous avons ici les deux justices, celle de la loi et celle de la foi. Il est bien remarquable que l'apôtre trouve dans les écrits de Moïse, l'expression de la justice qui est sur le principe de la foi, aussi bien que celle qui est de la loi. Pour cette dernière, c'est tout simple: «Celui qui aura pratiqué ces choses vivra par elles», c'est-à-dire qu'il aura la vie sauve. C'est, en quelque sorte, une simple justice humaine. Il n'en est pas de même de la justice qui est sur le principe de la foi. En Deutéronome 30, que cite l'apôtre, tout est perdu pour Israël sur le pied de la responsabilité et de l'obéissance à la loi, mais il y a des promesses pour un résidu repentant, dont Dieu circonscira le coeur aux derniers jours.

Dans notre chapitre, l'apôtre montre que Dieu a devancé la bénédiction pour le croyant, en accomplissant par Christ la rédemption. Dès lors: «Qui montera au ciel?» est un fait accompli en Christ, de même que: «Qui descendra dans l'abîme?» Christ est descendu jusque dans le sépulcre et, ressuscité d'entre les morts, est monté au-dessus de tous les cieux. C'est ce que nous trouvons aussi en Ephésiens 4: 9, 10: «Or, qu'il soit monté, qu'est-ce, sinon qu'il est aussi descendu dans les parties inférieures de la terre? Celui qui est descendu est le même que celui qui est aussi monté au-dessus de tous les cieux, afin qu'il remplisse toutes choses». Il s'en suit que maintenant, pour le croyant, «la parole qui est près de toi, dans ta bouche et dans ton coeur», c'est l'Évangile. C'est là, la parole de la foi qui est prêchée.

Là où cette parole est reçue, elle amène à confesser de bouche Jésus comme Seigneur, et à croire de coeur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, et alors on est sauvé. La foi, dans le coeur, c'est ce que Dieu voit, et la confession de bouche, c'est ce que les hommes entendent. Et l'Écriture dit: «Quiconque croit en Lui ne sera point confus».

Mais cette dernière déclaration s'appliquant à «quiconque», amène un nouveau développement en rapport avec le sujet général du chapitre. Nous avons déjà vu que cette justice, sur le principe de la foi, n'admet pas de différence entre Juif et Grec; ici, se classe un fait nouveau, Jésus est le Seigneur de *tous*, Juifs ou Grecs, et, dans cette seigneurie, il lui convient d'être riche envers *tous* ceux qui l'invoquent, ainsi que Joël l'avait déjà annoncé: «Car *quiconque* invoquera le nom du Seigneur sera sauvé». Quel bonheur pour nous!

(Versets 14-21) — Ce qui précède nous a montré le caractère universel de l'Évangile. Nous avons vu aussi que cet Évangile met l'âme en rapport avec une personne dont l'autorité est reconnue, c'est le Seigneur, et qu'il s'agit d'invoquer son nom. Mais comment les Juifs invoqueront-ils *celui* en qui ils n'ont pas cru? Et comment croiront-ils en *celui* dont ils n'ont point entendu parler? Et comment entendront-ils sans quelqu'un qui prêche? Prêcher l'Évangile, c'est prêcher Christ, et pour que quelqu'un le prêche, avec l'approbation de Dieu, il faut qu'il soit envoyé, et on sent très bien ici qu'il s'agit d'être envoyé de Dieu. Aucun homme, ou aucun groupe d'hommes n'est compétent pour envoyer. C'est le maître de la moisson qui pousse des serviteurs dans sa moisson. Les écritures des Juifs avaient

déjà dit: «Combien sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, qui annoncent de bonnes choses». Il est remarquable de constater que la manière de citer ce passage d'Esaië 52: 7, montre l'extension que la prédication a prise en faveur des gentils. Il a été, en effet, supprimé dans cette citation l'expression «sur les montagnes», qui aurait appelé l'attention sur les montagnes d'Israël, et la fin du verset, «qui dit à Sion: Ton Dieu règne», qui lui aurait donné un sens restrictif.

«Mais tous n'ont pas obéi à l'Evangile, car Esaïe dit: Seigneur, qui est-ce qui a cru à ce qu'il a entendu de nous?» Ainsi donc, du temps d'Esaië, et même bien avant, comme nous l'avons vu pour Deutéronome 30, de bonnes nouvelles, des nouvelles de bonheur, étaient annoncées à Israël. Ce n'était pas le salut accompli, qui a commencé par être annoncé par le Seigneur, et confirmé ensuite par ceux qui l'avaient entendu, mais c'était le salut à venir sur le pied de la grâce et de la nouvelle naissance, et c'est en face de cette prédication que les Juifs se sont montrés incrédules. «Qui est-ce qui a cru?» La foi seule pouvait les rendre participants des bénédictions annoncées.

Mais «la foi est de ce qu'on entend, et ce qu'on entend par la parole de Dieu» (verset 17). La puissance productrice de la foi, c'est la parole de Dieu, cette parole qui est dite vivante et opérante, en Hébreux 4: 12, et qui communique une semence incorruptible, une vie qui ne peut pécher (1 Pierre 1: 23). Ce n'est donc pas en l'homme que se trouve la capacité de croire. La foi est un don de Dieu, et quiconque entend la Parole est responsable de croire, car la puissance est là, et ce n'est qu'en présence de l'incrédulité du coeur qu'elle n'opère pas.

Nous avons vu, dans les versets 15 et 16, que les Juifs avaient été mis à l'épreuve par un témoignage de Dieu qui sollicitait leur foi; le verset 18 nous montre que tous les hommes avaient eu un témoignage de Dieu par la création. C'était le commencement de la vérité de Dieu qui, si elle avait été reçue, aurait été complétée par une plus grande lumière — «leur voix est allée par toute la terre». — Il y a, en même temps, dans ce passage, une figure de la grâce, car comme le soleil se lève et parcourt l'étendue, inondant tout de lumière et de chaleur, ainsi aussi, lorsque Dieu manifeste sa gloire en faisant grâce, il fait proclamer cette grâce dans tout l'univers. Tous les hommes auraient dû connaître Dieu, proclamé dans ses oeuvres, comme nous l'avons vu au chapitre 1: 20, mais il a été méconnu. Ensuite, la loi est intervenue et a été enfreinte, ne produisant que la mort, de sorte que maintenant Dieu, se manifestant en grâce, se fait connaître aux gentils comme aux Juifs.

Les versets 19 à 21 rappellent qu'Israël aurait dû connaître ces choses. Moïse était le premier qui l'avait annoncé en Deutéronome 32: 21, où l'Eternel, après avoir prévu que le peuple le rejetterait, dit: «Je vous exciterai à la jalousie par ce qui n'est pas une nation, et je vous provoquerai à la colère par une nation sans intelligence». Puis Esaïe s'ehardit tout à fait et dit, en parlant des nations: «J'ai été trouvé...» et en parlant d'Israël, il l'appelle «un peuple rebelle et contredisant» (Esaïe 65: 1, 2). L'apôtre tire toutes ces citations, tant du Deutéronome que d'Esaië, passages qui présentent le peuple en état de rébellion contre

Dieu, ayant rejeté Christ, et ayant ainsi perdu tout droit à la bénédiction, car la grâce accordée aux nations implique toujours qu'Israël a rejeté le conseil de Dieu.

Chapitre 11

(Versets 1-10) — Après tout ce qui précède, on est amené à se demander, en présence du rejet d'Israël incrédule, si cette réjection est définitive, et l'apôtre donne des preuves qu'il ne peut en être ainsi. D'abord lui-même, personnellement, en est un témoin, puis Israël comme peuple, considéré dans le résidu, a été préconnu, et Dieu ne l'a pas rejeté, car, comme il est dit plus loin: «Les dons de grâce et l'appel de Dieu sont sans repentir» (verset 29).

Dans les versets 2 à 5, l'apôtre rappelle le cas d'Elie qui se croyait seul fidèle au temps d'Achab et de Jézabel, et qui fait requête à Dieu contre *Israël*, en contraste avec Moïse (Exode 32). Elie, découragé, se croyait seul, et pourtant, il savait qu'Abdias avait préservé cent prophètes de l'Eternel pour les faire échapper à la méchanceté de Jézabel (1 Rois 18). Alors l'Eternel lui révèle qu'il s'est réservé sept mille hommes — un nombre complet — qui n'avaient pas fléchi le genou devant Baal. Ce résidu n'avait pas la force de se montrer publiquement pour l'Eternel, mais il lui était tenu compte de s'être abstenu de participer à l'idolâtrie. Dieu ne se laisse jamais sans témoignage, et il connaît ses témoins avant que ceux-ci soient publiquement manifestés. C'est, ce que dit notre verset 5: «Ainsi donc, au temps actuel aussi, il y a un résidu selon l'élection de la grâce». Effectivement, il y avait, du temps de l'apôtre, des milliers de Juifs qui, individuellement, avaient cru, et formaient ce résidu.

Le verset 6 rappelle que c'est par grâce que Dieu se suscite des témoins fidèles, de sorte que le principe des oeuvres est totalement exclu, autrement ce ne serait pas la grâce; c'est pourquoi, au verset 7, Israël, ayant voulu se placer sur ce principe des oeuvres, n'a rien obtenu. Mais le groupe, préconnu de Dieu parmi les Juifs, l'élection qui est sur le principe de la grâce, l'a obtenu, et les autres ont été endurcis. Au reste, cet endurcissement avait aussi été prévu par l'Ecriture, comme le rappellent les versets 8 à 10. Moïse, d'une part, en Deutéronome 29: 4, Esaïe, d'autre part, en 29: 10, ainsi que le Psaume 69: 22, avaient prédit cet endurcissement.

(Versets 11-15) — L'apôtre révèle ici que les Juifs n'ont pas bronché, afin qu'ils tombassent sans retour, mais il fallait que les voies de Dieu relativement aux nations s'accomplissent. Nous avons déjà vu que c'est lorsque Israël est mis de côté que la bénédiction s'étend aux nations. Par la chute des Juifs, le salut parvient aux nations, pour exciter les Juifs à la jalousie (verset 11).

Dans les versets suivants, l'apôtre signale les richesses des voies de Dieu. Si la chute des Juifs est une occasion d'enrichir le monde, quelle ne sera pas leur plénitude, c'est-à-dire le moment où l'ensemble des bénédictions qui leur ont été promises sur le pied de la grâce, leur seront accordées? Ce sera comme un surcroît de richesses pour les nations. «Car

si leur réjection est la réconciliation du monde, quelle sera leur réception, sinon la vie d'entre les morts?» A ce moment, en effet, tout sera moralement renouvelé en puissance de résurrection: Israël, restauré, vivifié, selon Ezéchiel 37; les nations bénies sur la terre, la création délivrée de la servitude de la corruption, l'Eglise glorifiée et manifestée avec Celui qui l'a unie à Lui dans son triomphe sur la mort. Ce sera bien vraiment alors, à tous les points de vue, la vie d'entre les morts.

En attendant, Paul, tout en faisant valoir son ministère comme apôtre des nations, nous montre l'intérêt constant qu'il porte à son peuple, qu'il appelle ici sa chair, qu'il voudrait exciter à la jalousie, de sorte que plusieurs d'entre ce peuple, fussent sauvés.

(Versets 16-22) — Nous entrons ici dans un nouveau sujet quant à la position dispensationnelle d'abord des Juifs et ensuite des gentils, en témoignage sur la terre.

Nous avons vu, dans ce qui précède, que Dieu a fait à Abraham des promesses de bénédiction à la suite de sa foi et qu'il n'a attaché aucune condition à leur accomplissement. C'est l'histoire de cet accomplissement des promesses qui nous est donnée ici sous la figure d'un arbre, un olivier, dont Abraham était la racine. Cette racine prenant sa nourriture en Dieu même, dans sa parole immuable, ne peut manquer de se développer: la racine est sainte. Abraham, le premier, saisissant la promesse par la foi, a goûté les prémices des bénédictions à venir. Ces prémices sont saintes, la masse ou les branches le sont aussi. Au point de vue de la mise à part par Dieu et pour Dieu, cet arbre des promesses était saint, racine, tronc et branches. Voilà l'aspect général de cet arbre. Et, en passant, nous pouvons remarquer que cet arbre, étant un olivier, est celui qui produit la graisse par laquelle Dieu et les hommes sont honorés (Juges 9: 9).

Le tronc et les branches de cet arbre ont été Israël, les descendants directs d'Abraham, car il s'agit ici de ce qui se manifeste sur la terre, extérieurement, et non de la descendance spirituelle d'Abraham comme père des croyants. Or, il est arrivé que *quelques-unes* des branches ont été arrachées, non pas toutes, puisqu'il restait un résidu selon l'élection de la grâce, dont Paul faisait partie, et un olivier sauvage (les gentils) a été enté au lieu de ces branches, toujours au point de vue du témoignage sur la terre. Cet olivier sauvage est devenu coparticipant de la racine et de la graisse de l'olivier, de ce qu'il y avait de saint et de divin dans l'arbre, mais sur un principe de grâce qui exclut toujours la vanterie. Ce n'est donc pas que les nations soient quelque chose de plus ou de meilleur que les Juifs; non, elles sont simplement devenues objets de grâce et rattachées, comme telles, à la racine qui est toute de grâce. Il importe que les rôles ne soient pas renversés. C'est la racine qui porte l'olivier sauvage, et non l'olivier sauvage qui porte la racine. Remarquons aussi que ce n'est pas la greffe qui est bonne, c'est la racine.

Si des branches de l'olivier franc ont été arrachées, c'est à cause de leur incrédulité, et les gentils ont été amenés à jouir des richesses naturelles à l'arbre des promesses, mais ils ne sont debout que sur le principe de la foi, de sorte qu'ils n'ont pas à s'enorgueillir.

Le verset 21 montre que si les gentils abandonnent ce principe, ils perdront leur place dans l'arbre des promesses, comme les Juifs incrédules ont perdu la leur. Ils sont donc invités à considérer la bonté de Dieu pour y persévérer sur le pied de la foi, sans quoi les branches de l'olivier sauvage seront coupées à leur tour.

(Versets 23-29) — Quant aux branches juives retranchées à cause de leur incrédulité, il y a encore de l'espoir pour elles, parce que Dieu est puissant pour les enter sur leur propre olivier, toujours sur le principe de la foi, c'est-à-dire pour les rétablir de nouveau dans la position qu'elles occupaient normalement dans l'arbre des promesses.

D'ailleurs, le verset 25 révèle à cet égard un mystère qui correspond à l'accomplissement d'un conseil positif de Dieu, de sorte que les gentils n'avaient pas à s'en prévaloir, c'est que «un endurcissement *«partiel* (toujours la pensée que quelques-uns n'ont pas été endurcis) est arrivé à Israël jusqu'à ce que la *plénitude* des nations soit entrée». Le mot «plénitude» ne veut pas dire toutes les nations, mais la totalité de ceux qui sont introduits sur le pied de la foi.

Après cela, comme le déclarent les versets 26 et 27, tout Israël sera sauvé, c'est-à-dire sera sauvé comme un tout. Le résidu, formé de ceux qui croiront, sera amené comme étant le peuple de Dieu, reconnu de Lui, en relation avec Lui. Christ sortira de Sion comme du siège de sa puissance et détournera l'impiété de Jacob, l'établissant en grâce dans le bénéfique de la nouvelle alliance: «J'ôterai leurs péchés».

Les versets 28 et 29 montrent qu'Israël n'est pas rejeté, car tout en étant ennemis en ce qui concerne l'Evangile pour le temps présent, celui de l'appel des nations, les Israélites sont pourtant bien-aimés à cause des pères. Dieu ne se repent pas de ses conseils de grâce, ni de l'appel qui doit en assurer l'exécution.

(Versets 30-36) — Puis, dans les versets 30 à 32, nous voyons que, si le conseil de Dieu demeure immuable, la manière dont ce conseil s'accomplit fait ressortir la sagesse merveilleuse de Dieu et provoque le cri d'admiration et de louange des versets 33 à 36.

Les gentils sont restés longtemps dans la désobéissance de l'incrédulité, mais Dieu intervient en grâce. Alors les Juifs s'opposent à cette grâce et perdent tout *droit* aux promesses par leur incrédulité. Sans doute, les promesses demeurent et doivent s'accomplir, puisqu'elles sont inconditionnelles, mais un Juif, de même qu'un pauvre gentil, doit recevoir l'effet de la promesse sur le pied de la pure miséricorde et de la souveraine grâce de Dieu. Ce n'est pas que la pensée de Dieu ait changé à l'égard de l'accomplissement de ses promesses, car lorsqu'il les a faites sans condition, il était déjà dans sa pensée de les réaliser par pure miséricorde, tant à l'égard des Juifs qu'à l'égard des gentils. Dès lors, dans ses voies, *tous* ont été renfermés sous la désobéissance, afin de faire miséricorde à *tous*. C'était le seul moyen d'assurer l'effet des promesses. On voit là combien Dieu est riche et sage, et comme il connaît bien le cœur de l'homme, incapable de rien produire et même de rien recevoir, si ce n'est sur le pied de la grâce. C'est pourquoi l'apôtre rappelle qu'une telle pensée, ainsi que les voies qui en ont assuré la réalisation, est *de* Dieu seul. C'est aussi

par Lui seul qu'elle a pu s'accomplir, en donnant son Fils, et c'est *pour* sa gloire que tout sera manifesté, ainsi que *pour* la satisfaction de son propre coeur. Aussi: «A lui soit la gloire éternellement. Amen».

Ainsi se termine cette merveilleuse partie de notre épître qui déroule devant nous, les conseils et les voies de Dieu en grâce pour l'humanité tout entière, avec une ampleur de vues incomparable. Ainsi aussi est conciliée la grâce souveraine et universelle de Dieu avec les privilèges particuliers d'Israël, basés sur la fidélité de Dieu.

Chapitre 12

(Versets 1-5) — Nous arrivons à la quatrième division de l'épître, renfermant des exhortations pratiques en rapport avec ce qui a été enseigné dans les trois premières parties.

Ces exhortations sont toutes fondées sur les compassions de Dieu qui ont été devant nous dans les chapitres précédents. On pourrait dire que cette expression: «les compassions de Dieu», résume toute l'épître, Dieu ayant «renfermé tous (Juifs et nations) dans la désobéissance, afin de faire miséricorde à tous». Ces compassions sont le point de départ et le mobile puissant du service que Dieu attend de chacun de ses rachetés.

Les compassions de Dieu embrassent un champ plus vaste que sa miséricorde: celle-ci s'applique à notre condition présente d'infirmité ou de misère, tandis que les compassions sont ce qui se trouve originairement dans le coeur de Dieu pour le pécheur. C'est en vertu de ces compassions que, non seulement nous avons été justifiés, mais affranchis et mis en pleine liberté pour le service. Aussi, n'étant plus esclaves, nous pouvons offrir nos corps, comme nous l'avons vu au chapitre 6: 13. Ce verset nous exhorte à nous livrer *nous-mêmes* à Dieu (esprit, âme et corps), c'est le principe; puis, à lui livrer *nos membres*, c'est l'application. Ici, il s'agit aussi de l'application, d'une consécration pratique de nos corps qui dépasse de beaucoup la consécration d'Aaron et de ses fils, en Lévitique 8. Ceux-ci étaient consacrés pour offrir des sacrifices d'animaux *morts*, tandis que nous sommes exhortés à présenter nos corps en sacrifice *vivant*, saint, agréable à Dieu, ce qui est notre service intelligent. D'autre part, ce sacrifice, étant une mise à part selon la puissance de l'Esprit, est saint. Il est aussi agréable à Dieu, en contraste avec les sacrifices offerts sous la loi (voir Psaumes 40: 6 et Psaumes 51: 16), et c'est notre service intelligent, c'est-à-dire que nous l'accomplissons avec la connaissance de la pensée de Dieu, alors que Aaron et ses fils entraient bien peu dans cette pensée, au point qu'Aaron lui-même, cédant aux sollicitations du peuple, a pu faire le veau d'or.

Rien n'exprime mieux l'affranchissement du chrétien que l'offrande qu'il peut faire de lui-même. Etant affranchi de sa volonté propre qui était opposée à celle de Dieu, il peut s'offrir librement. Christ n'avait pas d'autre volonté que celle de Dieu: il dit, en entrant dans le monde: «Je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté». Par grâce, le chrétien peut entrer dans son service de la même manière.

Le renouvellement de l'entendement, dont il est parlé au verset 2, est une nouvelle manière de penser, donnée une fois pour toutes, en principe, par la nouvelle naissance et la possession du Saint Esprit. Cela nous rend capables d'échapper à la conformité au monde, d'être transformés pratiquement à la ressemblance de Christ, et de discerner quelle est la volonté de Dieu. Au lieu de cela, si nous nous conformons à ce siècle, ce que notre vieille nature désire toujours, nous ne pourrons jamais discerner quelle est la volonté de Dieu, ni éprouver que cette volonté est bonne, agréable et parfaite, car c'est le coeur renouvelé seul qui la trouve ainsi, en communion avec Dieu. Sans ce discernement, il n'y a pas de service intelligent et pas de communion.

En Matthieu 11: 26, nous voyons comment le Seigneur apprécie la volonté de Dieu: «Oui, Père, c'est ce que tu as trouvé bon devant toi».

Les versets 3 à 5 nous montrent que la soumission à la volonté de Dieu garde dans l'humilité, et empêche de mettre le moi en avant. Chacun a reçu une grâce particulière pour l'avantage du corps tout entier, de même que, dans un corps, chaque membre a sa fonction propre pour le bien du corps. Les «saines pensées» sont celles qui nous amènent à comprendre quelle est la fonction qui nous est dévolue dans le corps, de manière à la remplir sans nous tenir en deçà, ni aller au delà, Dieu ayant donné à chacun la mesure de foi nécessaire pour l'acceptation et l'accomplissement du service qui lui est confié.

C'était en vertu de la grâce spéciale que Dieu avait donnée à Paul dans son apostolat, qu'il exhortait ainsi chacun à remplir humblement la fonction qui lui était attribuée dans le corps.

(Versets 6-8) — Si la grande vérité du corps a été introduite ici, ce n'est pas qu'elle fasse, à proprement parler, partie du sujet de l'épître, mais il était nécessaire de la mentionner à un point de vue spécial, pour bien marquer la part de service qui incombe à chaque membre, en vue du bien de l'ensemble du corps. Aussi, tous les membres sont envisagés comme ayant un don de grâce à faire valoir. C'est la capacité spéciale de chacun pour le service. Et ici, ces dons viennent de Dieu. En 1 Corinthiens 12, ce sont les dons de l'Esprit qui sont envisagés en vue de l'utilité dans l'assemblée, et en témoignage au monde. En Ephésiens 4, ils sont donnés par le Seigneur, en vue de l'édification du corps. Dans ces deux derniers passages, les dons sont limités à quelques croyants, et sont comme des jointures entre les divers membres du corps, tandis que, dans notre chapitre, chaque membre est envisagé comme ayant un don de grâce, ou une capacité pour le service. Examinons-les en détail:

La prophétie est le premier mentionné, et c'est le plus important, d'après 1 Corinthiens 14: 5. C'est le seul don de cette liste qui se retrouve en 1 Corinthiens 12 et Ephésiens 4, cités plus haut. Ce don existe encore aujourd'hui, non pour prédire des choses qui ne seraient pas révélées, puisque la révélation est complète, mais pour faire ressortir au moment convenable les vérités de la Parole qui répondent aux besoins de l'âme pour l'édification, l'exhortation et la consolation, Le prophète doit présenter la Parole de

manière à ce que ceux qui l'entendent puissent dire: «Dieu m'a parlé». C'est ce que Pierre appelle «parler comme oracle de Dieu» (1 Pierre 4: 11). C'est donc très sérieux de prendre la parole de la part de Dieu, comme étant la bouche de Dieu. Il faut bien, pour cela, demeurer selon la proportion de la foi qui a été donnée. La foi est inséparable du don, c'est ce qu'on a reçu de Dieu qu'on peut donner (1 Corinthiens 15: 3), et pas autre chose.

Après la prophétie vient le *service*. Tout fonctionnement des divers membres est un service, mais, ici, le service est envisagé comme le travail de l'amour, répondant aux divers besoins des saints. C'est souvent un travail obscur, mais Dieu le voit. Il n'oubliait pas le service des Hébreux (6: 10). C'est ainsi aussi qu'il est dit que la maison de Stéphanas s'était vouée au service des saints (1 Corinthiens 16: 15), et c'est ce que pouvaient avoir fait des veuves, comme en 1 Timothée 5: 10.

Vient ensuite «celui qui enseigne»; c'est celui qui fait ressortir, des Ecritures, les vérités qu'elles contiennent. Il doit rester dans sa sphère, s'appliquant à l'enseignement.

Celui qui *exhorte*, doit également s'appliquer à l'exercice spécial de son don, présentant la Parole pour encourager les croyants à la mettre en pratique, pour avertir et aussi pour consoler (voir 1 Thessaloniens 2: 11, et 2 Corinthiens 1: 4). Il faut beaucoup de grâce pour éviter en cela un esprit légal qui ne produirait pas le bien, et il faut surtout mettre soi-même en pratique les vérités que l'on présente.

Celui qui *distribue*, soit ses propres biens, soit ceux qui lui sont confiés, doit le faire avec simplicité ou libéralité, selon les besoins qu'il connaît et les ressources dont il dispose.

Celui qui est à *la tête*, qui marche en avant comme conducteur d'un troupeau, doit *conduire* soigneusement, discernant nettement le bon chemin pour lui-même d'abord, car la marche du troupeau en dépend. En 1 Timothée 3: 4, 5 et 12, c'est le même mot appliqué à la conduite de sa propre maison. Le surveillant et le serviteur devaient savoir bien conduire ou diriger leur propre maison (voir aussi 1 Thessaloniens 5: 12).

Celui qui *exerce la miséricorde* doit le faire joyeusement. La miséricorde est l'exercice de la compassion et de la bonté, en faveur de ceux dont l'état réclame la pitié, la grâce, l'indulgence, dans le but d'encourager, de restaurer, de relever; il faut accomplir ce service joyeusement, car cela répugne quelquefois au coeur naturel d'entrer en contact avec les misères des autres. Il faut être bien pénétré du besoin que l'on a soi-même de la miséricorde, pour pouvoir l'exercer envers d'autres.

Enfin, comme observation générale, il faut se souvenir que l'application des dons mentionnés ici intéresse le corps tout entier, et pas seulement une assemblée locale, comme c'est le cas pour les charges locales.

(Versets 9-21) — Dans notre chapitre, comme dans les deux suivants, et, en général, dans toute l'Ecriture, c'est l'amour qu'on trouve à la base de toutes les exhortations, soit qu'il s'agisse du service, de la marche chrétienne, ou des relations avec ceux du dehors et avec ceux du dedans. Mais il peut y avoir une feinte d'amour. Avec un coeur rempli de

haine, on peut se parer des dehors de l'amour. C'est alors de l'hypocrisie, et l'apôtre exhorte à ce que l'amour soit sans hypocrisie. L'amour se plaît avec la vérité, comme Jean le fait ressortir dans ses deux dernières épîtres, et Pierre exhorte ceux qui ont purifié leurs âmes par l'obéissance à la vérité, à avoir une affection fraternelle sans hypocrisie, en s'aimant l'un l'autre ardemment, d'un coeur pur (1 Pierre 1: 22). Le coeur pratiquement pur a en horreur le mal, sous quelque forme qu'il apparaisse, et il tient ferme au bien, ne se contentant pas d'être indigné quant au mal. Il réalise en même temps l'affection fraternelle qui est une des manifestations variées de l'amour, et n'a pas de peine à rendre l'honneur aux autres, au lieu de l'exiger pour lui-même. Nous devons être *les premiers* à le rendre aux autres, nous considérant toujours comme débiteurs et jamais comme créanciers.

Au verset 11, trois choses sont liées: «pas paresseux, fervents en esprit, servant le Seigneur». Il faut persévérer dans l'activité, lutter contre le relâchement qui se lie facilement au repos après une période d'activité. Il faut aussi être fervents en esprit ou par l'Esprit, c'est-à-dire dans un état caractérisé par la présence et l'action du Saint Esprit, c'est ce qui rend fervents ou *brûlants* pour le service. C'est l'interprétation du mot séraphin, employé en Esaïe 6, pour nommer ces anges qui brûlent d'ardeur afin de célébrer d'une manière incessante ce qu'est l'Eternel et le servir. Avec cette activité et cette ferveur d'esprit, on sert le Seigneur. Marthe n'était pas paresseuse, mais elle manquait de ferveur, tandis que Marie, était fervente en esprit, son coeur brûlait pour Christ, et elle pouvait servir le Seigneur avec intelligence. C'est toujours Lui l'objet du service.

Au verset 12, nous avons encore trois choses: se réjouir dans l'espérance, être patient dans les tribulations, et persévérer dans la prière. L'espérance de la venue du Seigneur réjouit le coeur et donne la patience dans les tribulations. Les Thessaloniciens réalisaient la patience d'espérance. Ce qui est devant nous, c'est toujours le Seigneur et la délivrance par lui. C'est pourquoi, dans les Psaumes, les saints ont la certitude que le Seigneur leur donnera la délivrance, et ils disent: «Jusques à quand?» En attendant, il faut persévérer dans la prière.

Au verset 13, c'est l'amour envers les saints qui se montre, en subvenant à leurs nécessités et en pratiquant l'hospitalité. S'il n'y a pas d'amour, les bourses et les portes sont à peine entr'ouvertes.

Au verset 14, c'est l'amour envers le monde hostile qui rend capable de bénir au lieu de maudire. Bénir ceux qui nous persécutent n'est pas naturel, mais possible, comme nous le voyons aussi recommandé par le Seigneur, en Matthieu 5: 44, «afin que vous soyez les fils de votre Père qui est dans les cieux». C'est son caractère de grâce qui doit être reproduit en nous, ses enfants.

Au verset 15, nous avons l'amour en sympathie envers tous ceux qui se réjouissent ou qui pleurent. L'amour dispose le coeur à entrer dans les circonstances de chacun, comme on l'a vu d'une manière si touchante dans la vie du Seigneur.

Au verset 16, il s'agit d'avoir les uns envers les autres un même sentiment, fruit de l'amour, qui se lie avec l'humilité quant à soi-même, comme nous le voyons en Philippiens 2, alors on ne pense pas aux choses élevées, et on fait plus que de penser aux humbles, on s'y associe. Si notre état moral est bon, nous trouverons notre bonheur dans ce qui est humble. C'est encore un caractère de Celui qui était humble de coeur. Quant à l'exhortation de ne pas être sage à nos propres yeux, nous la trouvons littéralement en Proverbes 3: 7, et au chapitre 26: 12, il est dit: «As-tu vu un homme sage à ses propres yeux? Il y a plus d'espoir pour un sot que pour lui».

Du verset 17 à la fin du chapitre, nous avons ce qui doit être l'attitude du chrétien devant tous les hommes, même si l'on trouve chez eux l'hostilité. Les exhortations à cet égard sont résumées dans le verset 21: «Ne sois pas surmonté par le mal, mais surmonte le mal par le bien». Cela a lieu en traversant le monde dans un esprit de grâce. Là encore, comme le dit Pierre, Christ nous a laissé un modèle, afin que nous suivions ses traces (1 Pierre 2: 21-23).

Chapitre 13

(Versets 1-7) — L'apôtre présente ici l'attitude que le croyant doit avoir vis-à-vis de l'autorité humaine: c'est la soumission. Cette autorité est de Dieu, sous quelque forme qu'elle soit établie. Dès lors, le chrétien n'a pas à se préoccuper du caractère, ni de la manière d'agir de ceux qui détiennent l'autorité. Ils sont responsables envers Dieu, qu'ils le veuillent ou non, et le chrétien est responsable de leur être soumis, sachant que Dieu est au-dessus de tout. Il est dit dans notre verset 1: «Que *toute âme* se soumette aux autorités qui sont au-dessus d'elle». C'est l'ordre établi de Dieu pour *tous les hommes*, par conséquent, le croyant doit être le premier à s'y soumettre. L'autorité a été donnée à l'homme après le déluge, lorsque Dieu mit dans sa main l'épée qui devait réprimer la violence. Il dit alors à Noé: «Qui aura versé le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé» (Genèse 9: 6), et lorsque Israël cessa d'être le centre du gouvernement de Dieu dans ce monde, l'autorité fut placée entre les mains des gentils. Au moment où l'apôtre écrivait, les croyants étaient sous l'autorité de Néron, empereur de triste mémoire, et il fallait néanmoins voir en lui et dans ses représentants l'autorité ordonnée de Dieu, et y être soumis. Dans la soumission, il y a l'idée de l'acceptation des actes de l'autorité sans plainte et sans critique — et c'est cette soumission qui doit caractériser le chrétien. Sans doute, il peut y avoir des cas où deux autorités étant en opposition formelle, celle de l'homme et celle de Dieu, le chrétien peut dire: «Jugez s'il est juste devant Dieu de vous écouter plutôt que Dieu» (Actes des Apôtres 4: 19), mais, même dans ce cas, c'est la soumission qui caractérise le croyant, puisqu'il agit par obéissance à une autorité supérieure.

Mais si l'on résiste à l'autorité, c'est résister à l'ordonnance de Dieu et s'attirer le jugement de Dieu, soit par cette autorité même, soit directement. Au reste, en faisant le bien, il n'y a pas à craindre le magistrat qui est serviteur de Dieu pour louer le bien et punir le mal, c'est-à-dire maintenir un ordre relatif au milieu des hommes, et c'est une grâce de

Dieu qu'il en soit ainsi, surtout dans les temps fâcheux que nous traversons. Nous devons donc prier pour l'autorité, selon 1 Timothée 2: 2, et repousser tout ce qui pourrait tendre à l'affaiblir, car le rejet de l'autorité conduit à l'anarchie et à la prédominance du mal.

Le verset 5 nous montre que le principe de la soumission ne doit pas reposer seulement sur la crainte du châtement, comme cela a lieu parmi les hommes, mais sur la conscience placée en la présence de Dieu qui l'éclaire et la dirige. La pensée de Dieu dirige la conscience dans une foule de choses qui échappent à l'autorité. La première chose qui doit marquer la soumission à l'autorité, c'est le paiement intégral des tributs. Ce que le gouvernement d'un pays exige sous cette forme fait partie du service que le magistrat accomplit de la part de Dieu.

Au reste, comme nous le dit le verset 7, il faut rendre à tous ce qui leur est dû, tribut, péage, crainte et honneur, à l'exemple du Seigneur qui a payé l'impôt du temple, et qui a dit: «Rendez à César ce qui est à César», et qui, devant Pilate, a reconnu que le pouvoir que celui-ci détenait, lui avait été donné d'en haut (Jean 19: 11).

(Versets 8-10) — Le principe posé au verset 8, de ne rien devoir à personne doit être retenu scrupuleusement, quelque objection que l'on puisse opposer à sa réalisation. Toutefois, il est une dette que nous ne pourrions jamais éteindre, tout en nous en acquittant chaque jour, c'est celle de nous aimer les uns les autres. L'amour, nous l'avons vu, est le grand principe qui est à la base de tout dans ces chapitres 12 à 16. L'amour est la somme de la loi, comme le Seigneur lui-même l'a montré, en Marc 12: 29-31. Tout ce que la loi exigeait est accompli par l'amour. Le croyant étant rendu participant de la nature divine qui est amour, peut ainsi aimer, et accomplir la loi avant que celle-ci fasse valoir ses droits. Et, de fait, pour accomplir ce que la loi demande, il ne faut plus être sous la loi.

(Versets 11-14) — Après l'amour, un autre motif est donné au verset 11, pour faire le bien: c'est la proximité de la venue du Seigneur. La nuit morale dans laquelle le Seigneur a laissé ce monde est fort avancée, le jour s'est approché; le salut, la pleine délivrance, est plus près de nous que lorsque nous avons cru. La tendance a toujours été de s'endormir, ce qui est naturel dans la nuit, si l'on ne déploie pas une certaine énergie. C'est ce qui arrive dans la parabole des vierges de Matthieu 25. Aussi, la Parole exhorte-t-elle souvent à veiller (1 Corinthiens 15: 34; Ephésiens 5: 14; 2 Pierre 1: 13).

Si le jour est près de luire par l'apparition de Christ, tout, dans notre marche, doit être réglé en vue de cette pleine lumière qui manifeste tout, même les choses cachées et les conseils des coeurs (1 Corinthiens 4: 5). Personne ne voudrait être trouvé faisant le mal quand le Seigneur viendra; pour cela, il ne faut pas le faire maintenant, car Il peut venir à l'instant même. Il faut donc rejeter les oeuvres des ténèbres et revêtir les armes de la lumière. Si nous marchons dans la lumière, nous sommes pourvus d'une armure qui fait fuir tout ce qui est des ténèbres, comme le soleil fait fuir la nuit.

Aussi, le verset 13 nous dit-il qu'il faut se conduire honnêtement *comme de jour*. Ne sommes-nous pas des fils de la lumière et des fils du jour, comme le dit 1 Thessaloniens

5: 5? Aussi ne devons-nous avoir rien de commun avec les oeuvres infructueuses des ténèbres (Ephésiens 5: 11), dont la liste est donnée dans notre verset.

Mais cela ne suffit pas de se conduire honnêtement, car, dans une certaine mesure, un homme du monde peut le faire, s'il s'agit de s'abstenir de ces péchés grossiers mentionnés ici. Il faut en outre revêtir le Seigneur Jésus Christ, et ne pas prendre soin de la chair pour satisfaire à ses convoitises. Ceci, un chrétien seul peut le faire par la puissance de l'Esprit de Dieu. Revêtir le Seigneur Jésus, c'est montrer au monde les caractères que Christ y a manifestés, en ayant soin de ne pas laisser agir la chair à laquelle nous ne devons rien que la mort, et qui compromettrait tout notre témoignage. Il s'agit ici, d'avoir revêtu pratiquement le nouvel homme, comme en Ephésiens 4: 24, et non pas seulement d'avoir endossé la livrée chrétienne, comme en Galates 3: 27.

Chapitre 14

Ce chapitre traite des devoirs réciproques des frères entre eux, et notamment entre les frères sortis du judaïsme et ceux sortis du paganisme. Les frères d'origine juive avaient la tendance de juger leurs frères d'entre les gentils, parce que ceux-ci n'observaient aucune des prescriptions de la loi, et ces derniers, de leur côté, avaient la tendance de mépriser ceux qui se laissaient asservir par les ordonnances lévitiques, alors que la doctrine du Christ affranchissait de toute obligation charnelle. De là, deux grandes divisions dans les exhortations de notre chapitre: l'une, du verset 3 au verset 13, s'adressant spécialement à ceux qui jugent, et l'autre, du verset 15 au verset 23, s'adressant à ceux qui méprisent, le verset 14 étant une sorte de trait d'union entre les deux, et les versets 1 et 2 une introduction.

(Versets 1, 2) — Au verset 1, il s'agit de recevoir dans l'assemblée celui qui est faible en foi, c'est-à-dire dont la foi n'a pas encore saisi toute la portée de la délivrance dont il est l'objet en Christ, surtout au point de vue des ordonnances charnelles. Cet état le rend incapable de discerner nettement la pensée de Dieu, dans de certains cas appelés ici des questions douteuses, pour lesquelles il fallait du discernement spirituel. L'examen de telles questions n'aurait été profitable ni pour lui, ni pour les autres, et il convenait qu'il s'en abstint.

Puis, au verset 2, se présentent les deux grandes classes dont nous avons déjà parlé: celui qui mange de toutes choses, c'est le gentil converti, et celui qui est faible et qui mange des herbes, c'est le Juif converti.

(Versets 3-13) — Or, il ne fallait pas que celui qui mangeait (le frère gentil) méprisât le frère juif mal éclairé qui ne mangeait pas, et il ne fallait pas non plus que ce dernier jugeât son frère gentil qui n'était plus un homme du dehors, mais quelqu'un que Dieu avait reçu. En fait, les uns et les autres étaient reçus sur le même terrain de la grâce et de la foi, et ils devaient se considérer ainsi.

Dans ces versets, l'apôtre donne plusieurs raisons pour s'abstenir de juger son frère; au verset 3, «Dieu l'a reçu»; au verset 8, le croyant vit ou meurt, ayant égard au Seigneur; au verset 10, il nous faut tous comparaître devant le tribunal de Dieu; et au verset 13, l'amour fraternel craint de faire broncher son frère.

Au verset 4, le croyant doit être considéré par son frère comme étant le domestique d'autrui, c'est-à-dire de Dieu. C'est donc pour Dieu qu'il agit et vis-à-vis de lui seul qu'il est responsable de se tenir debout ou de tomber. Il est donc déplacé de le juger. Au reste, il sera tenu debout, car cela dépend du Seigneur qui est puissant pour tenir debout son propre domestique; c'est son affaire, et tout ira bien avec un tel maître. En cela, le croyant est considéré dans son état normal.

Au verset 5, il s'agit de la manière d'apprécier la valeur des jours de l'année. Il fallait que chacun fût pleinement persuadé, dans son propre esprit, qu'il ait affaire avec Dieu pour cela et qu'il n'agisse pas par entraînement. Evidemment, la question du jour du Seigneur ou du dimanche n'est pas envisagée ici. Il s'agit de ces jours que la loi avait mis à part et, en quelque sorte, sanctifiés en rapport avec diverses circonstances terrestres.

Néanmoins, un chrétien non affranchi pouvait avoir égard à de tels jours (voir aussi Galates 4: 10) à cause du Seigneur, pensant qu'il ne devait pas abandonner ce que Dieu avait autrefois établi. De même, celui qui mangeait de toutes choses et celui qui n'en mangeait pas, pouvaient agir en vue du Seigneur et rendre grâces à Dieu. Ici, ce sont les motifs de l'acte qui sont envisagés et appellent le support.

Dans les versets 7 à 9, le croyant racheté ne s'appartient plus: il ne vit ni ne meurt, ayant égard à lui-même: sa vie tout entière, comme sa mort, se réalise eu égard au Seigneur, c'est-à-dire à lieu, en quelque sorte, pour le compte du Seigneur. C'est comme en Actes 13: 36, où l'apôtre, en parlant du roi David, dit qu'après avoir, en sa propre génération, servi au conseil de Dieu, s'est endormi. Sa vie a servi à Dieu et, quand elle a été terminée, David fut retiré à Dieu. De même avec Siméon, en Luc 2: 29: «Maintenant, Seigneur, tu laisses aller ton esclave en paix». Et Paul dit de lui-même: «Je ne fais aucun cas de ma vie, ni ne la tiens pour précieuse à moi-même, pourvu que j'achève ma course et le service que j'ai reçu du Seigneur» (Actes des Apôtres 20: 24). Cela est vrai de chaque croyant, car il est un esclave du Seigneur, non seulement dans ce monde, mais aussi après. Il lui appartient pour toujours, et «c'est pour cela que Christ est mort et qu'il a revécu, afin qu'il dominât et sur les morts et sur les vivants». C'est pour nous une grande consolation en pensant à ceux qui sont délogés, mais ici cela est présenté pour montrer qu'il n'y a pas de distinction à faire entre un frère faible ou un autre, chacun appartenant en propre au Seigneur.

D'autre part, pourquoi juger ou mépriser son frère? Les versets 10 à 12 nous montrent que c'est à Dieu et non à nos frères que nous aurons à rendre compte quand nous comparaîtrons devant le tribunal de Dieu. Pour le croyant, cette comparution n'est plus en jugement quant au sort éternel, mais en classement, selon les principes de justice qui sont

toujours en Dieu qui rendra à chacun sa louange, selon 1 Corinthiens 4: 5 et 2 Corinthiens 5: 10. C'est là que tout se jugera justement. Et là, Dieu ne nous demandera pas comment nous avons jugé nos frères, mais comment nous avons marché devant Lui. Or, nous avons dès maintenant le privilège de pouvoir marcher à la lumière qui brillera en ce jour-là. Le tribunal est ici celui de Dieu, alors qu'en 2 Corinthiens 5: 10, il est appelé le tribunal du Christ, parce que, dans l'épître aux Romains, nous avons vu que tout est de Dieu: l'Evangile de Dieu, la justice de Dieu, le tribunal de Dieu, envisagé d'ailleurs en contraste avec le jugement de l'homme.

Le verset 13 nous rappelle donc qu'au lieu de juger les autres, il faut chercher leur bien et se conduire de manière à ne pas être une occasion de chute pour un frère faible. Le Seigneur montre, en Marc 9: 42, combien il est grave d'être une occasion de chute pour un petit. Nous devons apprécier toutes choses avec la pensée de Dieu. La véritable supériorité se montre par le support envers les faibles et une marche dans l'amour.

Le verset 14, qui est le lien entre les deux parties du chapitre que nous avons signalées plus haut, rappelle que, selon la vraie liberté chrétienne, rien n'est souillé par soi-même, mais qu'à celui qui croit qu'une chose est souillée, elle lui est souillée, attendu qu'il ne pourrait pas la faire en bonne conscience, alors même qu'il imiterait quelqu'un qui peut le faire ainsi. Je ne dois donc pas engager mon frère à faire violence à sa conscience pour qu'il agisse comme moi, mais plutôt chercher à l'éclairer dans l'amour.

(Versets 15-23) — Nous entrons ici dans les exhortations adressées aux frères d'entre les gentils, c'est-à-dire à ceux qui pouvaient être tentés de mépriser leurs frères juifs non encore affranchis de certaines ordonnances charnelles, imposées jusqu'au temps du redressement (Hébreux 9: 10).

Il faut être conduit, en toutes choses, par l'amour qui cherche le bien d'autrui. Pour une viande, c'est-à-dire pour la liberté de manger de tout, il ne faut pas détruire son frère pour lequel Christ est mort. Cette mort a eu lieu pour que mon frère ait la vie, comment pourrais-je faire une chose dont la portée serait de le détruire, en troublant sa conscience et l'éloignant de la vérité?

Sans doute, comme le dit le verset 16, c'est bien de ne pas être assujetti aux ordonnances; mais il ne faut pas agir de telle manière que ce bien devienne blâmable, en usant d'une façon égoïste, sans tenir compte de la faiblesse des autres.

L'importance exagérée que l'on pouvait attacher à ces questions de manger et de boire amène l'apôtre à dire, au verset 17, que «le royaume de Dieu n'est pas manger et boire, mais justice, et paix, et joie dans l'Esprit Saint». C'est ce qui caractérise le royaume de Dieu au point de vue moral et non dispensationnel. Que l'on considère, en effet, le royaume dans la personne de Christ, lorsqu'il était ici-bas et qu'il disait aux pharisiens: «Le royaume de Dieu est au milieu de vous» (Luc 17: 21); ou bien, actuellement, par la présence spirituelle de Christ et l'action du Saint Esprit, pendant que le roi est rejeté; ou encore, que l'on envisage le royaume établi en gloire sur la terre, ce qui apparaît de son caractère moral,

c'est la justice, la paix et la joie dans l'Esprit Saint. La justice étant pratiquée amène la paix, et la joie en découle, et c'est par la puissance du Saint Esprit que ces fruits se produisent. De sorte que, comme l'exprime le verset 18, c'est en cela que nous avons à servir Christ. En le faisant, nous sommes agréables à Dieu et approuvés des hommes, dont la conscience est obligée de reconnaître le bien qui est pratiquement manifesté.

C'est ainsi que nous devons, comme le dit le verset 19, poursuivre les choses qui tendent à la paix, vis-à-vis de tous, et celles qui tendent à l'édification mutuelle entre croyants. Il importe, en effet, de ne pas faire étalage de vérités ou de libertés que l'on possède, sans s'inquiéter si cela amène du trouble ou nuit à l'édification. Il faut, au contraire, agir en vue du bien de tous et ne pas se complaire à soi-même.

A cause d'une viande, c'est-à-dire d'une question de manger, il ne faut pas détruire l'oeuvre de Dieu. Un chrétien d'entre les gentils ne devait donc pas insister sur ce point vis-à-vis d'un chrétien juif dont la conscience n'était pas éclairée, car bien que toutes choses soient pures (voir Actes des Apôtres 11: 9), il y a du mal pour celui qui mange lorsque sa conscience le condamne.

Il s'en suit que, comme le dit le verset 21, celui qui est libre pour lui-même doit, en vue du bien de son frère, ne pas manger de chair, ne pas boire de vin, et ne faire aucune chose en laquelle son frère bronche, ou est scandalisé, ou est faible. Il bronche, si je l'amène à faire une chose dont il n'est pas pleinement persuadé dans son esprit; il est scandalisé, s'il me voit faire une chose qu'il n'est pas libre de faire lui-même; et il est faible, s'il n'a pas compris la vérité qui l'affranchit des ordonnances charnelles: or, je dois respecter cette faiblesse.

Si quelqu'un a la foi qui le place dans la vérité en l'affranchissant de toutes ces questions légales, il faut, avant tout, qu'il l'ait entre lui et Dieu, et qu'il soit dirigé par l'amour pour agir en vue de l'édification, au lieu de s'exposer à scandaliser son frère. Il y a pour un frère éclairé le danger de ne pas réaliser une marche conforme à la lumière qu'il a reçue, et il est bienheureux s'il échappe à ce danger, tandis que, pour un frère faible, s'il hésite en mangeant, c'est-à-dire en faisant une chose qui dépasse la mesure de sa foi, que ce soit, par esprit d'imitation ou par entraînement, il est condamné par sa propre conscience, car tout ce qui n'est pas sur le principe de la foi est péché. Toute oeuvre du croyant doit être le résultat de la foi qui saisit la pensée de Dieu.

Chapitre 15

(Verset 1-7) — Les premiers versets de ce chapitre sont une sorte de conclusion des exhortations du chapitre précédent.

Les forts étaient ceux qui étaient affranchis des ordonnances légales par la connaissance de la vérité quant à la position chrétienne. Ils devaient porter les infirmités des faibles, de ceux qui n'étaient pas affranchis au même degré. Porter est ici plus que supporter, cela implique qu'on s'en charge en sympathie et qu'on les place devant le

Seigneur, afin que les faibles soient amenés à une vue plus claire de leur position. En cherchant à se plaire à soi-même, on ne s'embarrasse pas des infirmités des faibles, on les méprise plutôt, tandis que chacun doit chercher à plaire à son prochain, en vue du bien, pour l'édification.

Le verset 3 nous rappelle que nous avons un parfait modèle en Christ qui n'a point cherché à plaire à lui-même, selon qu'il est écrit: «Les outrages de ceux qui t'outragent sont tombés sur moi» (Psaumes 69: 9). Les outrages faits à Dieu, il les sentait comme faits à lui-même; mais, en outre, il avait toujours cherché ce qui était agréable à Dieu, dans un renoncement complet de lui-même. Sa marche était si fidèle, elle était tellement l'expression de Dieu au milieu des hommes, qu'elle a attiré sur lui les outrages que la haine des hommes adressait à Dieu, ce qui a fait de sa vie une vie de souffrance.

Par la citation de ce passage du Psaume 69, l'apôtre fait ressortir dans quel but Dieu a donné les Ecritures. «Toutes les choses qui ont été écrites auparavant», dit-il, «ont été écrites pour notre instruction, afin que, par la patience et par la consolation des Ecritures, nous ayons espérance».

Les Ecritures nous présentent les desseins de Dieu dont l'accomplissement est certain dans l'avenir. Elles nous présentent aussi l'expérience de ceux qui ont marché avant nous dans le chemin de la foi, dans l'Esprit de Christ, et Christ lui-même. Ils ont souffert avec patience dans l'espérance d'une gloire future, comme nous le voyons en Hébreux 11. En plaçant cela devant nous, les Ecritures produisent la patience et donnent la consolation pendant le chemin, tout en fortifiant l'espérance.

Les versets 5 et 6, nous rappellent aussi que le Dieu qui prend le nom de Dieu de patience et de consolation, qui a été cela pour ceux qui nous ont précédés, l'est aussi pour nous aujourd'hui. Il use d'une grande patience envers nous, et nous console en s'intéressant à toutes nos circonstances. Et l'apôtre souhaite qu'un tel Dieu donne aux saints d'avoir entre eux un même sentiment selon le Christ Jésus (voir Philippiens 2: 2), afin que, d'un commun accord, d'une même bouche, sans être divisés par des questions qui ne demandent que du support, ils glorifient le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ qui, par sa grâce, est aussi notre Dieu et Père. Donner ainsi gloire à Dieu d'un commun accord et *d'une même bouche*, est une belle image du culte.

De même, dans le verset 7, nous avons le principe de la réception d'un croyant dans l'assemblée. Il faut se recevoir les uns les autres, comme aussi le Christ nous a reçus, à la gloire de Dieu. Le Seigneur n'attend pas que nous soyons instruits dans toute la vérité et que nous soyons forts pour nous recevoir. Non, il nous a reçus alors que nous étions essentiellement faibles, et il s'est chargé de nous, comme le bon berger se charge de la brebis qu'il vient de retrouver et la met sur ses propres épaules, bien joyeux. C'est cette grâce qui glorifie Dieu. C'est ainsi que nous devons nous recevoir les uns les autres, à la gloire de Dieu.

(Versets 8-13) — Les difficultés entre chrétiens juifs ou gentils amènent l'apôtre à revenir sur le sujet qu'il a déjà traité dans les chapitres 9 à 11, sur l'introduction des nations dans l'effet des promesses; et, ici, Christ est présenté comme serviteur de circoncision pour la confirmation des promesses faites aux pères, et pour que les nations glorifiasent Dieu pour la miséricorde. Ainsi le Seigneur lui-même se fait serviteur pour faire participer Juifs et gentils à la bénédiction. En ce qui concerne la miséricorde faite aux nations, l'apôtre cite quatre passages pris dans chacune des trois grandes divisions de l'Ancien Testament, Moïse, les Psaumes et les Prophètes, pour montrer que cette miséricorde était bien dans le dessein de Dieu et afin d'en être glorifié.

Le premier de ces passages, Psaume 18: 49, a une portée générale. Nous y voyons Christ ressuscité, célébrant l'Eternel au milieu des nations. Le second, Deutéronome 32: 43, montre les nations unies à Israël dans la joie d'une même bénédiction. Le troisième, Psaume 117: 1, présente l'universalité des nations célébrant le Seigneur. Le quatrième, Esaïe 11: 10, présente l'espérance des nations fondée sur le Messie d'Israël.

Jusqu'à l'accomplissement littéral de ces prophéties, ceux des gentils qui sont amenés à Christ, comme aussi d'ailleurs ceux qui sont pris d'entre les Juifs réalisent spirituellement ces bénédictions par la foi, en attendant l'établissement du glorieux règne de Christ, dans lequel leur part sera céleste et éternelle.

En conséquence, au verset 13, Dieu est appelé le Dieu d'espérance, et l'apôtre souhaite que les croyants soient remplis par lui de toute joie et paix, non pas encore en régnant, mais en croyant, pour qu'ils abondent en espérance par la puissance du Saint Esprit. C'est là la condition normale du chrétien.

(Versets 14-24) — L'apôtre reconnaît que les croyants de Rome étaient capables de s'exhorter l'un l'autre, étant pleins de bonté et remplis de toute connaissance. Il place la bonté avant la connaissance. La bonté est la disposition du coeur dans laquelle le croyant doit se trouver pour que la connaissance puisse être profitable. C'est le grand principe établi en 1 Corinthiens 13, et aussi en 1 Corinthiens 8: 1-3.

Mais, bien que les chrétiens de Rome fussent capables de s'exhorter entre eux, toutefois l'apôtre, en tant qu'apôtre des nations, leur devait son ministère. Au reste, ils le savaient eux-mêmes, et cela donnait d'autant plus de hardiesse à l'apôtre pour leur écrire.

Comme il le dit au verset 16, il était ministre du Christ Jésus envers les nations, et en faisant allusion à Nombres 8, où Aaron présente les Lévites en offrande à l'Eternel pour le service du tabernacle à la place des premiers-nés d'Israël; l'apôtre prend ici le caractère de sacrificateur dans l'Evangile de Dieu, pour présenter les nations comme offrande agréable, sanctifiée par l'Esprit Saint, en contraste avec la sanctification légale. Les saints de Rome faisaient partie de cette offrande.

Les termes du verset 17: «J'ai donc de quoi me glorifier dans le Christ Jésus, dans les choses qui concernent Dieu», rappellent aussi la sacrificature, car, comme nous le voyons

en Hébreux 2: 17, et 5: 1, «les choses qui concernent Dieu» sont en rapport avec la sacrificature.

Au verset 18, l'apôtre rappelle que, s'il a été l'instrument, toutefois c'est Christ seul qui a fait l'oeuvre, mais il n'oserait rien dire que Christ n'ait accompli par lui pour l'obéissance des nations, par parole et par oeuvre, par la puissance de miracles et de prodiges, par la puissance de l'Esprit de Dieu. Le Seigneur avait ainsi rendu témoignage à la réalité de sa mission apostolique, les signes d'un apôtre, comme il est dit en 2 Corinthiens 12: 12, ayant été opérés par lui. L'apôtre avait pleinement annoncé l'Évangile du Christ, depuis Jérusalem jusqu'aux rives de l'Adriatique, recherchant les lieux où Christ n'avait pas été prêché, accomplissant ainsi la parole: «Ceux à qui il n'a pas été annoncé, verront, et ceux qui n'ont pas entendu comprendront...» (Esaïe 52: 15). Dans ces versets, nous avons l'expression «évangile du Christ», au lieu de «évangile de Dieu», que nous avons eue au commencement, mais c'est bien toujours l'Évangile de Dieu comme source, et touchant son Fils, le Christ, comme objet. C'est, en effet, dans la prédication, la personne du Christ qui résume tout l'Évangile. L'évangéliste prêche Christ. C'est Christ qui est présenté aux âmes, c'est pourquoi c'est l'Évangile du Christ.

Les versets 22 à 24, font voir que l'apôtre avait le sentiment que son oeuvre était terminée dans les pays qu'il avait évangélisés, et son désir se porte vers l'Espagne, où il y avait aussi une oeuvre de défrichement à opérer. Quant à Rome, l'Évangile y était parvenu sans lui, et c'est pour cela, nous dit-il au verset 22, qu'il avait été souvent empêché d'y aller. Toutefois, comme apôtre des nations, il avait un grand désir de s'y rendre pour jouir de ses frères de Rome, comme il l'avait déjà dit au chapitre 1, versets 10, 11 et 15, et afin que ceux-ci lui fissent la conduite vers l'Espagne qui était dans le cadre normal de sa mission, tandis que Rome ne devait être visitée qu'en passant.

(Versets 25-33) — Mais une circonstance spéciale allait changer ses plans, et même transformer le caractère de sa mission. Au lieu d'évangéliser, il allait être occupé au service des saints, pour porter aux pauvres d'entre les saints qui étaient à Jérusalem, le produit de la collecte des assemblées de la Macédoine et de l'Achaïe. Il voulait montrer à ses frères juifs qu'il ne les oubliait pas, étant heureux de leur présenter ce fruit de l'amour de leurs frères gentils qui, de fait, étaient leurs débiteurs.

Laissant de côté la question de savoir si l'apôtre avait tort ou raison de se charger d'un tel service, nous pouvons admirer son coeur et son dévouement, en acceptant de remplir les fonctions qui étaient normalement dévolues à un simple diacre ou serviteur, tout en sachant que, dans ce chemin, des liens et de la tribulation l'attendaient.

Il peut dire en passant à Césarée: «Que faites-vous en pleurant et en brisant mon coeur? Car pour moi, je suis prêt, non seulement à être lié, mais encore à mourir à Jérusalem pour le nom du Seigneur Jésus» (Actes des Apôtres 21: 13). Il suivait de près son divin Maître. S'il a manqué en allant à Jérusalem, ce n'est pas pour se ménager, comme

nous le faisons si souvent. Il ne faisait aucun cas de sa vie, ni ne la tenait pour précieuse à lui-même (Actes des Apôtres 20: 24).

L'apôtre, présentant ce qui l'attendait, exhorte les frères à combattre avec lui dans la prière, afin qu'il soit délivré des incrédules qui étaient en Judée et que son service soit agréable aux saints, pour aller ensuite à Rome par la volonté de Dieu. Mais il n'était pas dans les voies de Dieu qu'il en fût ainsi. Dieu avait en vue quelque chose de plus grand pour son serviteur. Sa présence à Jérusalem allait servir à marquer toute l'inimitié des Juifs contre Christ et contre son Evangile de grâce, et son procès ultérieur à Rome, cette grande capitale du monde, allait servir à proclamer à *toutes les nations* qui avaient là leurs représentants, ce même glorieux Evangile, dont la prédication devait être ainsi pleinement accomplie, comme il est dit en 2 Timothée 4: 17. N'était-ce pas, après tout, y aller avec la plénitude de la bénédiction de Christ?

Et le dernier verset de notre chapitre se termine par ce souhait: «Que le Dieu de paix soit avec vous tous. Amen!»

Chapitre 16

On peut diviser ce chapitre en trois parties versets 1-16; 17-20 et 21-27, en donnant pour titre à la première: Union; à la seconde: Division, et à la troisième: Unité.

(Versets 1-16) — Quoique l'apôtre n'eût pas été à Rome, il connaissait un certain nombre de saints de cette localité, soit qu'il les eût vus dans ses voyages, ou en Judée. Il avait travaillé à l'oeuvre du Seigneur avec plusieurs qui avaient aidé à la propagation de la vérité. Il les fait saluer nom par nom, montrant ainsi toute la réalité de son affection fraternelle. En même temps, l'Esprit de Dieu se servait de ce moyen pour enregistrer, d'une façon indélébile, ce qui avait été fait par chacun pour le Seigneur. En servant un tel Maître, rien n'est perdu, ni oublié, et il est touchant de voir quel est son intérêt pour le travail de ses faibles serviteurs.

Le verset 1, peut être considéré comme le type d'une lettre de recommandation. Phœbé, qui était servante de l'assemblée (précieux titre) qui était à Cenchrée, se rendait à Rome, et y portait vraisemblablement la lettre de l'apôtre. On voit que cette recommandation ne se borne pas à établir que la personne est en communion, et doit être reçue *dans le Seigneur*, mais elle fait aussi ressortir la valeur de son service envers les saints et envers Paul lui-même. Cela devait disposer les frères de Rome à l'accueillir avec joie.

Quant à ceux-ci, Prisca et Aquilas sont mentionnés les premiers. Actes 18 nous donne leur histoire. Aquilas avait autrefois habité Rome, d'où il avait été chassé, comme Juif, par un édit de Claude, et il y était revenu plus tard comme chrétien. Avec Priscilla, sa femme, il avait d'abord reçu Paul, qui avait travaillé avec eux à faire des tentes, puis, à Ephèse, ils avaient reçu Apollos, et lui avaient expliqué plus exactement la voie de Dieu. Aussi l'apôtre les signale-t-il, ici, comme ses compagnons d'oeuvre, et ceux auxquels lui et les assemblées des nations étaient redevables. Par leur dévouement, la vie de Paul avait été épargnée,

probablement dans les troubles d'Ephèse, mentionnés en Actes 19, et, maintenant, l'assemblée se réunissait dans leur maison, à Rome. Ils étaient donc des serviteurs particulièrement dévoués et fidèles. Tous les saints l'ont appris dans la suite des siècles, jusqu'à nos jours, en attendant la récompense du Seigneur lui-même.

Ensuite, Epainète est appelé le bien-aimé de l'apôtre, prémices de l'Asie pour Christ, c'est-à-dire, sans doute, un des premiers fruits du ministère de Paul en Asie. Plus loin, une Marie avait beaucoup travaillé pour les frères de Rome. Ensuite, Andronique et Junias sont cités comme parents de Paul et ses compagnons de captivité. Convertis au Seigneur avant lui, ils avaient pris rang parmi les apôtres, et étaient même distingués au milieu d'eux.

Pour tous ceux dont les noms suivent, du verset 8 au 15, l'apôtre relève un trait particulier d'affection personnelle et de communion dans l'oeuvre du Seigneur, marquant ainsi son union de coeur avec eux tous. Le lien qui les unit tous est indiqué par l'expression «dans le Seigneur», chacun, frère ou soeur, ayant le Seigneur devant soi et travaillant avec Lui. Tout ce qui est fait dans le Seigneur a du prix, et recevra sa récompense au jour où le travail de chacun sera manifesté. Le Seigneur honorera ceux qui l'auront servi (Jean 12: 26), comme David l'a fait pour ces hommes vaillants qui lui avaient été dévoués durant le temps de son rejet (2 Samuel 23). Les services peuvent différer, et être même parfois obscurs, mais le Seigneur discerne ce qui est fait vraiment pour lui, ne serait-ce qu'un verre d'eau froide donné en son nom (Marc 9: 41).

(Versets 17-20) — Ici, ce n'est plus l'union, mais la division qui est envisagée, provenant de choses qui n'étaient pas selon la saine doctrine. Ceux qui les présentaient causaient ainsi des divisions et des occasions de chute parmi les saints. Leur caractère distinctif était qu'ils agissaient non pour le Seigneur, en cherchant ses intérêts et sa gloire, mais pour eux-mêmes: ils servaient leur propre ventre. Les douces paroles et le beau langage annoncent des séducteurs, cherchant à flatter les auditeurs pour les entraîner. L'apôtre recommande deux choses à leur égard: 1° avoir l'oeil sur eux, c'est-à-dire sur leur action, afin de discerner la portée de leur enseignement; 2° après l'avoir discerné, s'éloigner d'eux. Le fidèle connaît la voix du bon Berger, toute voix étrangère doit le conduire à s'enfuir loin de celui qui la fait entendre. Ici, il n'est pas dit positivement, comme en Actes 20: 30, que «le tels hommes se trouvaient au milieu des saints, mais même alors le principe demeure applicable: on s'éloigne d'eux. Tout fidèle doit se tenir en garde contre de tels hommes (voir Apocalypse 2: 2).

L'obéissance des Romains était venue à la connaissance de tous, comme c'était aussi le cas pour les Thessaloniciens. La connaissance de la vérité doit produire l'obéissance. Obéir, mettre en pratique la Parole, est la vraie manière d'apprendre à d'autres ce que c'est que la vérité. Cette obéissance réjouissait l'apôtre. Il y comptait pour que ses exhortations fussent observées à l'égard de ceux qui causaient des divisions, et il recommandait d'être sages quant au bien et simples quant au mal. Sages, en se laissant gouverner par la Parole, et simples, en se retirant du mal sans raisonnements. Pour un chrétien, connaître le bien lui suffit pour se retirer du mal, tandis que, dans le monde, il faut bien connaître le mal pour

ne pas en être la dupe, mais quelle délivrance de ne pas avoir les principes du monde, et de pouvoir être simples quant au mal.

Au reste, il y aura bientôt une délivrance complète du mal, car le Dieu de paix brisera bientôt Satan sous nos pieds, lui, l'auteur de toute division. En attendant, on est fortifié par la grâce, qui est dans le Christ Jésus.

(Versets 21-24) — Dans ces versets, l'apôtre transmet les salutations de ceux qui étaient avec lui, dont plusieurs nous sont déjà connus. Tels sont Timothée, le fidèle compagnon de Paul; Jason, parent de Paul, qui l'avait reçu chez lui à Thessalonique (Actes des Apôtres 17); Gaius, chez qui Paul habitait et qui avait l'assemblée dans sa maison, mentionné en Actes 19: 29 et 20: 4. C'est aussi probablement à lui que la troisième épître de Jean a été adressée. Un Eraste est aussi nommé en Actes 19: 22 et 2 Timothée 4: 20. Ceux-ci et d'autres se joignent à Paul dans l'expression de son amour pour les frères de Rome. Puis, comme la lettre a été écrite par Tertius, l'apôtre ajoute, probablement de sa main, et pour en garantir l'authenticité: «Que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec vous tous. Amen!» (voir 2 Thessaloniens 3: 17).

(Versets 25-27) — L'apôtre termine son épître en donnant gloire à Celui qui est puissant pour affermir les saints, en rapport avec la pleine révélation des conseils de Dieu, faite par l'Evangile, mais comme c'est à Paul qu'il a été donné de compléter la parole de Dieu (Colossiens 1: 25), par la révélation du mystère, nous avons ici l'expression: «mon Evangile». L'Evangile de Paul différait de celui que les douze prêchaient, en ce qu'il avait pour point de départ Christ dans la gloire, et donnait connaissance de l'union du croyant avec un Christ ainsi glorifié, ce qui était impliqué, ainsi d'ailleurs, que le mystère de l'Assemblée, dans la réponse du Seigneur à Saul, sur le chemin de Damas: «Je suis Jésus que tu persécutes».

L'apôtre souhaite que l'affermissement des saints ait lieu, non seulement en rapport avec les vérités qui font le sujet propre de l'épître, mais aussi avec toute la révélation du mystère relatif à l'Assemblée. Ce mystère, à l'égard duquel le silence a été gardé dès les temps éternels, mais qui a été manifesté maintenant, ou révélé à ses saints apôtres et prophètes par l'Esprit, comme il est dit en Colossiens 1: 26, a également été donné à connaître, par les écrits prophétiques du Nouveau Testament — et notamment ceux de Paul — à toutes les nations, selon le commandement du Dieu éternel, pour l'obéissance de la foi.

Voilà donc un plein Evangile, porté par le ministère de Paul à toutes les nations, sur l'ordre du Dieu éternel, qui a voulu de tout temps la pleine bénédiction de sa créature, en la faisant participer et servir à la gloire de Christ, et il s'agit d'obéir en croyant ce Dieu dont le commandement est la vie éternelle.

A ce Dieu qui seul est sage, qui donne à connaître sa sagesse, non seulement à nous-mêmes, mais jusqu'aux principautés et aux autorités dans les lieux célestes par l'Assemblée (Ephésiens 3: 10), à Lui, par Jésus Christ, soit la gloire éternellement. Amen!